



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

3

Compte d'Etat

Explications complémentaires
et tableaux statistiques

2015

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.300.15f

TABLE DES MATIERES

Tome 1 Rapport sur le compte de la Confédération

Aperçu des chiffres et résumé
Commentaire sur le compte annuel
Compte annuel
Indicateurs
Arrêté fédéral

Tome 2A Compte des unités administratives – chiffres

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B Compte des unités administratives – exposés des motifs

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
Informations complémentaires sur les crédits

Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques

Explications complémentaires
Tableaux statistiques

Tome 4 Comptes spéciaux

Fonds pour les grands projets ferroviaires
Fonds d'infrastructure
Régie fédérale des alcools

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres.

Le *tome 2* présente toutes les données liées aux postes comptables (compte de résultats et compte des investissements). Les chiffres présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B.

Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses ainsi que les domaines transversaux (personnel, investissements, technologies de l'information et de la télécommunication, Trésorerie fédérale, GMEB et imputation des prestations). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

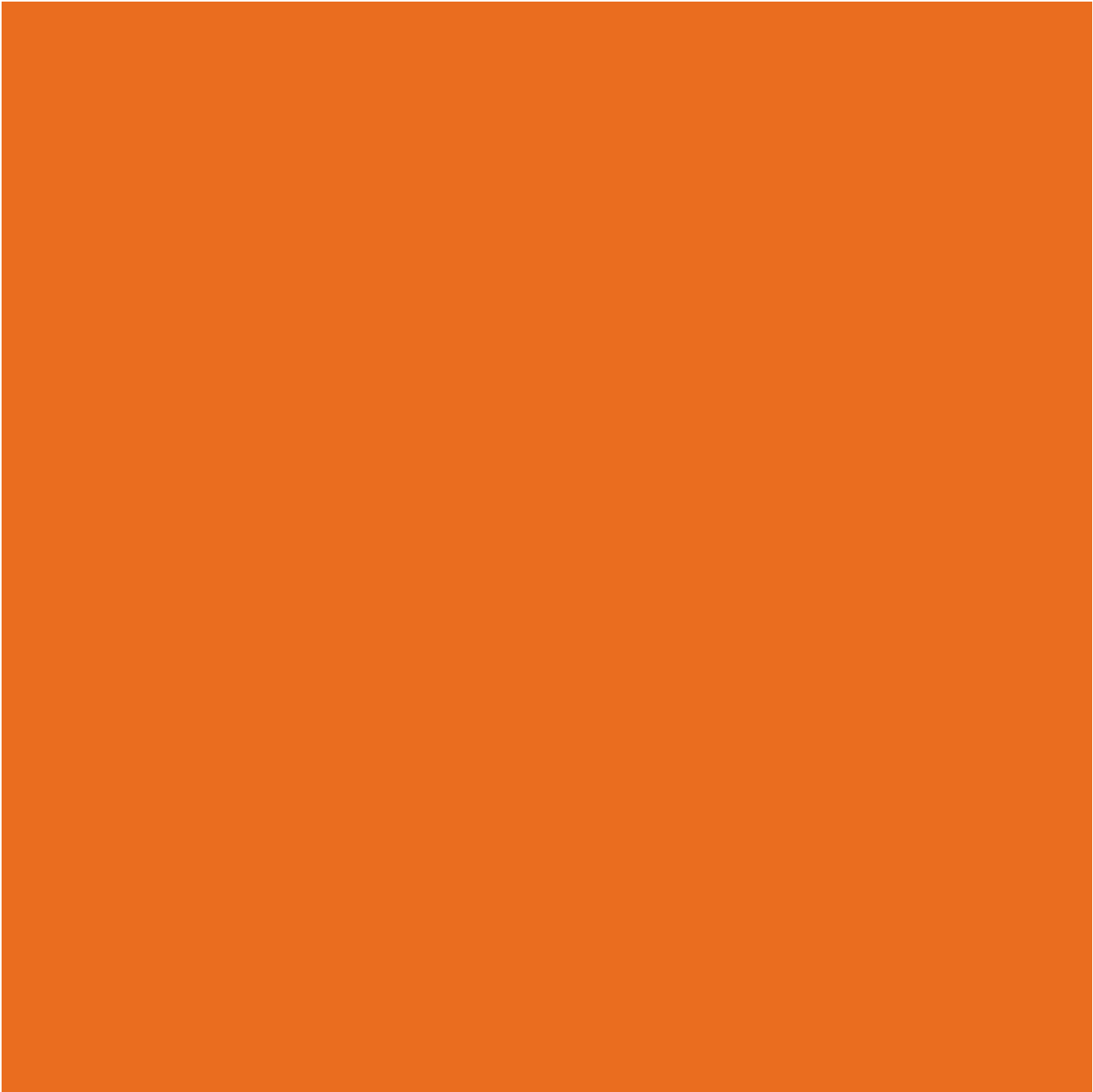
Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).

Explications complémentaires et tableaux statistiques

Page

Explications complémentaires	7
1 Explications complémentaires concernant certaines recettes	9
11 Impôt fédéral direct	11
12 Impôt anticipé	13
13 Droits de timbre	15
14 Taxe sur la valeur ajoutée	16
15 Impôt sur les huiles minérales	17
16 Redevance sur le trafic des poids lourds	18
17 Qualité des estimations de recettes	19
2 Evolution des dépenses par groupe de tâches	21
21 Prévoyance sociale	23
22 Finances et impôts	25
23 Trafic	27
24 Formation et recherche	29
25 Défense nationale	31
26 Agriculture et alimentation	32
27 Relations avec l'étranger – coopération internationale	33
28 Autres groupes de tâches	34
3 Fonctions transversales	37
31 Personnel	37
32 Investissements	39
33 Technologies de l'information et de la communication (TIC)	42
34 Conseil et recherche sur mandat	45
35 Relations publiques	46
36 Trésorerie fédérale	48
37 Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)	52
38 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats	56
39 Imputation des prestations entre unités administratives	59
4 Examen des subventions du DFI	61
Tableaux statistiques	73
A Aperçu	75
A01 Clôture des comptes de la Confédération (compte ordinaire)	75
A02 Compte extraordinaire (compte de financement)	76
A03 Exigences du frein à l'endettement	77
B Compte de financement	79
Recettes par groupe de comptes	
B11 Recettes par groupe de comptes	79
B12 Evolution des recettes par groupe de comptes	80
B13 Structure des recettes par groupe de comptes	81
Dépenses par groupe de comptes	
B21 Dépenses par groupe de comptes	82
B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes	84
B23 Structure des dépenses par groupe de comptes	85

	Page
Dépenses par groupe de tâches	
B31 Dépenses par groupe de tâches	86
B32 Evolution des dépenses par groupe de tâches	88
B33 Structure des dépenses par groupe de tâches	89
B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2015/2014	90
Dépenses et recettes de fonds affectés	
B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	92
B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	94
B43 Financement spécial pour la circulation routière	95
C Compte de résultats	97
C01 Revenus par groupe de comptes	97
C02 Charges par groupe de comptes	98
C03 Evolution des revenus et des charges par groupe de comptes	100
C04 Structure des revenus et des charges par groupe de comptes	101
C05 Revenus et charges par département 2015/2014	102
D Bilan	105
D01 Détail du bilan	105
D02 Prêts par unité administrative	108
D03 Participations par unité administrative	111
D04 Dette à court et à long terme	114
E Trésorerie fédérale	115
E01 Dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux, coût moyen de la dette	115
E02 Publication de la dette sur le marché monétaire	116
E03 Publication des emprunts	117
E04 Charge d'intérêts nette	118
E05 Instruments financiers dérivés	118
F Personnel	119
F01 Rétribution du personnel, cotisations de l'employeur et effectifs	119
F02 Détails relatifs aux charges de personnel	120
F03 Rétribution maximale en 2015 par classe de salaire	121



Les recettes ordinaires se sont accrues de 5,8 % par rapport à l'année précédente. Alors que les recettes ont reculé au titre des impôts à la consommation, tributaires de la conjoncture, elles ont fortement augmenté au titre de l'impôt fédéral direct, de l'impôt anticipé et des droits de timbre. Comparée à celle des autres impôts au sein des recettes totales, la part de l'impôt fédéral direct, en particulier, a gagné en importance.

Evolution des recettes par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Recettes ordinaires	63 876	67 527	67 580	3 704	5,8
Recettes fiscales	60 197	63 755	63 192	2 994	5,0
Impôt fédéral direct	17 975	20 369	20 125	2 150	12,0
Impôt anticipé	5 631	5 314	6 617	986	17,5
Droits de timbre	2 148	2 425	2 393	245	11,4
Taxe sur la valeur ajoutée	22 614	23 770	22 454	-159	-0,7
Autres impôts à la consommation	7 342	7 328	7 029	-313	-4,3
Impôt sur les huiles minérales	4 972	5 045	4 717	-255	-5,1
Impôt sur le tabac	2 257	2 170	2 198	-59	-2,6
Impôt sur la bière	113	113	114	1	0,7
Redevances sur la circulation	2 212	2 290	2 224	12	0,6
Impôt sur les véhicules automobiles	354	390	393	40	11,2
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	364	370	373	9	2,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 493	1 530	1 457	-36	-2,4
Droits de douane	1 068	950	1 056	-13	-1,2
Impôt sur les maisons de jeu	285	300	272	-14	-4,8
Taxes d'incitation	919	1 006	1 019	100	10,8
Autres recettes fiscales	3	3	3	0	-1,1
Patentes et concessions	591	677	1 202	611	103,4
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	236	241	230	-6	-2,7
Distribution du bénéfice de la BNS	–	167	667	667	–
Accroissement de la circulation monétaire	89	67	68	-21	-23,7
Recettes de la vente aux enchères de contingents	239	180	206	-34	-14,1
Autres patentes et concessions	26	22	32	6	22,1
Recettes financières	1 068	1 047	1 218	150	14,1
Recettes d'intérêts	230	243	282	52	22,6
Recettes de participations	781	804	802	21	2,7
Autres recettes financières	57	1	135	77	134,7
Autres recettes courantes	1 747	1 838	1 738	-10	-0,6
Compensations	1 290	1 322	1 182	-108	-8,4
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	174	165	173	-1	-0,4
Emoluments	247	249	260	12	5,0
Remboursements	113	120	–	-113	-100,0
Fiscalité de l'épargne UE	115	118	71	-43	-37,8
Autres compensations	641	670	678	37	5,7
Recettes diverses	457	516	556	99	21,6
Recettes d'investissement	272	209	231	-41	-15,2

La *taxe sur la valeur ajoutée* (part: 33,2 %) et l'*impôt fédéral direct* (part: 29,8%) sont les principales sources de revenus de la Confédération. En effet, ces deux impôts fournissent à eux seuls près des deux tiers des recettes fédérales (63,0 %; voir le graphique ci-dessous). En ce qui concerne la TVA, ses recettes sont en grande partie influencées par l'évolution du PIB nominal (- 0,4 %), c'est pourquoi elles ont enregistré une régression de 0,7 % par rapport à l'année précédente. En revanche, le produit de l'impôt fédéral direct s'est accru de 12 % par rapport à l'année précédente. Cette forte croissance s'observe, dans une même

proportion, tant pour l'impôt sur le revenu que pour l'impôt sur le bénéfice. En effet, l'évolution conjoncturelle relativement favorable s'est traduite par une hausse des revenus et des bénéfices imposables des exercices fiscaux 2013 et 2014, déterminants pour l'année fiscale 2015. Par ailleurs, les taux d'intérêt négatifs ont incité de nombreux contribuables à acquitter leur impôt à l'avance. En raison de leur progression marquée, les recettes issues de l'impôt fédéral direct ont vu leur part augmenter de près de 2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, part qui passe ainsi à 29,8%.

Par rapport à l'année précédente, le produit de l'*impôt anticipé* (part: 9,8 %) a augmenté de 1 milliard (+ 17,5 %). La part de cet impôt dans les recettes totales s'est accrue de 1 point de pourcentage en 2015. Principalement influencées par l'augmentation des dividendes d'actions, les rentrées se sont accrues de 4,3 milliards. Par contre, les remboursements à ce titre n'ont augmenté que de 3,3 milliards. La raison de cette faible évolution réside dans le fait que de nombreuses entreprises ont reporté l'envoi de leur demande de remboursement de l'impôt anticipé, afin d'échapper aux taux d'intérêt négatifs. Pour sa part, le produit de l'*impôt sur les huiles minérales* a régressé de 5,1 %. La tendance à la baisse observée pour cet impôt s'est donc poursuivie. Cette régression est due non seulement à la baisse de la consommation moyenne des nouveaux véhicules, mais aussi à la force du franc en 2015, qui s'est traduite par une diminution des recettes issues du tourisme à la pompe.

Le produit des *droits de timbre* présente également une augmentation marquée (+ 11,4 %). Tant le droit de timbre d'émission sur

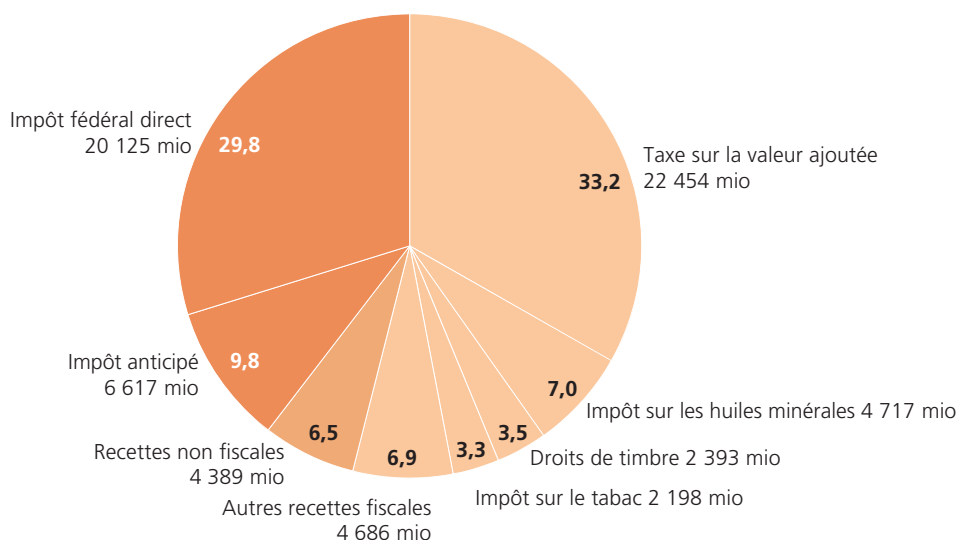
le capital propre (+ 183 mio) que le droit de timbre de négociation (+ 59 mio) ont contribué à cette évolution. En ce qui concerne l'*impôt sur le tabac* (part: 3,3 %), son produit a diminué de 2,6 % en 2015. Cette réduction s'explique, en premier lieu, par la progression du tourisme d'achat dans les pays limitrophes et la force du franc.

Relativement négligeables quand elles sont considérées individuellement, les autres recettes n'en sont pas moins importantes si on les additionne, à savoir les *autres recettes fiscales* (6,9 %) et les *recettes non fiscales* (6,5 %). Contrairement à ce qui s'est produit en 2014, l'importance des premières a légèrement fléchi (- 0,3 point de pourcentage), tandis que les secondes ont enregistré une hausse de 0,7 point de pourcentage, due avant tout au montant supplémentaire distribué par la BNS.

Un commentaire détaillé de l'évolution de différentes composantes des recettes fédérales ordinaires et une analyse de la qualité de l'estimation des recettes sont présentés ci-après.

Recettes 2015 parts en %

Recettes ordinaires



En 2015, on constate, en particulier, que la part de la TVA dans les recettes ordinaires a diminué de 2,2 points de pourcentage, tandis que celle de l'impôt fédéral direct a, en revanche, augmenté de 1,7 point de pourcentage. L'impôt anticipé a, lui aussi, vu sa part augmenter notablement (+ 1,0 point de pourcentage).

11 Impôt fédéral direct

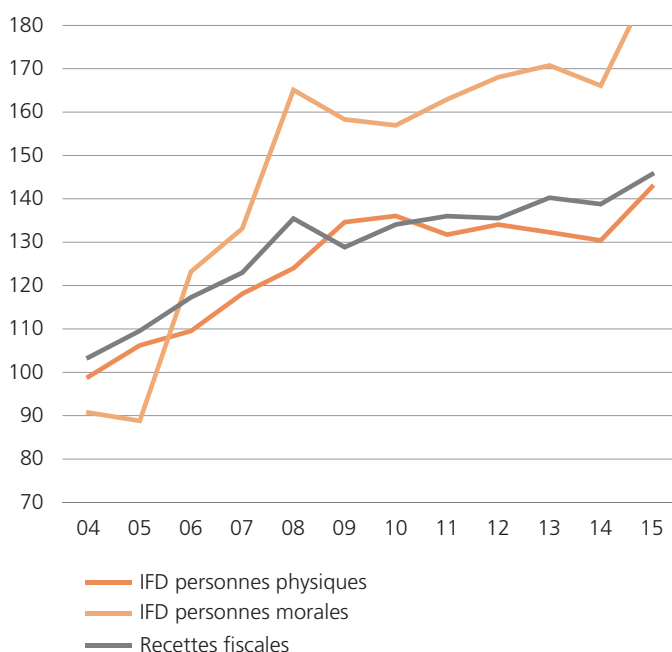
mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs.	%
Impôt fédéral direct	17 975	20 369	20 125	2 150	12,0
Part en % des recettes ordinaires	28,1	30,2	29,8		
Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	8 559	9 821	9 806	1 247	14,6
Impôt sur le revenu des personnes physiques	9 567	10 708	10 474	908	9,5
Imputation forfaitaire d'impôt	-150	-160	-155	-5	3,4

L'impôt fédéral direct est prélevé sur les revenus des personnes physiques et sur le bénéfice net des personnes morales. L'encaissement de l'impôt d'une période fiscale donnée peut s'étendre sur plusieurs années, en raison de la procédure de taxation et de versement. En général, un à deux ans s'écoulent entre l'établissement de la première facture provisoire fondée sur la dernière déclaration d'impôt et la taxation définitive ou la perception ultérieure de l'impôt fédéral direct par les cantons (voir le schéma à la fin du chapitre). L'année 2015 était l'année d'échéance principale pour la période fiscale 2014. Environ 75 % des recettes de l'année d'échéance principale proviennent de la période fiscale précédente. Le solde provient de périodes fiscales antérieures et, dans une plus faible mesure, d'autres échéances (par ex. impôts à la source, versements anticipés par acomptes). Etablies sur la base de ces valeurs empiriques, les hypothèses concernant la répartition sur les périodes concernées jouent, conjointement avec les revenus prévus, un rôle important dans l'estimation des recettes de l'impôt fédéral direct.

Ayant atteint un montant de 20 125 millions en 2015, les recettes de l'impôt fédéral direct ont été inférieures de 244 millions au total, soit de 1,2 %, au montant prévu au budget. Si l'on considère uniquement l'impôt sur le bénéfice, on constate que les recettes en la matière ont été surestimées au budget pour un montant de 15 millions seulement. Les prévisions établies dans le cadre du budget 2015 sont ainsi les plus précises depuis l'introduction du frein à l'endettement.

Si l'on examine les différentes périodes fiscales, on constate que seules les rentrées de l'exercice 2014 ont été sous-estimées tant pour l'impôt sur le bénéfice que pour l'impôt sur le revenu. En chiffres absolus, les recettes de la période fiscale 2014 ont été inférieures de 286 millions (- 1,9 %) au montant prévu au budget. Le produit de l'impôt sur le bénéfice a été davantage surestimé (- 2,8 %) que celui de l'impôt sur le revenu (- 1,0 %). Les *rentrées provenant de périodes fiscales antérieures* sont, elles aussi, restées de justesse en-deçà des prévisions, pour un total de 67 millions (- 2,1 %). Toutefois, l'erreur d'estimation a été plus marquée pour

Impôt fédéral direct
Indexé; 2003=100

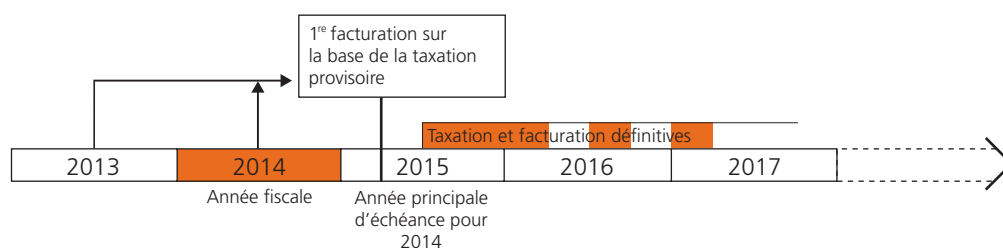


Considérées dans leur ensemble, les recettes provenant de l'impôt fédéral direct sont restées plus ou moins stables pendant six ans, avant d'augmenter fortement de plus de 2 milliards au cours de l'exercice comptable 2015.

l'impôt sur le bénéfice (+ 6,1 %) que pour l'impôt sur le revenu (- 8,1 %). En revanche, *les montants versés* avant l'échéance ont été sous-estimés. Ainsi, les recettes issues de la période fiscale 2015, qui s'élèvent à 2211 millions, ont été supérieures de 205 millions, soit de 5,0 %, au montant prévu au budget. Les montants déjà versés avant l'échéance représentent ainsi 11 % des recettes totales de l'impôt fédéral direct.

Les recettes de l'impôt fédéral direct ne sont pas entièrement à la disposition de la Confédération. En effet, sur le total des recettes provenant des personnes physiques et des personnes morales avant déduction de l'imputation forfaitaire (150 mio), une part de 17 %, soit 3,1 milliards, revient aux cantons.

Impôt fédéral direct: procédure de taxation



La taxation provisoire se fonde encore, en grande partie, sur les indications concernant les revenus de 2013. La déclaration fiscale relative aux revenus réalisés en 2014 n'a été traitée qu'au cours du second semestre de 2015, ou ne le sera qu'en 2016.

12 Impôt anticipé

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs.	%
Impôt anticipé	5 631	5 314	6 617	986	17,5
Part en % des recettes ordinaires	8,8	7,9	9,8		
Impôt anticipé (Suisse)	5 608	5 300	6 588	980	17,5
Retenue d'impôt, Etats-Unis	23	14	29	6	25,6

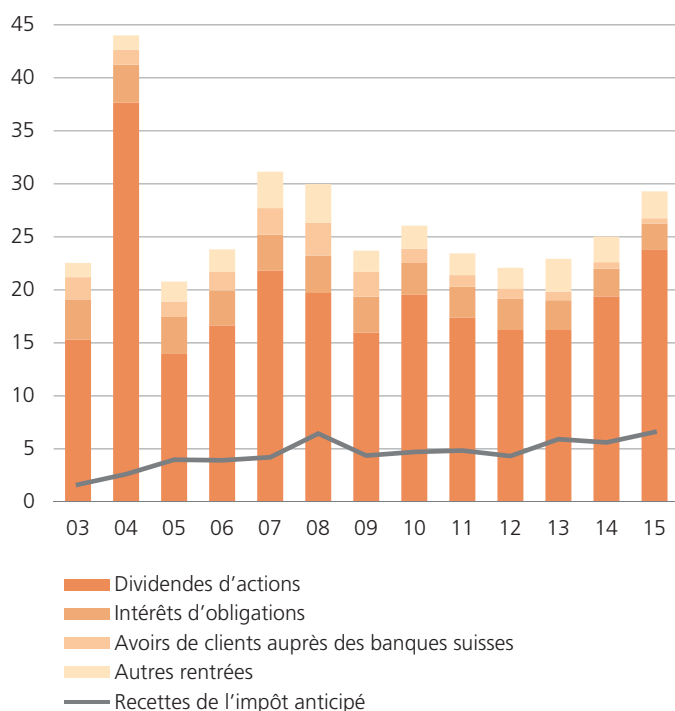
Le compte 2015 a enregistré des recettes, avec incidences financières, d'un montant de 6,6 milliards au titre de l'impôt anticipé. Ce montant correspond à une croissance de 17,5 % par rapport au compte 2014 et de 24,5 % par rapport aux prévisions du budget. Le solde des recettes de l'impôt anticipé résulte de la différence entre les rentrées et les remboursements. Tant les rentrées que les remboursements ont nettement progressé en 2015. Le taux de remboursement, qui reflète le rapport entre les rentrées et les remboursements, est resté pour ainsi dire inchangé par rapport à l'année précédente (77,5 %; 2014: 77,6 %).

Les recettes supplémentaires sont liées, en majeure partie, à la hausse du produit de l'impôt anticipé sur les dividendes et les parts de bénéfice versés. Elles se sont accrues de 23 %. Les recettes de l'impôt anticipé sur les placements porteurs d'intérêts tels que les obligations et les papiers monétaires ont, par contre, à nouveau diminué. Les valeurs patrimoniales à taux fixe n'ont

ainsi représenté plus qu'une part de 10 % des rentrées, contre 21 % l'an dernier. Liée depuis longtemps au bas niveau des taux, cette tendance à la baisse s'est donc poursuivie.

Les remboursements ont augmenté de 16,9 % par rapport à l'année précédente, la hausse la plus marquée (40 %) ayant concerné les remboursements de la Confédération destinés aux personnes morales. Cette évolution apparaît logique au vu de la hausse des rentrées provenant des dividendes et des bénéfices. Les remboursements destinés aux personnes physiques sont assurés par les cantons. Ils ont baissé par rapport à l'année précédente, et ce pour la première fois depuis 2012. Les remboursements aux personnes physiques n'ont donc constitué qu'une part de 27 % de tous les remboursements (2014: 34 %). La part des montants remboursés à des débiteurs étrangers (remboursements liés à une convention contre les doubles impositions, CDI) a fléchi, passant de 20 à 18 %.

Impôt anticipé en mrd
Recettes et structure des rentrées



Les rentrées fiscales se sont fortement accrues en 2015 en réaction aux taux d'intérêt négatifs. En renonçant à la procédure de déclaration et en repoussant leur demande de remboursements, les entreprises peuvent laisser leurs excédents de trésorerie sur des comptes de la Confédération, excédents qui échappent ainsi aux taux d'intérêt négatifs. Les rentrées ont augmenté en provenance des dividendes, alors qu'elles ont diminué du côté des obligations.

En général, les recettes issues de l'impôt anticipé connaissent de très fortes fluctuations. D'ordinaire, il est difficile, de prime abord, d'identifier clairement la cause de ces fluctuations. Les résultats du compte reflètent, par définition, uniquement l'état des revenus provenant des immobilisations corporelles meubles, qui n'est pas prévisible. Le résultat du compte 2015 constitue une exception dans le sens que la principale cause de l'évolution extraordinaire des recettes peut être attribuée à la politique monétaire.

L'introduction de taux d'intérêt négatifs a eu pour effet d'inciter les contribuables à laisser leurs liquidités excédentaires le plus possible sur les comptes qu'ils détiennent auprès de la Confédé-

ration, où aucun intérêt négatif n'est appliqué. Des avoirs sur de tels comptes peuvent être obtenus et conservés si les contribuables versent leur impôt à l'avance, s'ils renoncent au décompte simplifié prévu par la procédure de déclaration et s'ils reportent le dépôt de leur demande de remboursement. C'est ce qu'ont fait de nombreux contribuables en 2015.

Les rentrées ont dépassé de 4,3 milliards le montant de l'année précédente; les remboursements ont été supérieurs de 3,3 milliards au montant de l'année précédente. La provision constituée pour honorer de futurs remboursements de l'impôt anticipé a été augmentée de 500 millions. Les provisions se montent désormais à 9,7 milliards au total.

Impôt anticipé - composantes et quote-part de remboursements

mio CHF	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Entrées	31 152	29 980	23 702	26 056	23 449	22 081	22 923	25 037	29 297
Variation en %	30,8	-3,8	-20,9	9,9	-10,0	-5,8	3,8	9,2	17,0
Remboursements	26 941	23 534	19 329	21 342	18 600	17 757	17 004	19 429	22 709
Variation en %	35,4	-12,6	-17,9	10,4	-12,8	-4,5	-4,2	14,3	16,9
Confédération	19 690	16 140	11 249	12 211	9 809	8 052	8 552	8 987	12 598
Cantons	3 277	4 042	4 683	5 693	5 271	5 349	5 570	6 539	6 088
CDI	3 974	3 351	3 397	3 439	3 521	4 356	2 881	3 903	4 022
Impôt anticipé (Suisse)	4 211	6 446	4 373	4 714	4 849	4 324	5 920	5 608	6 588
Variation en %	7,2	53,1	-32,2	7,8	2,9	-10,8	36,9	-5,3	17,5
Quote-part de remboursements en %	86,5	78,5	81,6	81,9	79,3	80,4	74,2	77,6	77,5

13 Droits de timbre

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Droits de timbre	2 148	2 425	2 393	245	11,4
Part en % des recettes ordinaires	3,4	3,6	3,5		
Droit de timbre d'émission	177	220	360	183	102,9
Droit de timbre de négociation	1 260	1 500	1 319	59	4,6
Titres suisses	183	215	195	12	6,7
Titres étrangers	1 077	1 285	1 123	46	4,3
Droit sur les quittances de primes et autres	711	705	715	4	0,5

Bien qu'il se soit accru de 245 millions (+ 11,4 %) par rapport à l'année précédente, le produit des droits de timbre est resté inférieur de 32 millions au montant prévu au budget. Les recettes du droit de timbre d'émission ont enregistré une nette hausse et celles du droit de timbre de négociation une hausse modérée, tandis que le produit du droit sur les quittances de primes n'affiche qu'une progression négligeable.

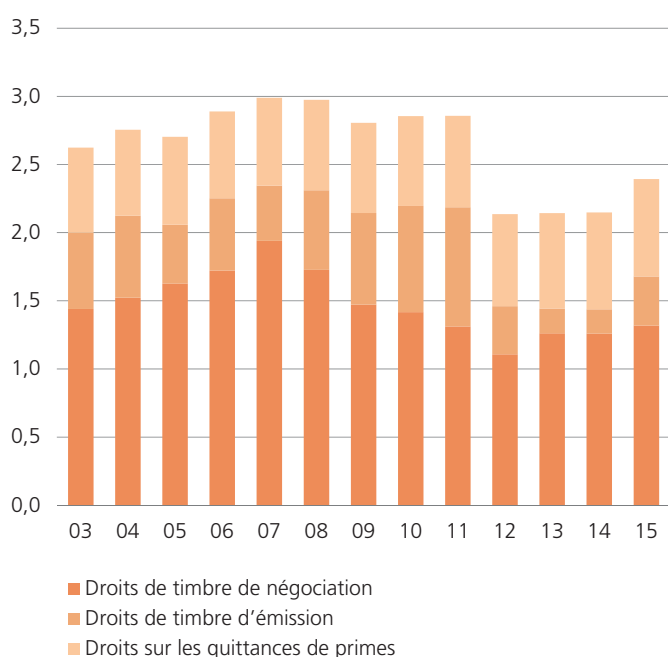
Droit de timbre d'émission

Les revenus du droit de timbre d'émission proviennent de la création de capital propre (droits de participation), c'est-à-dire

essentiellement de l'émission de capital-actions. Les recettes à ce titre sont une source de revenus volatile, car elles dépendent de la création de nouvelles entreprises et des besoins de refinancement des entreprises existantes. Le 14 décembre 2015, le premier conseil (Conseil des Etats) a approuvé la 3^e réforme de l'imposition des entreprises et renoncé, du même coup, à la suppression planifiée du droit de timbre d'émission sur le capital propre.

Les revenus issus du droit de timbre d'émission ont augmenté de 103 % pour atteindre 360 millions en 2015, le volume des émissions ayant été particulièrement élevé au cours de la seconde moitié du mois de décembre.

Droits de timbre en mrd



L'évolution du produit des droits de timbre est fortement marquée par celle du droit de timbre de négociation, qui fournit plus de la moitié des recettes en la matière. Dans le sillage de la crise financière qui a éclaté en 2007, le produit du droit de timbre de négociation a diminué durant plusieurs années consécutives avant de repartir à la hausse en 2013. En 2015, il s'est accru de 4,6 %.

14 Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs.	%
Taxe sur la valeur ajoutée	22 614	23 770	22 454	-159	-0,7
Part en % des recettes ordinaires	35,4	35,2	33,2		
Ressources générales de la Confédération	17 430	18 320	17 307	-123	-0,7
Fonds affectés	5 184	5 450	5 147	-36	-0,7
5 % en faveur de l'assurance-maladie	917	960	911	-6	-0,7
Financement de l'AVS	2 342	2 470	2 326	-16	-0,7
Part Conf. du point de TVA en fav. de l'AVS (17 %)	480	500	476	-3	-0,7
Supplément de TVA (0,4 point) en faveur de l'AI	1 128	1 190	1 120	-8	-0,7
Financement de l'infrastructure ferroviaire	316	330	314	-2	-0,7

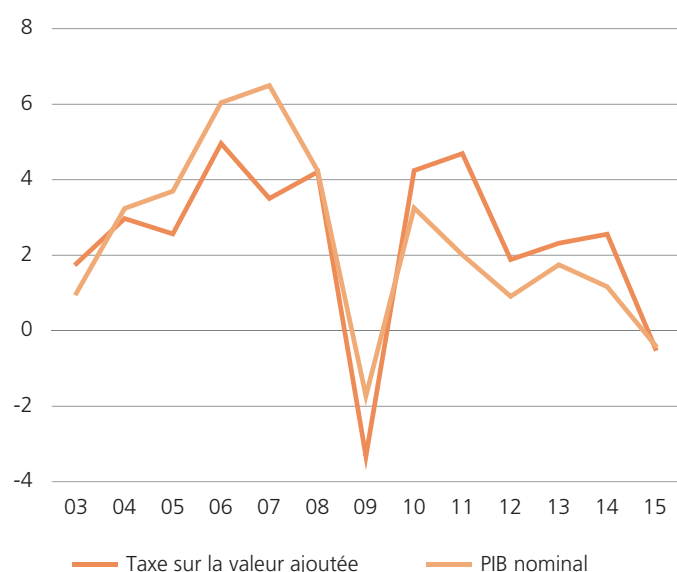
Inférieures au résultat obtenu l'année précédente, les recettes de la TVA se sont montées à 22,5 milliards. Au total, leur diminution par rapport à l'année précédente est de - 0,7 %. Le recul des recettes de la TVA a donc été un peu plus important que la baisse du PIB nominal (- 0,4 %) pour la même période. Le produit de l'impôt sur les importations, en particulier, a subi un fort recul de 14,3 % en raison de la force du franc, recul qui n'a pas été entièrement compensé par la hausse du produit de l'impôt grevant les opérations réalisées sur le territoire suisse (+ 13,9 %).

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la progression des recettes de la TVA va généralement de pair avec celle de l'économie. C'est pourquoi les prévisions relatives au PIB nominal servent de base à l'estimation du produit de la TVA. L'évolution des recettes ne suit toutefois jamais parfaitement celle de la croissance économique, et ce pour diverses raisons.

D'une part, le PIB ne reflète que partiellement l'assiette de la TVA. La TVA est, par exemple, perçue sur la création de valeur sur le marché intérieur et sur les importations, mais ces dernières ne sont pas prises en compte dans le PIB. Par contre, aucune TVA n'est perçue sur les exportations, dont le PIB tient compte.

D'autre part, la période d'assujettissement ne correspond pas exactement à l'année civile. L'impôt est généralement dû 60 jours après la fin de la période de décompte. C'est pourquoi les recettes de la TVA pour une année civile proviennent en grande partie des trois premiers trimestres de cette même année, ainsi que du dernier trimestre de l'année civile précédente et non, comme le PIB annuel, de l'exercice comptable.

Evolution de la taxe sur la valeur ajoutée et du PIB nominal
en %



L'évolution de la TVA est étroitement liée à la croissance du PIB nominal, les variations des taux de la taxe et les différences entre l'assiette fiscale de la TVA et le PIB nominal pouvant toutefois aussi entraîner des écarts.

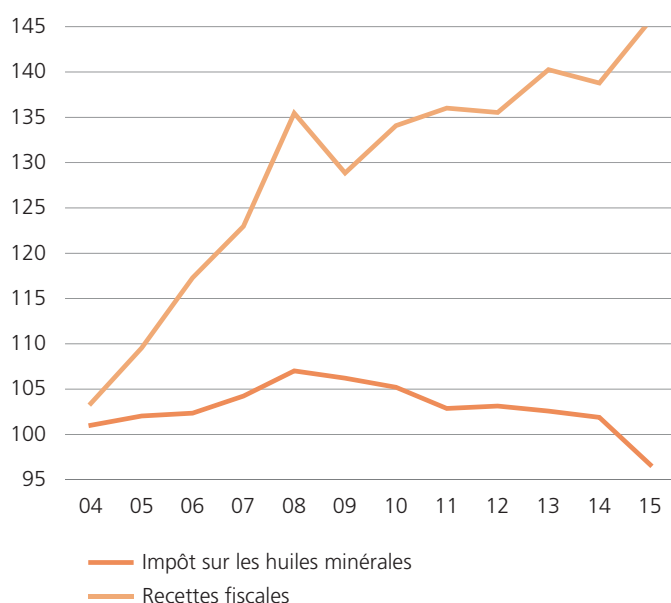
15 Impôt sur les huiles minérales

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs.	%
Impôts sur les huiles minérales	4 972	5 045	4 717	-255	-5,1
Part en % des recettes ordinaires	7,8	7,5	7,0		
Impôt sur huiles minér. grevant les carburants	2 971	3 015	2 821	-150	-5,1
Surtaxe sur huiles minér. grevant les carburants	1 983	2 010	1 877	-106	-5,4
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	17	20	19	2	9,2

Les recettes de l'impôt sur les huiles minérales ont enregistré un net recul de 5,1 % par rapport à l'année précédente. Bien que le nombre des véhicules routiers à moteur immatriculés ait à nouveau augmenté, elles ont diminué en raison, avant tout, de la baisse du tourisme à la pompe et de l'absence de la compensation prévue du côté de la promotion des carburants ménageant l'environnement. Les recettes issues de l'impôt sur les huiles minérales ont tendance à régresser depuis l'exercice 2008. L'une des principales raisons de cette baisse est le recul, observé depuis plusieurs années, de la consommation moyenne de carburant des nouveaux véhicules. Cette évolution est renforcée par l'application des prescriptions concernant la réduction des émissions de CO₂ des voitures de tourisme (en vertu de la loi sur le CO₂; RS 641.71). Outre l'évolution du cours du franc par rapport à l'euro, les principaux facteurs qui influencent le montant des recettes de l'impôt sur les huiles minérales sont l'évolution du parc des véhicules automobiles, le nombre de kilomètres parcourus en moyenne par année, la consommation moyenne de carburant par kilomètre et l'évolution économique.

- En 2015, 5,9 millions de véhicules à moteur routiers étaient immatriculés en Suisse. Le parc de véhicules a ainsi progressé de 1,8 % en 2013. Au total, 427 168 voitures neuves (+ 7,7 % par rapport à l'année précédente) ont été vendues en 2015.
- La croissance du parc de véhicules va en général de pair avec une hausse du nombre de kilomètres parcourus. La moyenne par véhicule était toutefois en légère baisse au cours des dernières années en ce qui concerne les voitures de tourisme.
- La consommation moyenne des automobiles neuves est, habituellement, plus basse que celle des anciens véhicules de la même catégorie. En 2014, elle était encore de 6,11 l/100 km (pour des émissions moyennes de CO₂ de 142 g/km). Dans le cadre du premier train de mesures de la stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral entend durcir les prescriptions sur les émissions de CO₂ applicables aux nouvelles voitures de tourisme, dont les émissions devront être abaissées à 95 g/km d'ici à 2020. De plus, les prescriptions sur les émissions de CO₂ seront étendues aux voitures de livraison et tracteurs à sellette légers (147 g/km d'ici 2020). Les recettes au titre de l'impôt sur les huiles minérales devraient donc poursuivre leur régression.

Impôt sur les huiles minérales et recettes fiscales
Indexés; 2003=100



Les recettes issues de l'impôt sur les huiles minérales ont atteint leur niveau maximal en 2008. Depuis lors, elles ont tendance à fléchir. La principale raison de ce recul réside dans la baisse de la consommation moyenne de carburant des véhicules. C'est pour quoi la part du produit de l'impôt sur les huiles minérales au sein des recettes fiscales diminue continuellement.

16 Redevance sur le trafic des poids lourds

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 493	1 530	1 457	-36	-2,4
Part en % des recettes ordinaires	2,3	2,3	2,2		
Apport au fonds pour grands projets ferroviaires	830	764	721	-109	-13,2
Coûts non couverts du trafic des poids lourds	140	225	225	85	60,6
Parts des cantons	485	494	473	-12	-2,5
Autres	38	47	39	0	1,3

Les recettes issues de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ont diminué de 36 millions, soit de 2,4 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est principalement due au manque à gagner qui résulte du renouvellement du parc de véhicules. Le recul est plus marqué pour les véhicules immatriculés en Suisse (- 3 %) que pour les véhicules immatriculés à l'étranger (- 1,2 %).

Le renouvellement du parc de véhicules en faveur de véhicules moins polluants et, partant, soumis à une redevance moins élevée, a continué à progresser au cours de l'année passée. La part de la prestation de transport des véhicules soumis à une redevance plus élevée (catégories Euro 0 à 3) sur la prestation de transport globale (mesurée en tonnes brutes-kilomètres) n'est plus que de 8 % en moyenne annuelle. La classe d'émission la plus fréquente, à savoir celle des véhicules EURO 5, représente environ 60 % des tonnes-kilomètres. La part de la prestation de transport des véhicules Euro 6, qui bénéficient d'une baisse de 10 % de la redevance depuis le 1^{er} juillet 2012, a progressé au cours des deux dernières années, passant de 4 % à 26 %. Le taux de la redevance moyenne payée par les détenteurs de véhicules pour les tonnes-kilomètres parcourus en 2015 a, par conséquent, baissé de 1,9 % par rapport à l'année précédente. Au total, les pertes de recettes liées à la hausse du nombre de véhicules moins polluants s'élèvent à environ 30 millions.

D'autres diminutions de recettes résultent de la réduction des prestations de transport soumises à la redevance (- 0,4 %). Le choc lié à la force du franc ainsi que la conjoncture défavorable persistant en Europe et la faible croissance du commerce inter-

national qui en résulte ont également joué un certain rôle à cet égard. Toutefois, la variation de la prestation de transport n'est pas proportionnelle à celle de la quantité transportée, car la RPLP est calculée sur la base du poids total autorisé, indépendamment du chargement effectif.

Les recettes de la RPLP ont été inférieures de 73 millions au montant prévu au budget. En effet, le budget reposait, d'une part, sur une estimation pour 2014 qui s'est, par la suite, révélée trop élevée pour un montant de 25 millions. D'autre part, le budget avait prévu une hausse de la prestation de transport de 2,6 %. Ce taux se fondait sur l'hypothèse retenue à l'époque pour la croissance du PIB réel, utilisée pour estimer le montant des recettes de la RPLP. C'est ce qui explique, pour un montant d'environ 40 millions, l'écart par rapport au budget. Le reste de la différence par rapport au budget est lié à la modernisation du parc des véhicules, qui s'est avérée plus marquée que prévu.

Les revenus provenant de la RPLP sont affectés. Après déduction des pertes sur débiteurs et des indemnités versées aux cantons pour l'exécution de la RPLP et des contrôles de police, un tiers est attribué aux cantons et deux tiers à la Confédération. Jusqu'en 2010, la part de la Confédération était entièrement versée au fonds pour les grands projets ferroviaires. En vertu de l'art. 85, al. 2, Cst., ces ressources sont, depuis 2011, en partie utilisées pour financer les coûts (externes) liés à la circulation routière et en partie allouées aux fonds destinés à financer la contribution de la Confédération à la réduction individuelle des primes.

17 Qualité des estimations de recettes

Avec un écart de 54 millions seulement obtenu au titre des recettes, on peut dire que les prévisions établies dans le cadre du budget coïncident presque parfaitement avec les résultats du compte. Ce résultat est remarquable si l'on considère que, depuis l'établissement du budget durant l'été 2014, la situation économique s'est nettement plus détériorée que prévu. Les diminutions de recettes subies par les catégories d'impôts fortement tributaires de la conjoncture (notamment l'impôt fédéral direct, la TVA) ont pu être compensées grâce aux recettes supplémentaires obtenues au titre de l'impôt anticipé, pourtant volatil, et au montant supplémentaire distribué par la BNS.

Evolution dans le temps des erreurs d'estimation

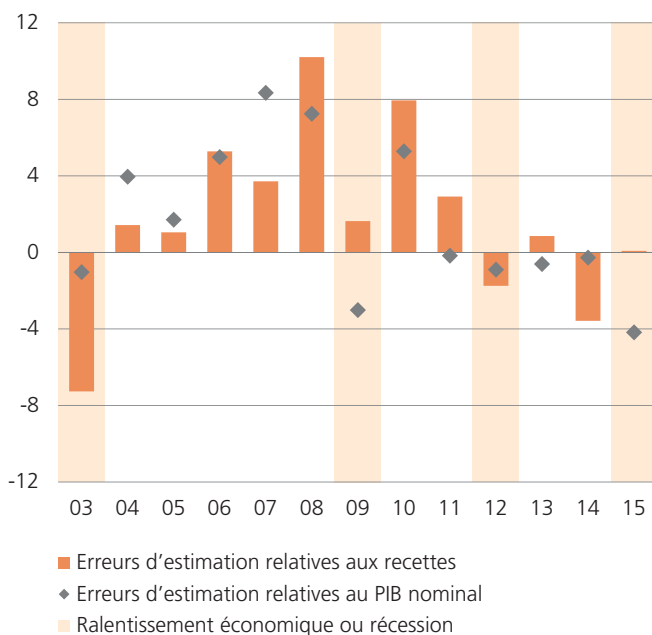
Le graphique qui suit montre les erreurs d'estimation concernant les recettes ordinaires de la Confédération depuis l'introduction du frein à l'endettement en 2003. Ces erreurs sont exprimées en pour-cent des valeurs budgétaires de manière à ne pas fausser la comparaison d'une année à l'autre. Une erreur positive d'estimation signifie que les recettes ont été sous-estimées ou que les recettes effectives ont dépassé les valeurs inscrites au budget. Une erreur négative d'estimation signifie que les recettes ont été surestimées. Avec une erreur d'estimation négative de 7,3 %, l'année 2003 affiche le taux de surestimation des recettes ordinaires le plus élevé de toute la période considérée. En revanche, les recettes de l'année 2008 ont été les plus sous-estimées avec une erreur positive de 10,2 %. Les fortes fluctuations

des erreurs d'estimation témoignent notamment des nombreuses difficultés et incertitudes que l'on rencontre dans l'estimation des recettes ordinaires de la Confédération. Ainsi, outre les prévisions concernant le développement de l'économie et son influence sur les recettes fiscales de la Confédération, il faut prendre en compte les modifications des conditions-cadres légales, dont les répercussions financières sont fréquemment imprévisibles. Les estimations de recettes sont encore plus difficiles en raison de l'horizon relativement lointain des prévisions: jusqu'à 20 mois avant la clôture de l'année comptable concernée. La qualité des estimations de recettes est réexaminée à l'occasion de la publication de chaque résultat du compte. Ce réexamen porte sur la qualité d'estimation tant du total des recettes que de chaque catégorie de recettes. L'objectif visé est de s'assurer que les recettes de la Confédération ne soient ni surestimées, ni sous-estimées systématiquement.

Erreurs d'estimation par type de recettes

Pour examiner la qualité de l'estimation des recettes sur une longue période, l'erreur d'estimation moyenne absolue est l'étalon de mesure qui convient. Pour ce qui est des recettes ordinaires, cet étalon est de 3,7 % depuis l'introduction du frein à l'endettement. Ainsi, les recettes sont surestimées ou sous-estimées, en moyenne annuelle, de 3,7 % par rapport aux valeurs budgétaires. Ce chiffre cache pourtant d'importantes disparités entre les diverses catégories de recettes. Parmi les recettes fiscales

Erreurs d'estimation relatives aux recettes ordinaires en %
des recettes resp. du PIB nominal selon le budget



Les erreurs relatives aux prévisions de recettes et aux prévisions économiques sont étroitement liées. Dans les deux cas, elles sont induites par l'évolution conjoncturelle: l'évolution du PIB et des recettes est surestimée en particulier en période de ralentissement économique. Lorsque la conjoncture est plus favorable, les erreurs de prévision sont, en revanche, presque toujours positives.

importantes, celles de l'impôt sur les huiles minérales ont bénéficié des estimations les plus précises au cours de la période considérée: ces recettes n'ont été, en moyenne, surestimées ou sous-estimées que de 1,8 % par rapport au budget. Elles sont suivies de près par les estimations des recettes de la TVA, qui affichent une erreur d'estimation moyenne absolue de 2,0 %. Alors que la précision des estimations de recettes de l'impôt fédéral direct (4,1 %) est légèrement inférieure à celle des estimations de la totalité des recettes, on observe des écarts considérables pour les droits de timbre et surtout pour l'impôt anticipé: l'erreur d'estimation moyenne absolue s'élève, pour ces recettes, à respectivement 7,8 % et 36,9 %. Ces écarts reflètent la grande volatilité de ces recettes.

Modèle conjoncturel des erreurs d'estimation

Les surfaces en couleur du graphique correspondent aux années durant lesquelles l'économie suisse a connu une faible croissance ou une récession, c'est-à-dire une phase durant laquelle la Suisse a sous-utilisé ses capacités de production, alors que le taux de croissance de son produit intérieur brut réel se situait en-deçà de son potentiel à long terme ou était négatif dans le cas d'une récession. Cette analyse fait apparaître une tendance dans l'évolution des erreurs d'estimation: les recettes fédérales tendent ainsi à être surestimées en période de ralentissement économique (erreur d'estimation négative) et à être sous-estimées durant les périodes de reprise qui suivent (erreur d'estimation positive). Les erreurs de prévision pourraient donc se compenser mutuellement sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel. Tel a quasiment été le cas depuis l'introduction du frein à l'endettement.

Une fois additionnées, les erreurs positives et négatives dans l'estimation des recettes ordinaires atteignent un montant de quelque 12,8 milliards. Cette somme, rapportée aux recettes ordinaires perçues par la Confédération durant la période en question (quelque 770 mrd), correspond à une erreur d'estimation moyenne de 1,7 % environ. En d'autres termes, depuis 2003, les recettes ordinaires de la Confédération ont été sous-estimées en moyenne de 1,7 %. D'un point de vue statistique, cette valeur moyenne ne diffère guère de 0, ce qui signifie que les recettes n'ont été ni surestimées, ni sous-estimées systématiquement.

Incidence des prévisions économiques

Le graphique présente également les erreurs d'estimation du produit intérieur brut en termes nominaux (losanges gris). Elles constituent la différence, en pourcentage, entre le produit intérieur brut en termes nominaux attendu au moment de la budgétisation (niveau en mrd de fr.) et le produit intérieur brut en termes nominaux effectivement atteint selon l'estimation provisoire du SECO (2015) ou les comptes nationaux établis par l'Office fédéral de la statistique. On constate que l'exactitude des estimations de recettes dépend fortement des prévisions économiques. Sur le plan statistique, cela se traduit par un coefficient de corrélation entre les deux séries de 0,68. Le coefficient de détermination (carré du coefficient) que l'on peut en déduire montre que, durant les dix dernières années, la moitié environ des erreurs d'estimation de recettes sont liées à des erreurs dans les prévisions économiques.

Les dépenses de la Confédération se sont accrues de 1,2 milliard (1,9 %) par rapport à l'année précédente, tandis que le PIB nominal a légèrement fléchi (- 0,4 %). Près de la moitié des dépenses supplémentaires ont été requises par la prévoyance sociale (notamment la migration, l'assurance-maladie et l'assurance-vieillesse). Les relations avec l'étranger et les dépenses liées à la redistribution du produit de la taxe sur le CO₂ ont, elles aussi, fortement progressé.

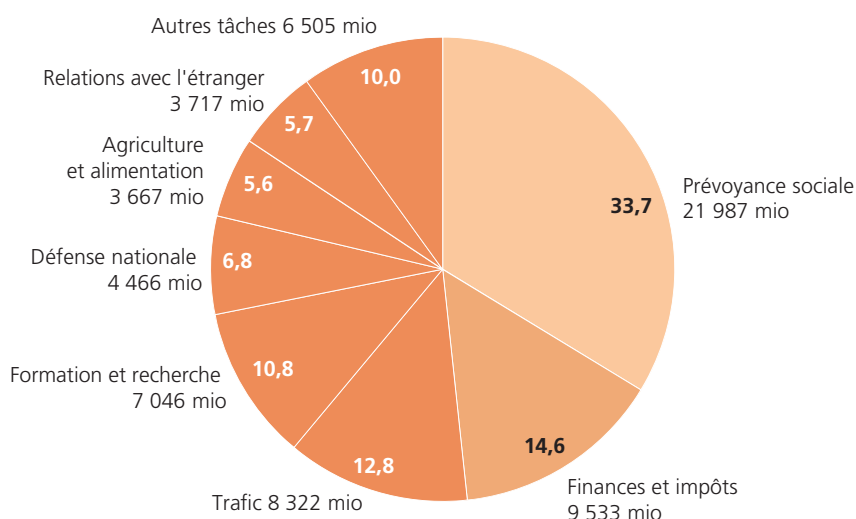
Evolution des dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Dépenses ordinaires	64 000	67 116	65 243	1 243	1,9
Δ en % par rapport à l'année précédente	0,5	4,9	1,9		
Conditions institutionnelles et financières	2 605	2 744	2 644	39	1,5
Ordre et sécurité publique	1 023	1 119	1 046	23	2,2
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3 508	3 702	3 717	210	6,0
Défense nationale	4 348	4 710	4 466	119	2,7
Formation et recherche	6 952	7 357	7 046	94	1,4
Culture et loisirs	490	507	509	19	4,0
Santé	226	234	227	1	0,3
Prévoyance sociale	21 414	22 367	21 987	572	2,7
Trafic	8 429	8 542	8 322	-108	-1,3
Environnement et aménagement du territoire	1 210	1 459	1 363	153	12,6
Agriculture et alimentation	3 693	3 683	3 667	-25	-0,7
Economie	634	740	716	83	13,1
Finances et impôts	9 469	9 951	9 533	64	0,7

En 2015, les dépenses ordinaires de la Confédération ont atteint le montant de 65,2 milliards. Elles ont ainsi dépassé de 1,2 milliard le niveau de l'année précédente. Les principaux vecteurs de la croissance des dépenses ont été la prévoyance sociale (+ 572 mio), la migration (+ 269 mio), l'assurance-maladie (+ 202 mio) et l'assurance-vieillesse (+ 146 mio). Les différentes affectations du produit de la taxe sur le CO₂ (+ 212 mio, groupes de tâches Environnement et aménagement du territoire ainsi

qu'Economie) et les relations avec l'étranger (+ 210 mio) ont, elles aussi, enregistré une progression marquée. L'augmentation des recettes provenant de l'impôt fédéral direct et de l'impôt anticipé a engendré, au sein du groupe de tâches Finances et impôts, une hausse correspondante des parts cantonales aux recettes de la Confédération (+ 468 mio). En revanche, les dépenses consacrées à l'acquisition de capitaux (intérêts passifs) ont reculé de 457 millions grâce aux agios élevés encaissés.

Dépenses par groupe de tâches 2015 parts en % Dépenses ordinaires



Les deux groupes de tâches comportant la part la plus élevée en dépenses liées, à savoir la prévoyance sociale ainsi que les finances et impôts, sollicitent près de la moitié des dépenses de la Confédération.

Ces différentes évolutions se reflètent dans les parts des groupes de tâches au sein des dépenses totales: la prévoyance sociale (33,7 %) et les relations avec l'étranger (5,7 %) ont vu leur part progresser par rapport à l'année précédente, tandis que les parts de l'agriculture (5,6 %) ainsi que des finances et impôts (14,6 %) ont au contraire reculé. Egalement en recul en 2015, la part du trafic (12,8 %) s'accroîtra toutefois brusquement en 2016 en raison de la création du fonds d'infrastructure ferroviaire.

21 Prévoyance sociale

Les dépenses au titre de la prévoyance sociale ont connu une nette augmentation au cours de l'année sous revue. Cette évolution est principalement due aux dépenses des domaines de la migration et de l'assurance-maladie. Dans le même temps, le recul du produit de la TVA a eu pour effet d'atténuer les dépenses au titre de la prévoyance sociale: il se reflète en effet dans la baisse des dépenses liées au pour-cent de TVA en faveur de l'AVS et dans celle de la contribution, liée à l'évolution du produit de la TVA, de la Confédération à l'assurance-invalidité.

Prévoyance sociale

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Prévoyance sociale	21 414	22 367	21 987	572	2,7
Part en % des dépenses ordinaires	33,5	33,3	33,7		
Assurance-vieillesse	10 748	11 078	10 894	146	1,4
Assurance-invalidité	4 920	5 160	4 856	-64	-1,3
Assurance-maladie	2 273	2 456	2 475	202	8,9
Prestations complémentaires	1 435	1 496	1 460	25	1,7
Assurance militaire	210	223	214	4	1,9
Assurance-chômage/service de l'emploi	499	512	506	6	1,2
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	96	97	82	-15	-15,1
Migrations	1 174	1 285	1 443	269	22,9
Aide et assistance sociales	58	60	57	-1	-1,7

En 2015, les dépenses au titre de la prévoyance sociale ont progressé de 2,7% pour s'établir à près de 22 milliards, dont la moitié a été consacrée au groupe de tâches de l'assurance-vieillesse. Les trois contributions principales de la Confédération à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) sont les suivantes:

- une contribution de 19,55 % aux dépenses de l'AVS, qui a augmenté en 2015 de 184 millions pour atteindre 8,17 milliards; cette augmentation est due, d'une part, à l'adaptation bismannuelle des rentes (+ 0,4 %) et, d'autre part, à l'évolution démographique qui a fait augmenter de 1,8 % le nombre de rentes versées;
- une part correspondant à 83 % du produit du pour-cent de TVA en faveur de l'AVS; le montant de cette contribution a fléchi de 17 millions (- 0,75 %) pour s'établir à 2,31 milliards;
- les revenus de l'impôt sur les maisons de jeu qui, en recul de 6,6 %, ne se sont élevés qu'à 308 millions en 2015.

Pendant la durée du financement additionnel de l'AI (jusqu'en 2017), les dépenses de la Confédération au titre de l'assurance-invalidité (AI) comprennent aussi trois principaux flux de paiement:

- la contribution de la Confédération à l'assurance-invalidité, qui dépend de l'évolution du produit de la TVA; en outre, un facteur d'escompte permet de tenir compte de l'évolution des salaires et des prix; étant donné le recul du produit de la TVA et l'environnement déflationniste, la contribution de la Confédération a reculé de 43 millions (- 1,2 %) pour s'établir à 3,53 milliards;

- dans le cadre du financement additionnel susmentionné, l'AI reçoit en outre les revenus issus du relèvement temporaire de 0,4 % de la TVA (1,11 mrd; - 0,75 %);
- en outre, la Confédération prend à sa charge les intérêts de la dette de l'AI envers le fonds AVS; cette contribution spéciale de la Confédération aux intérêts de l'AI a fléchi de 6,9 % grâce à la diminution de la dette de l'AI pour s'établir à 160 millions; fin 2015, la dette de l'AI s'élevait encore à 12,1 milliards selon les estimations provisoires.

La contribution de la Confédération aux *prestations complémentaires (PC)* s'élève à 5/8 des dépenses qui servent à couvrir les besoins vitaux des bénéficiaires. Les cantons assument les 3/8 restants et toutes les PC destinées à couvrir les coûts supplémentaires liés à un séjour en institution ainsi que les coûts de maladie et d'invalidité. La contribution de la Confédération se répartit, pour moitié environ, entre les PC à l'AI et les PC à l'AVS, ces dernières augmentant plus fortement en raison de la hausse du nombre des bénéficiaires de rentes (+ 1,9 % contre + 1,6 %).

Pour assurer le financement de ses contributions à l'AVS, à l'AI et aux PC fixées dans la loi, la Confédération utilise les recettes affectées qu'elle tire des impôts sur l'alcool et sur le tabac, ainsi que la part de 17 % des revenus provenant du pour-cent de TVA en faveur de l'AVS. S'élevant à 2,89 milliards au total, les recettes réalisées durant l'exercice sous revue ont été inférieures de 74 millions (- 2,5 %) à celles de l'année précédente. Les revenus tirés de l'impôt sur le tabac ont reculé de 59 millions. Ces recettes affectées ont permis, en 2015, de couvrir 21,7 % des contributions fédérales à l'AVS, à l'AI et aux PC, contre 22,5 % en 2013.

Les dépenses de la Confédération consacrées à *l'assurance-maladie* concernent essentiellement la réduction individuelle des primes. En 2015, les dépenses en faveur de l'assurance-maladie ont augmenté d'environ 202 millions, soit de près de 9 %, par rapport au compte 2014. Cette très forte croissance est due, pour un peu plus de la moitié, à une hausse des coûts de la santé et de la prime moyenne de l'assurance obligatoire des soins (AOS) ainsi qu'à l'accroissement de la population. Conformément à l'art. 66, al. 2, de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, les subside de la Confédération correspondent à 7,5 % des coûts bruts de l'AOS. A ceux-ci s'ajoute la contribution spéciale temporaire de la Confédération à la correction des primes de l'assurance-maladie, d'un montant d'environ 90 millions, qui était due pour la première fois en 2015. Les dépenses de la Confédération à ce titre sont partiellement financées par des recettes affectées: 5 % du produit de la TVA (déduction faite des parts revenant à l'AVS, à l'AI et au fonds FTP) ont été utilisés à cette fin, soit un montant de quelque 911 millions en 2015. En outre, les recettes destinées à supporter les coûts non couverts de la circulation routière ont permis, à raison de 225 millions environ, de financer la réduction individuelle des primes. C'est ainsi qu'environ 48 % des dépenses de la Confédération consacrées à la réduction individuelle des primes sont couvertes par des revenus affectés.

La Confédération finance la totalité des coûts de *l'assurance militaire*. Par rapport à l'année précédente, les dépenses à ce titre ont augmenté d'environ 4 millions, soit de 1,9 %. Cette évolution est due, en particulier, à la forte augmentation des coûts de traitement (+ 9,8 %) et des prestations en espèces (+ 5,3 %). En revanche, les versements de rentes ont diminué d'environ 2,8 %. Dans le budget 2015, les dépenses consacrées à l'assurance militaire avaient été surestimées d'environ 8 millions, soit de 4 %.

Dans le domaine de *l'assurance-chômage et des services publics de l'emploi*, la croissance des dépenses s'élève à 6 millions et est imputable à l'évolution de la contribution, fixée par la loi, de la Confédération à l'assurance-chômage. Cette contribution croît

en fonction de la progression de la masse salariale soumise à cotisation et, s'élevant à 464 millions, elle constitue la majeure partie des dépenses dans ce domaine.

Les dépenses consacrées au domaine de *la migration* ont fortement augmenté par rapport à 2014, soit de 269 millions (+ 23 %). C'est une conséquence de l'afflux important de personnes en quête d'une protection en Europe au cours de l'année passée. En particulier, l'indemnisation des dépenses des cantons au titre de l'aide sociale en faveur des demandeurs d'asile et des personnes admises à titre provisoire a augmenté en conséquence (+ 201 mio, soit + 26 %). En outre, les dépenses d'exploitation des centres d'enregistrement et de procédure sont en forte hausse (+ 27 mio, soit + 36 %). Dans le domaine des mesures d'intégration aussi, des dépenses nettement plus élevées ont été enregistrées par rapport à 2014 (+ 48 mio, soit + 57 %). Ceci est dû au fait que des paiements compensatoires ont dû être versés aux cantons en 2015 dans le cadre des forfaits d'intégration, en raison du grand nombre de réfugiés nouvellement reconnus et de personnes nouvellement admises à titre provisoire. Une diminution de 6 millions des dépenses en matière de coûts d'exécution fait pendant à la hausse des autres dépenses; cette diminution est due en particulier au fait que le nombre des départs (tant volontaires que découlant de rapatriements) a reculé dans le domaine de l'asile.

La majeure partie des dépenses destinées à la *construction de logements à caractère social* a été sollicitée pour des réductions supplémentaires de loyers (65 %) et pour des prêts d'encouragement accordés aux responsables de logements d'utilité publique (25 %). Les dépenses consacrées à cette tâche ont diminué de quelque 14,5 millions, soit de 15 % par rapport à 2014. Ce recul marqué est surtout la conséquence de la diminution de quelque 9,6 millions des prêts fédéraux à la construction de logements d'utilité publique et du nombre décroissant d'engagements en matière de réductions supplémentaires des loyers selon l'ancien droit (- 4,9 mio).

22 Finances et impôts

En 2015, les dépenses dans ce domaine ont représenté 14,6 % des dépenses ordinaires totales, contre 14,8 % l'année précédente. Ce léger recul s'explique par une évolution (+ 0,7 %) bien en-dessous de la moyenne des dépenses totales, principalement en raison des allègements générés dans la gestion de la dette.

Finances et impôts

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Finances et impôts	9 469	9 951	9 533	64	0,7
Part en % des dépenses ordinaires	14,8	14,8	14,6		
Parts aux recettes de la Confédération	4 335	4 724	4 803	468	10,8
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	1 949	1 989	1 492	-457	-23,5
Péréquation financière	3 185	3 238	3 238	53	1,7

Hausse des parts de tiers aux recettes de la Confédération due notamment aux recettes de l'impôt fédéral direct

L'augmentation des parts de tiers aux recettes de la Confédération (+ 468 mio ou + 10,8 %) par rapport à l'année précédente s'explique pour l'essentiel par le surplus des parts aux recettes de l'impôt fédéral direct (+ 366 mio ou + 11,9 %), et de celles aux recettes de l'impôt anticipé, qui enregistre une hausse de 100,8 millions (+ 18,5 %). La hausse de ces deux types de recettes est à mettre en relation avec les taux d'intérêts négatifs (voir tome 3, ch. 11 et 12). Quant à la part de tiers à la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP), elle affiche une baisse de 12 millions (- 2,5 %), contribuant ainsi à freiner légèrement l'augmentation des parts de tiers aux recettes de la Confédération.

de base, laquelle doit son recul notamment aux remboursements, pour un volume de 6,3 milliards, d'obligations nanties d'un coupon plus élevé en moyenne.

A ces deux principaux facteurs s'ajoute le fait que la charge d'intérêts des comptes de dépôts et celle de la Caisse d'épargne se sont réduites de près de 30 millions au total dans l'exercice sous revue, principalement en raison des taux d'intérêt proches de zéro. Le recul des intérêts passifs est toutefois contrecarré par la progression des dépenses au titre des pertes de change (+ 61,0 mio) en raison de la volatilité des cours des devises. A noter que les pertes de change concernent des comptes en devises étrangères. Les recettes ou pertes provenant de ces comptes sont inscrites en cours d'exercice (art. 35 LFC).

Allègement marqué de la charge de la dette notamment en raison des taux d'intérêts favorables

La diminution des charges d'intérêts liées à la fortune et à la dette (- 457 mio ou - 23,5 %) traduit de manière générale un besoin de financement moindre induit par les bons résultats financiers des années précédentes, mais reflète surtout le repli des taux d'intérêts. Deux facteurs principaux sont à l'origine du recul des intérêts passifs:

- D'une part, les agios élevés (863 mio) qui sont synonymes d'allègement de la charge des intérêts. Ainsi, l'allègement généré par les agios en 2015 s'est accru de 338 millions par rapport à 2014. L'exercice 2015 peut ainsi se targuer d'enregistrer un montant des agios – toujours favorisés par le bas niveau persistant des taux d'intérêt – se situant nettement au-dessus de la moyenne des dernières années (env. 500 mio). Seule l'année 2012 avait engrangé des agios plus conséquents (968 mio).
- D'autre part, la baisse de la charge des emprunts (- 130 mio) contribue également au recul des intérêts passifs. Celle-ci trouve son origine dans la diminution de la charge financière

Légère progression des paiements compensatoires versés aux cantons

L'année 2015 a constitué le dernier exercice de la seconde période quadriennale de la nouvelle péréquation financière (RPT). Les transferts de la Confédération effectués au titre des divers instruments de la péréquation se sont élevés au total à 3238 millions, en progression de 53,0 millions (+ 1,7 %) par rapport à 2014. Cet accroissement résulte exclusivement de la hausse de la contribution de la Confédération en matière de péréquation verticale des ressources qui atteint 2273 millions, soit une progression de 2,4 % (+ 53 mio). La contribution de la Confédération à la compensation des charges s'est élevée à 726 millions: 363 millions sont destinés à la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques et 363 millions à celle des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques. Ce montant global est resté le même qu'en 2014, du fait du renchérissement nul enregistré en avril 2014. Enfin, en ce qui concerne la compensation des cas de rigueur, le montant versé en 2015 (239 mio) est également resté inchangé par rapport à 2014, du fait qu'aucun canton à faible potentiel de ressources bénéficiant de la compensation des cas de rigueur n'est devenu un canton à fort potentiel de ressources en 2015.

Caractère affecté des dépenses «Finances et impôts»

Le groupe de tâches «Finances et impôts» est le deuxième plus important en termes de volume financier. Il a notamment comme caractéristiques d'être exclu des priorités en matière de politique budgétaire (par ex., la part aux recettes de la Confédération est réglée par la Constitution et dépend directement du niveau des recettes) et d'être soumis à de nombreux facteurs exogènes (marchés financiers, taux d'intérêts, besoins de financement, stratégie de la Trésorerie fédérale).

Les parts aux recettes de la Confédération correspondent à 17 % des recettes de l'impôt fédéral direct (IFD) et à 10 % des recettes de l'impôt anticipé. Elles englobent également près d'un tiers des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ainsi que 20 % du rendement de la taxe d'exemption du service militaire. Elles comprennent enfin les pertes sur débiteurs en matière de taxe sur la valeur ajoutée, d'impôt anticipé et autres (douane, RPLP).

Les dépenses au titre de la recherche de fonds et de la gestion de la fortune et de la dette comprennent pour l'essentiel les intérêts passifs (charges d'intérêts des emprunts à long et à court terme, des comptes de dépôts, etc.) ainsi que les commissions, taxes et frais de la Trésorerie.

La péréquation financière (RPT) comporte trois instruments:

- La péréquation des ressources, l'élément essentiel, vise à doter les cantons dont les ressources sont inférieures à la moyenne (cantons à faible potentiel de ressources) d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition. Elle est financée par la Confédération et par les cantons à fort potentiel de ressources.
- Les cantons qui supportent des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). Les cantons qui supportent des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). La CCS et la CCG sont entièrement financées par la Confédération.
- Le troisième instrument, la compensation des cas de rigueur, qui permet d'éviter que le passage de l'ancien système de péréquation financière au nouveau n'occasionne des cas de rigueur entre les cantons restera en vigueur jusqu'en 2036 au plus tard et son montant diminue chaque année de 5 % dès 2016.

Les contributions de la Confédération sont adaptées chaque année à l'évolution de la situation économique.

23 Trafic

Les dépenses vouées au trafic ont diminué de 1,3 %. Le recul de 1,4 % des dépenses liées à la circulation routière s'explique principalement par la baisse des dépenses requises par les routes nationales. La diminution des dépenses consacrées aux transports publics est notamment due à celle des dépenses pour le trafic d'agglomération lié au rail. En revanche, les dépenses en faveur de l'aviation ont progressé de 8 %.

Trafic

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs.	%
Trafic	8 429	8 542	8 322	-108	-1,3
Part en % des dépenses ordinaires	13,2	12,7	12,8		
Circulation routière	3 117	3 061	3 075	-42	-1,4
Transports publics	5 158	5 284	5 080	-78	-1,5
Aviation	155	197	167	12	8,0

Circulation routière

Les dépenses au titre de la circulation routière ont été réduites de 42 millions, soit de 1,4 %, par rapport à l'année précédente.

- Les dépenses consacrées aux routes nationales ont régressé de 28 millions, soit de 1,2 % par rapport à 2014. Les dépenses à la charge de la Confédération au titre des routes nationales ont fléchi par rapport à l'année précédente (- 76 mio). Ce recul est dû, d'une part, à la baisse décidée au budget 2015. D'autre part, le montant des dépenses de l'année précédente s'était accru suite à la dissolution de comptes de régularisation de l'année 2013. La part de l'apport au fonds d'infrastructure prélevée pour financer les dépenses consacrées aux routes nationales s'est en revanche accrue (43 mio). En outre, un apport au fonds d'infrastructure en faveur des routes nationales a été effectué pour la première fois en 2015 sur la base des revenus obtenus au titre des sanctions visant à réduire les émissions de CO₂ des voitures de tourisme (5 mio).
- Liées aux recettes, les contributions de la Confédération aux coûts routiers généraux des cantons ont diminué par rapport à l'année précédente (- 16 mio). Cette diminution est principalement imputable à la baisse de la consommation de carburant du parc de véhicules et au recul du tourisme à la pompe lié à la cherté du franc.
- Les contributions aux routes principales et aux autres routes n'ont connu qu'une hausse négligeable (2 mio). Les contribu-

tions versées pour la dernière fois en faveur de la séparation des courants de trafic ferroviaire et routier étaient en recul (- 0,6 mio).

Transports publics

Les dépenses en faveur des transports publics, dont font partie les infrastructures ferroviaires et le transport ferroviaire de marchandises, ont baissé de 78 millions, soit de 1,5 %, par rapport à l'année précédente. Cette évolution est liée aux facteurs suivants:

- Les dépenses requises pour la construction, l'exploitation et le maintien de la qualité des infrastructures ferroviaires n'affichent qu'une croissance de 0,5 % (+ 12 mio), restant ainsi à peu près au même niveau que l'année précédente. On observe toutefois des mouvements divergents au sein du domaine: ainsi, les dépenses pour les projets ferroviaires concernant le trafic d'agglomération (RER et tramways) ont diminué de 80 millions avant tout en raison de l'arrivée à terme des contributions aux projets urgents, majoritairement achevés. En revanche, les dépenses au titre de l'exploitation et du maintien de la qualité des infrastructures ferroviaires ont été augmentées de 93 millions (+ 4 %) par rapport à l'année précédente, afin d'assurer un entretien adéquat de l'infrastructure ferroviaire.
- Les apports au fonds pour les grands projets ferroviaires sont restés inférieurs d'environ 91 millions au montant de l'année précédente. Ce recul est principalement imputable à la baisse de la part des apports issue des revenus de la RPLP (- 109 mio). D'un côté, la prestation de transport du trafic routier de marchandises s'est avérée plus faible que prévu, de l'autre, une part plus importante des recettes a été versée dans le budget général, afin de financer les coûts externes liés au trafic routier, conformément à l'art. 85, al. 2, Cst. Les recettes issues du

Dépenses en matière de trafic figurant au compte d'Etat

L'évolution des dépenses en matière de trafic est influencée de façon déterminante par les dépenses des fonds correspondants. Le ch. 32 fournit une vue d'ensemble de tous les investissements effectués dans ce domaine et figurant au compte d'Etat, c'est-à-dire dans le compte de la Confédération et dans les fonds voués au trafic (comptes spéciaux).

pour-mille de TVA ont été légèrement inférieures au montant de l'année précédente (- 2 mio), tandis que celles provenant de l'impôt sur les huiles minérales ont été supérieures (+ 21 mio).

- Les indemnisations pour le trafic régional des voyageurs ont progressé de 2 % par rapport à l'année précédente (+ 18 mio). Cette hausse suit l'augmentation des coûts induits par les investissements dans l'extension et le remplacement du parc de matériel roulant.
- Le transfert de la route au rail du trafic de marchandises a nécessité 18 millions de moins que l'année précédente. La principale cause de cette baisse réside dans le recul des indemnités du trafic (- 14 mio) ainsi que des besoins pour les voies de raccordement et les terminaux (- 4,1 mio).

Aviation

Les dépenses consacrées à l'aviation ont progressé de 12 millions par rapport à l'année précédente (+ 8 %) : cette progression s'explique, notamment, par la croissance des dépenses financées par le biais du financement spécial du trafic aérien (+ 10 mio). Une part plus importante en moyens affectés a ainsi pu être utilisée notamment pour financer des projets dans le domaine de la protection de l'environnement (+ 5,7 mio), mais aussi dans celui des mesures de sécurité techniques (+ 2,5 mio) et des mesures de sûreté ne relevant pas de l'Etat (+ 2 mio).

24 Formation et recherche

En 2015, le groupe de tâches Formation et recherche est resté prioritaire pour la Confédération. La croissance des dépenses de 1,4 % a profité principalement à la recherche. L'évolution reste marquée par la suspension du projet de participation complète de la Suisse aux programmes de recherche de l'UE. Les dépenses liées aux mesures de remplacement ont, pour la plupart, été reportées.

Formation et recherche

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Formation et recherche	6 952	7 357	7 046	94	1,4
Part en % des dépenses ordinaires	10,9	11,0	10,8		
Formation professionnelle	857	890	869	12	1,4
Hautes écoles	2 121	2 125	2 118	-3	-0,2
Recherche fondamentale	2 749	2 769	2 744	-5	-0,2
Recherche appliquée	1 193	1 540	1 283	90	7,6
Autres tâches d'enseignement	31	33	32	0	1,3

L'évolution des dépenses du groupe de tâches est principalement marquée par les décisions prises par le Parlement dans le cadre du message FRI 2013-2016 et du message sur la recherche énergétique, ainsi que par la suspension du projet de participation complète de la Suisse aux programmes de recherche de l'UE.

Par rapport à l'année précédente, les dépenses consacrées à la formation et à la recherche ont augmenté de 94 millions (+ 1,4 %). Les moyens supplémentaires requis ont été affectés prioritairement à la formation. Les dépenses en faveur des hautes écoles ont progressé moins fortement, car un crédit supplémentaire leur avait été accordé l'exercice précédent.

Hausse des dépenses consacrées à la formation professionnelle

Presque exclusivement composées de contributions forfaitaires destinées aux cantons, les dépenses consacrées à la formation professionnelle affichent une progression de 12 millions (+ 1,4 %) par rapport à 2014. Définie comme valeur indicative dans la loi sur la formation professionnelle, la prise en charge, par la Confédération, de 25 % des coûts de la formation professionnelle a donc été assurée.

Constance des dépenses en faveur des hautes écoles

Les dépenses que la Confédération consacre aux hautes écoles se sont montées à 2,1 milliards; elles ont profité aux universités cantonales à raison de 38 %, aux hautes écoles spécialisées à raison de 27 % et aux hautes écoles fédérales à raison de 35 %. Ces dernières se voient imputer la totalité des contributions en faveur de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et une partie des contributions au domaine des EPF (cf. encadré).

Répartition des contributions destinées au domaine des EPF

Les contributions en faveur du domaine des écoles polytechniques fédérales (EPF) représentent 37 % des dépenses consacrées à la formation et à la recherche. Elles sont versées aux groupes de tâches «Hautes écoles» pour une part d'environ 26 %, «Recherche fondamentale» à raison de 59 % et «Recherche appliquée» à raison de 15 %.

Les dépenses en faveur des hautes écoles sont restées constantes par rapport à l'année précédente, en raison du crédit supplémentaire de 50 millions inscrit au compte 2014 au titre des investissements en faveur des hautes écoles spécialisées. Abstraction faite de ce crédit supplémentaire, les dépenses ont progressé de 47 millions (+ 2,2 %). Cette progression s'est répartie de manière assez homogène entre les universités cantonales, les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles fédérales.

Influence des accords internationaux sur les dépenses en faveur de la recherche

Le groupe de tâches Recherche comprend notamment une grande partie des dépenses allouées au domaine des EPF, les contributions aux institutions chargées d'encourager la recherche (Fonds national suisse, FNS) et les dépenses consenties en faveur du programme européen de recherche Horizon 2020.

Une distinction est faite entre *recherche fondamentale* et *recherche appliquée*. Les dépenses ont augmenté de 85 millions (+ 2,2 %) au total dans les deux domaines de recherche par rapport à 2014. En raison de la suspension du projet de participation complète de la Suisse aux programmes de recherche de l'UE, ces deux domaines ont connu une évolution contraire:

- Suite à l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse, la Suisse participe seulement de manière partielle aux programmes de recherche européens. La majorité des projets de recherche sont financés par l'intermédiaire de mesures de remplacement décidées par la Confédération et couvrant

toute la durée des projets, au lieu d'être financés sous la forme de cotisations annuelles versées à l'UE par les pays participants. Les montants versés en faveur des projets avaient été plus bas durant la phase de démarrage en 2014, ce qui explique en grande partie la forte progression des dépenses dans le domaine de la recherche appliquée.

- Le FNS a, par ailleurs, pris des mesures ponctuelles de remplacement. Ces mesures, qui ont été comptabilisées à titre de dépenses dans le domaine de la recherche fondamentale, ont été financées en 2014 par le biais d'un crédit supplémentaire compensé (94 mio). C'est ce qui explique la faible croissance des dépenses dans le domaine de la recherche fondamentale.

Les dépenses consacrées à la recherche comprennent, en outre, les ressources allouées à la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) pour l'encouragement de l'innovation et la recherche du secteur public. A cela s'ajoutent les cotisations de membres versées à diverses organisations internationales de recherche, telles que l'Agence spatiale européenne (ESA), le Laboratoire européen de physique des particules (CERN) ou les programmes de navigation satellitaires Galileo et EGNOS.

Les dépenses consenties pour la CTI ont augmenté de 19 millions (+ 12,1%) principalement en raison d'un crédit supplémentaire (utilisé en partie seulement) sollicité en 2015 pour financer les mesures spéciales visant à atténuer la force du franc. La contribution aux programmes européens de navigation par satellite Galileo et EGNOS ont, en revanche, diminué de 113 millions; ce recul marqué s'explique par le fait que l'exercice 2014 avait bénéficié du versement ultérieur d'anciennes cotisations annuelles. Abstraction faite de ce paiement unique, la croissance moyenne des dépenses consenties dans le groupe de tâches Recherche atteint environ 200 millions (+ 5,2 %).

Le groupe de tâches et le message FRI

La majeure partie (90 %) des crédits relevant du groupe de tâches Formation et recherche fait partie du message FRI ou est dédiée aux programmes européens de formation et de recherche. Le groupe de tâches couvre d'autres dépenses pour un montant de 700 millions, notamment les contributions aux loyers d'institutions fédérales, les crédits dédiés à la recherche sectorielle et aux charges de personnel ainsi que les contributions aux organisations internationales, qui ne sont pas sollicités dans le cadre du message FRI.

25 Défense nationale

Les dépenses consacrées à la défense nationale ont connu une progression supérieure à la moyenne par rapport à l'année précédente. Cette progression de 2,7 % a concerné principalement les charges de biens et services et les charges d'exploitation, notamment en raison de la hausse du nombre des acquisitions dans le domaine du matériel de remplacement et des munitions.

Défense nationale

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Défense nationale	4 348	4 710	4 466	119	2,7
Part en % des dépenses ordinaires	6,8	7,0	6,8		
Défense nationale militaire	4 226	4 590	4 351	126	3,0
Coopération nationale pour la sécurité	122	120	115	-7	-5,8

Les dépenses vouées à la défense nationale militaire se sont accrues de 126 millions par rapport au compte 2014 (+ 3,0 %), principalement pour les raisons suivantes:

- Les dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation de l'armée ont augmenté de 70 millions par rapport à l'année précédente. Les dépenses requises pour le matériel de remplacement et les travaux d'entretien ont crû de 32 millions. En 2014, le DDPS avait effectué la majeure partie de ses réductions transversales dans ces deux postes, ce qui avait atténué la progression des dépenses. Disposant à nouveau de davantage de moyens financiers en 2015, l'armée a ainsi pu poursuivre ses projets comme prévu. Les dépenses requises pour l'acquisition de munitions ont augmenté de 27 millions par rapport à l'année précédente, car l'armée avait prévu de procéder à des achats importants de munitions et, de plus, avait besoin de davantage de moyens financiers pour prendre des mesures d'élimination et de liquidation.
- Les dépenses requises au titre des études de projets, des essais et des préparatifs d'achats (EEP) se sont accrues de 39 millions par rapport au compte 2014 (+ 38,1 %). Le peuple ayant rejeté le projet d'acquisition de l'avion de combat Gripen le 18 juin 2014, le Conseil fédéral a décidé, dans l'optique du renouvellement de la flotte des avions de combat au début des années 2020, d'avancer d'autres projets d'achats d'armement et d'en planifier de nouveaux, ce qui a engendré une hausse des charges au titre des EEP. Le remaniement de la planification en matière d'acquisitions n'ayant été amorcé qu'après la votation populaire, ces charges supplémentaires n'étaient pas encore entièrement connues au moment de l'élaboration du budget 2015. C'est pourquoi le Parlement a approuvé la hausse des moyens sollicités pour les EEP pour un montant de 22 millions dans le cadre du supplément II au budget 2015.

- Les dépenses d'investissement d'armasuisse Immobilier ont crû de 36 millions par rapport à l'année précédente. Les moyens supplémentaires ont permis de financer un grand nombre de travaux de remise en état d'immeubles existants.

Le groupe de tâches Défense nationale comprend également, outre la défense nationale militaire, la coopération nationale pour la sécurité. Il regroupe notamment les dépenses de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) dans le domaine propre et les dépenses en matière de protection civile. Les dépenses requises dans ces deux domaines ont reculé de 7 millions (- 5,8 %) par rapport à l'année précédente. Ce recul est essentiellement lié à l'achèvement des travaux du projet POLYALERT.

Par rapport au montant prévu au budget 2015, les dépenses ont été inférieures de 244 millions. Des soldes de crédits ont notamment subsisté du côté des dépenses d'investissement d'armasuisse Immobilier et dans le domaine de l'informatique de l'armée (informations détaillées, cf. tome 2B).

Rapport entre les dépenses d'exploitation et les dépenses d'armement

En ce qui concerne les dépenses en matière de défense nationale militaire, le rapport entre les dépenses d'exploitation, d'une part (biens et services, transfert et personnel, y c. les cotisations de l'employeur), et celles d'armement et d'investissement, d'autre part, était de 72 % contre 28 %. En 2014, ce rapport était encore de 73 % contre 27 %. L'armée se rapproche donc légèrement de son objectif à moyen terme, c'est-à-dire un rapport de 60 % contre 40 % entre les dépenses d'exploitation et les dépenses d'armement. Ces deux catégories de dépenses ont progressé par rapport à l'année précédente. Le rapport entre elles s'est toutefois légèrement amélioré en raison de la croissance, un peu plus élevée en pour-cent, des dépenses d'armement.

26 Agriculture et alimentation

Les dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation ont fléchi de 0,7 % par rapport à l'année précédente. Les dépenses requises pour l'amélioration des bases de production et les mesures sociales ont reculé, alors que les autres dépenses ont progressé.

Agriculture et alimentation

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Agriculture et alimentation	3 693	3 683	3 667	-25	-0,7
Part en % des dépenses ordinaires	5,8	5,5	5,6		
Amélioration des bases de production et mesures sociales	184	167	160	-25	-13,3
Production et ventes	431	440	431	0	0,0
Paielements directs	2 815	2 809	2 795	-20	-0,7
Autres dépenses	263	267	282	19	7,3

La majeure partie (env. 92 %) des dépenses requises pour l'agriculture et l'alimentation sont gérées par le biais de trois plafonds de dépenses. Approuvés par le Parlement tous les quatre ans, ces plafonds de dépenses fixent les montants maximaux autorisés pour les crédits de paiement. Les plafonds de dépenses suivants de la politique agricole 2014-2017 sont valables jusqu'en 2017: «Amélioration des bases de production et mesures sociales»: 798 millions, «Production et ventes»: 1776 millions, «Paielements directs»: 11 256 millions.

Les modifications apportées à l'exploitation et aux infrastructures agricoles ainsi que la sélection végétale et animale sont financées par le biais du poste *Améliorations des bases de production et mesures sociales*. Les dépenses en la matière ont diminué d'environ 25 millions par rapport à l'année précédente (- 13,3 %). Cette diminution est notamment due à la baisse d'environ 30 millions des dépenses requises pour les crédits d'investissement en faveur de l'agriculture, étant donné que les réductions transversales effectuées en 2015 ont concerné les dépenses faiblement à moyennement liées dans le domaine de l'agriculture et qu'elles ont affecté ces crédits en particulier. En revanche, les dépenses sollicitées au titre des améliorations structurelles ont progressé de 5 millions.

Le plafond des dépenses *Production et ventes* comprend les mesures d'aide en faveur de l'économie laitière et animale, de la production végétale et de la promotion des ventes. Les dépenses en la matière sont restées, au final, inchangées par rapport à l'année précédente. La réduction de 1,3 million des dépenses au titre des aides à la production végétale et l'augmentation de 1 million des dépenses destinées à la promotion de la qualité et des ventes se sont compensées mutuellement. Il convient, en outre, de mentionner le fait que le Parlement a décidé, dans le cadre du supplément I au budget, de compenser, pour un montant total de 5,6 millions, le relèvement du crédit relatif aux contributions à l'exportation de produits agricoles transformés (AFD/A2310.0211), ce qui explique en grande partie l'écart par rapport

au budget 2015. De ce montant, 3 millions concernent la promotion de la qualité et des ventes et 2,6 millions les aides à la production végétale.

Les *paielements directs* servent à encourager l'agriculture à fournir des prestations d'intérêt général telles que la sécurité de l'approvisionnement, la biodiversité et le bien-être des animaux. S'élevant à 2795 millions, ils représentent environ 76 % des dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation. Les dépenses en la matière ont été d'environ 20 millions (- 0,7 %) inférieures à celles de l'année précédente. Cette baisse est due, pour environ trois quarts (14,8 mio), au fait que le dépassement de crédit de 7,4 millions survenu l'année précédente a été compensé dans le cadre du compte 2015 en raison de la participation plus importante que prévu aux programmes facultatifs (par ex. production de lait et de viande basée sur les herbages, qualité du paysage, biodiversité).

Gérées en dehors des plafonds de dépenses, les *autres dépenses* sont liées aux domaines de l'administration, de la recherche, du conseil, de l'exécution et des contrôles. Elles comprennent, en outre, les contributions à l'exportation de produits agricoles transformés («loi chocolatière») (95,6 mio) et les allocations familiales dans l'agriculture (66,3 mio). Les dépenses supplémentaires de 19,1 millions (+ 7,3 %) ont résulté, avant tout, d'une hausse de 25,6 millions, décidée par le Parlement dans le cadre du supplément I au budget, des contributions à l'exportation de produits agricoles transformés, ainsi que d'une baisse de 5,2 millions des allocations familiales dans l'agriculture. La baisse de ces dernières est liée à la diminution du nombre des bénéficiaires de ces allocations en raison des changements structurels et du fait que les familles paysannes se fondent de plus en plus sur la loi sur les allocations familiales (LAFam) pour établir leurs décomptes. Les dépenses restantes en moins, soit environ 1,3 million, concernent les domaines cités plus haut au sein des autres dépenses.

27 Relations avec l'étranger – coopération internationale

Les dépenses consacrées aux relations avec l'étranger et à la coopération internationale se sont accrues de 6,0 % (+ 210 mio) par rapport à l'année précédente. Elles affichent ainsi l'un des taux de croissance les plus élevés au sein des dépenses fédérales totales. Les dépenses supplémentaires ont principalement été sollicitées par la coopération au développement.

Relations avec l'étranger - coopération internationale

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3 508	3 702	3 717	210	6,0
Part en % des dépenses ordinaires	5,5	5,5	5,7		
Relations politiques	766	735	730	-37	-4,8
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	2 491	2 667	2 732	241	9,7
Relations économiques	251	301	256	6	2,2

Baisse des dépenses en faveur des relations politiques

Les dépenses vouées aux *relations politiques* ont fléchi (- 4,8 %; - 37 mio) principalement pour des raisons techniques: ainsi, les dépenses en faveur des deux centres de politique de sécurité basés à Genève (Centre international de déminage humanitaire de Genève [CIDHG] et Centre démocratique pour le contrôle des forces armées de Genève [DCAF]) sont prises en compte dans le calcul de la quote-part de l'aide publique au développement (APD), c'est pourquoi elles sont attribuées au domaine de l'*aide au développement* depuis le compte 2015 (- 21 mio). Les autres facteurs d'influence importants ont été la baisse des charges de personnel (- 7 mio) – principalement liée à la diminution du nombre des départs à la retraite de membres des catégories particulières de personnel (art. 33, al. 3, ancienne OPers) – et la diminution des contributions à l'ONU en raison de la non-linéarité du versement des contributions aux opérations de maintien de la paix (- 5 mio).

Taux d'APD de 0,5 %: augmentation de l'aide au développement

Les dépenses destinées à l'*aide au développement (pays du Sud et de l'Est)* ont progressé de 9,7 % (+ 241 mio) par rapport à l'année précédente. Cette progression est principalement liée à la croissance prescrite en la matière par le Parlement pour atteindre un taux d'APD de 0,5 % du revenu national brut (RNB). Ont toutefois aussi contribué à cette progression les fonds de tiers, pris en compte pour la première fois en 2015 (+ 54 mio), le crédit supplémentaire visant à atténuer les effets des crises en Syrie, en Irak et en Afrique (+ 31 mio) et la prise en considération des dépenses liées aux deux centres basés à Genève (CIDHG et DCAF; + 21 mio,

voir ci-dessus). Les dépenses supplémentaires ont été consacrées à la coopération technique et à l'aide financière (+ 149 mio), à l'aide humanitaire (+ 89 mio) et à la coopération économique au développement (+ 16 mio). Les contributions aux organisations multilatérales ont, en revanche, diminué (- 13 mio), principalement en raison de la baisse de la contribution à la reconstitution des ressources du fonds de l'Association internationale de développement (IDA).

Hausse de la contribution à l'élargissement de l'UE

La progression de 2,2 % (+ 6 mio) par rapport à l'année précédente des dépenses au titre des *relations économiques* résulte, avant tout, de la forte croissance des contributions de la Suisse à l'élargissement de l'Union européenne (UE). Après avoir atteint un pic en 2014, les contributions de la DDC ont toutefois fléchi (- 30 mio). Les contributions du SECO ont, en revanche, augmenté en 2015 (+ 35 mio). En raison des retards pris par certains projets, les versements de la DDC et du SECO ont été inférieurs de 37 millions au montant prévu initialement au budget.

Part de l'aide publique au développement

L'APD comprend, d'après la définition de l'OCDE, tous les flux financiers en faveur de pays en développement et d'organisations multilatérales de développement qui (i) proviennent du secteur public, (ii) ont pour objectif prépondérant de favoriser le développement économique et l'amélioration des conditions de vie et (iii) sont accordés à des conditions préférentielles. Le taux de l'APD est un ordre de grandeur statistique qui définit les dépenses en faveur de l'APD d'un Etat à raison de son RNB et est fréquemment utilisé à des fins de comparaison internationale.

28 Autres groupes de tâches

Les dépenses requises par les six autres groupes de tâches se sont accrues de 5,1 % par rapport à l'année précédente (+ 318 mio). La principale cause de cet accroissement est la hausse des revenus issus de la taxe sur le CO₂, dont la majeure partie est redistribuée, tandis que le reste sert à la promotion de l'efficacité énergétique (par ex. programme Bâtiments). Abstraction faite de ces dépenses, l'augmentation est de 1,9 %.

Autres groupes de tâches

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Autres groupes de tâches	6 187	6 804	6 505	318	5,1
Part en % des dépenses ordinaires	9,7	10,1	10,0		
Conditions institutionnelles et financières	2 605	2 744	2 644	39	1,5
Ordre et sécurité publique	1 023	1 119	1 046	23	2,2
Culture et loisirs	490	507	509	19	4,0
Santé	226	234	227	1	0,3
Environnement et aménagement du territoire	1 210	1 459	1 363	153	12,6
Economie	634	740	716	83	13,1

Les dépenses du groupe de tâches *conditions institutionnelles et financières* ont progressé de 39 millions par rapport au compte 2014 (+ 1,5 %). Cette progression concerne, pour près de la moitié, le domaine des impôts et des taxes, dont les dépenses ont augmenté au titre du personnel (contrôles fiscaux, assistance administrative) et de l'informatique. Des dépenses supplémentaires ont également été requises pour les constructions et la logistique (constructions civiles: centres d'accueil fédéraux pour les demandeurs d'asile), pour le pouvoir législatif (informatique) et pour la statistique (recensement de la population 2010). Elles sont restées inchangées ou ont fléchi dans les autres groupes de tâches (notamment la conduite des départements, l'informatique, les finances et la gestion du personnel).

Alors qu'elles avaient fléchi au compte 2014 par rapport à l'année précédente (- 30 mio), les dépenses relatives au groupe de tâches *ordre et sécurité publique* ont à nouveau augmenté en 2015 (+ 23 mio). Cette augmentation a été requise, avant tout, pour les contrôles aux frontières (notamment Cgfr, régime de préretraite, gardes de sûreté dans l'aviation) ainsi que pour l'exécution des peines et des mesures, qui a nécessité des prestations supplémentaires en particulier pour la lutte contre le blanchiment d'argent, la protection de l'Etat ou les établissements d'exécution des peines. Les dépenses ont également augmenté au titre des indemnités aux cantons pour les travaux de la mensuration officielle et pour les tribunaux fédéraux (dépenses de personnel).

Le groupe de tâches *culture et loisirs* a vu ses dépenses croître de 19 millions (+ 4 %). Le principal vecteur de cette croissance est le sport, qui a nécessité des dépenses supplémentaires de 20 millions. Celles-ci (+ 13 mio) ont principalement bénéficié aux manifestations et aux cours de formation des cadres de Jeunesse et Sport (J+S). Les dépenses au titre de la promotion d'installations sportives d'importance nationale ont également légèrement progressé. A l'inverse, les dépenses de la Confédération au titre

de la culture ont baissé au total de 3 millions par rapport à l'année précédente du fait qu'un montant inférieur de 5 millions a été requis pour le patrimoine culturel et les monuments historiques, tandis que l'encouragement de la culture a nécessité des moyens en légère hausse (voir «Culture et MEDIA»). Enfin, les dépenses ont légèrement progressé au titre de la politique d'encouragement des médias (notamment pour la promotion des nouvelles technologies de radiodiffusion).

Les dépenses sollicitées en matière de *santé* sont restées quasiment inchangées par rapport à l'année précédente (+ 0,3 %): la baisse de plus de 1 million (arrivée à terme des contributions à la construction de la CFR de Novaggio) est contrebalancée par une hausse des dépenses au titre de la lutte contre les maladies et de la prévention. Alors qu'elles avaient fortement augmenté l'année précédente pour renforcer les mesures de surveillance requises suite à la révision de la loi sur les épizooties, les dépenses au titre de la sécurité alimentaire et de la santé animale (env. 145 mio) sont restées inchangées en 2015.

En 2015, la Confédération a consacré 153 millions de plus que l'année précédente à *l'environnement et à l'aménagement du territoire* (+ 12,6 %). Cette augmentation est principalement liée à la redistribution du produit de la taxe sur le CO₂, les dépenses à ce titre étant supérieures de 142 millions au montant de l'année précédente sur la base des prévisions de revenus pour l'année 2015 et compte tenu de la correction requise pour les revenus redistribués en 2013. En outre, les dépenses au titre du remboursement du produit de la taxe d'incitation sur les COV se sont accrues en raison de la hausse des revenus obtenus (+ 6 mio). Des dépenses supplémentaires de 12 millions ont également été requises pour la protection de la nature (biotopes importants, conservation des espèces) ainsi que pour les installations d'épuration des eaux et d'élimination des déchets (+ 9 mio). Les dépenses en faveur de la protection contre les dangers naturels,

notamment pour les projets en matière d'économie forestière, ont en revanche diminué. Les dépenses pour l'aménagement du territoire sont restées, pour leur part, comparables à celles de l'année précédente.

Les dépenses supplémentaires de 83 millions nécessitées par le groupe de tâches *économie* ont surtout bénéficié au domaine de l'énergie. Elles ont été utilisées, à raison d'environ 70 millions, pour le programme Bâtiments, auquel davantage de moyens ont

été attribués en raison de la hausse des revenus attendue au titre de la taxe sur le CO₂. Un montant supplémentaire de 10 millions a été consacré à la stratégie énergétique 2050. Dans les deux autres groupes de tâches, les dépenses sont restées comparables à celles de l'année précédente: 4 millions de plus ont été nécessaires au titre de l'ordre économique, tandis que les dépenses pour la promotion économique et la politique régionale ont très légèrement diminué.

31 Personnel

Par rapport au compte 2014, les charges de personnel ont augmenté de 41 millions (+ 0,8 %) au total. Cet accroissement est principalement dû à des augmentations d'effectifs, liées en partie à des internalisations.

Personnel

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Charges de personnel	5 409	5 557	5 450	41	0,8
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	5 267	5 401	5 300	32	0,6
Pouvoir législatif	75	78	76	1	0,7
Indemnités pour parlementaires	38	39	37	0	-1,1
Charges de personnel	37	38	38	1	2,4
Autres charges de personnel	–	–	–	–	–
Pouvoir judiciaire	143	150	146	3	2,2
Rétribution des juges fédéraux	41	41	41	0	1,0
Charges de personnel	101	107	104	3	3,1
Autres charges de personnel	2	2	1	0	-25,0
Pouvoir exécutif	4 896	4 948	4 977	82	1,7
Rétribution CF et ChF	4	4	4	0	0,0
Rétribution des commissions	1	1	1	0	0,0
Charges de personnel	4 758	4 790	4 841	82	1,7
Charges de personnel, personnel local DFAE	65	74	65	0	0,0
Autres charges de personnel	67	80	66	-1	-0,7
Crédits globaux et spéciaux	98	154	42	-55	-56,7
Crédits globaux	–	38	–	–	–
Cotisations de l'employeur, budgétisation centralisée	1	45	–	-1	-100,0
Prestations de l'employeur	97	70	42	-54	-56,3
Restructurations	56	70	59	3	5,6
Plan social	0	7	1	0	66,7
Congé de préretraite	55	64	58	3	5,2
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	142	156	151	9	6,1
Charges liées au personnel engagé temporairement	142	156	151	9	6,1
Dépenses de personnel	5 371	5 557	5 467	96	1,8

Remarques:

- Crédits globaux: crédits relatifs aux apprentis, aux personnes incapables d'exercer une activité lucrative, aux stagiaires universitaires et aux mesures salariales.
- Cotisations globales de l'employeur: comptabilisées de manière centralisée par l'OPPER, ces cotisations sont, après l'approbation du budget par le Parlement, confiées aux unités administratives en vue de leur gestion décentralisée.
- Prestations de l'employeur: prestations complémentaires prévues dans l'ordonnance régissant le versement des prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers (RS 510.24), prestations en cas d'accident professionnel et d'invalidité professionnelle, engagements des caisses de pensions, versements liés aux dossiers non réglés de la CFP (risques de procès), rentes transitoires visées aux art. 88f et 116c OPers et rentes destinées aux magistrats et à leurs survivants, poursuite du versement du salaire et des cotisations de l'employeur.

Les charges de personnel sont subdivisées, ci-après, en trois rubriques correspondant aux trois pouvoirs étatiques. A ces charges s'ajoutent les crédits globaux et les crédits spéciaux, dont la plupart sont budgétisés et gérés de manière centralisée par l'Office fédéral du personnel (OPPER).

Pouvoir judiciaire

Les charges de personnel du pouvoir judiciaire se sont accrues de 3 millions (+ 2,2 %) par rapport au compte 2014; cet accroissement est dû à des mesures salariales et aux augmentations d'effectifs.

Pouvoir législatif

Les charges de personnel du pouvoir législatif sont restées pratiquement inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Pouvoir exécutif

En ce qui concerne le pouvoir exécutif, les charges de personnel ont été supérieures de 82 millions à celles de l'année précédente (+ 1,7 %). Cette hausse se répartit entre des augmentations d'effectifs, à raison de trois quarts environ, et des mesures salariales, pour environ un quart.

Effectifs

Les augmentations d'effectifs dont ont bénéficié les trois pouvoirs étatiques sont liées à des extensions et à des intensifications de tâches, mais aussi à des internalisations; elles ont engendré une hausse des charges de personnel de 54 millions par rapport au compte 2014.

Dans le budget 2015, le Conseil fédéral avait décidé de créer 450 postes supplémentaires au total. Un tiers de ces postes, soit 151 postes équivalents plein temps (24 mio), sont des internalisations. Se fondant sur un audit du Contrôle parlementaire de l'administration, le Conseil fédéral a décidé de confier à du personnel interne l'exécution de tâches réalisées jusqu'ici par des prestataires externes. Ces internalisations sont dictées, en partie, par des raisons économiques (prestations plus avantageuses), mais aussi par la volonté de réduire les risques (préservation du savoir-faire). Plus de 300 postes sont liés à des extensions et à des intensifications de tâches. En font notamment partie le renforcement des contrôles fiscaux et des ressources en faveur de la procédure d'assistance administrative (AFC, SFI), les augmentations d'effectifs au sein du Corps des gardes-frontière (AFD), la conclusion de nouveaux accords de libre-échange et l'actualisation des accords existants (AFD, SECO) ainsi que la stratégie énergétique 2050 (OFEN, SECO). Environ un tiers de ces postes ont été financés par des recettes supplémentaires ou par des compensations au niveau des charges de biens et services et n'ont donc pas eu d'incidence budgétaire. Ces renforcements d'effectifs sont contrebalancés par une réduction d'environ 180 postes au DFAE (touchant essentiellement le personnel local). La suppression de postes limités à fin 2014 a permis de réduire les charges d'environ 10 millions supplémentaires. En outre, une partie des postes autorisés n'ont pas pu être repourvus et sont donc restés vacants. L'effectif de la Confédération a augmenté de 163 postes équivalents plein temps par rapport à l'année précédente et atteint, pour l'exercice 2015, 34 935 postes.

La hausse des charges de personnel comprend aussi des crédits d'un montant de 10 millions concernant des postes créés l'année précédente. Durant la première année, seule la moitié des moyens sollicités au budget pour financer les nouveaux postes est généralement accordée, étant donné que, dans la plupart des cas, ceux-ci ne peuvent être pourvus qu'en cours d'exercice. A partir de la deuxième année, les postes sont budgétisés intégralement.

Crédits globaux et crédits spéciaux

Crédits globaux

Les fonds provenant des crédits budgétisés de manière centralisée par l'OPPER (intégration professionnelle, stagiaires universitaires, personnes en formation et mesures salariales) ont été attribués aux unités administratives en fonction de leurs besoins. Ils sont intégrés dans les charges de personnel de ces unités.

Cotisations de l'employeur budgétisées de manière centralisée

Les cotisations de l'employeur en rapport direct avec la rétribution du personnel ont été décentralisées dans les unités administratives.

Prestations de l'employeur

La baisse des prestations de l'employeur de l'ordre de 54 millions tient, en grande partie, à une réduction des charges de prévoyance des magistrats (- 38 mio). Les contributions centralisées destinées aux rentes transitoires enregistrent également un recul de 9 millions, qui s'explique, d'une part, par le recul du nombre des départs à la retraite par rapport aux prévisions et, d'autre part, par la diminution des coûts par départ à la retraite, qui résulte de la baisse de la participation de l'employeur au financement de la rente transitoire depuis le 1^{er} août 2014. Les dépenses du DFAE liées aux retraites anticipées ont diminué de 6 millions par rapport à l'année précédente.

Restructurations

La hausse nette de plus de 3 millions des dépenses au titre des restructurations est imputable aux congés de préretraite en vertu de l'art. 34 OPers et concerne presque exclusivement l'Administration fédérale des douanes (AFD).

Charges de personnel financées par des crédits de biens et services ou des crédits de subventionnement

Les charges de personnel financées par des crédits de biens et services se sont accrues de près de 9 millions (y c. les cotisations de l'employeur). Les effectifs ont toutefois été réduits de 18 équivalents plein temps par rapport à l'année précédente. L'écart entre l'évolution des charges et l'évolution des postes est dû au fait que 56 postes du DFAE (promotion de la paix et aide humanitaire OPers-PDHH) ne sont plus comptabilisés avec le personnel permanent et que, de plus, 55 postes ont été créés en dehors des effectifs permanents.

Différence entre dépenses de personnel et charges de personnel

L'écart entre les dépenses de personnel et les charges de personnel s'explique, pour l'essentiel, par les variations des provisions constituées pour les retraites ainsi que pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires.

32 Investissements

La stabilité des investissements effectués par la Confédération constitue une condition essentielle pour assurer, à l'avenir, l'exécution des tâches de l'Etat. Les investissements de près de 8 milliards réalisés en 2015 dans le cadre du compte d'Etat sont supérieurs de 162 millions au montant de l'année précédente. Les dépenses supplémentaires importantes effectuées pour les transports publics et l'infrastructure ferroviaire ont été contrebalancées par les dépenses en moins requises pour la circulation routière.

Investissements dans le compte d'Etat

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs.	%
Dépenses d'investissement	7 819	8 609	7 981	162	2,1
Transports publics	3 533	3 876	3 782	249	7,0
Circulation routière	2 109	2 257	2 003	-106	-5,0
Autres investissements	2 176	2 477	2 196	20	0,9

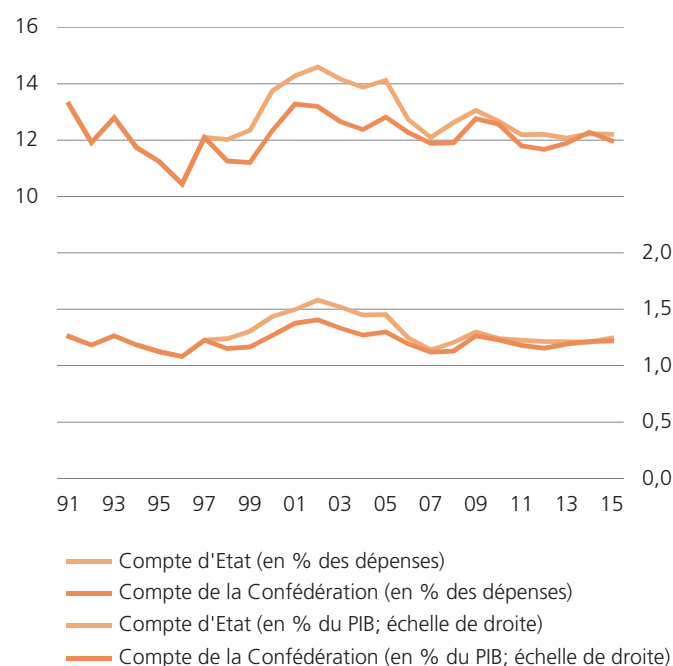
Le présent chapitre donne un aperçu général des investissements effectués par la Confédération. A cet effet, les dépenses d'investissement du budget et des comptes spéciaux gérés séparément ont été consolidées dans le cadre du compte d'Etat (cf. encadré).

La Confédération effectue 30 % de ses investissements en dehors du compte de la Confédération, par le biais du fonds FTP ou du fonds d'infrastructure (compte d'Etat). Cette modalité de financement des grands projets implique que les investissements effectués dans le cadre du compte d'Etat peuvent parfois être sujets

à de fortes variations. C'est ce que révèle un examen de l'évolution suivie depuis le début du siècle, lorsque la construction de la NLFA a nécessité des investissements considérables, notamment dans les années 2002 à 2006 (cf. graphique de l'évolution des dépenses d'investissement). Parallèlement, la part des investissements effectués dans le cadre du compte de la Confédération est restée à peu près constante par rapport aux dépenses fédérales ordinaires. L'introduction du frein à l'endettement en 2003 n'a donc pas engendré, même en termes relatifs, d'affaiblissement des investissements de la Confédération.

Evolution des dépenses d'investissement

(corrigées, en % des dépenses ordinaires et du PIB)



Si l'on inclut les comptes spéciaux (première ligne), il apparaît que les investissements ont été temporairement nettement plus élevés, atteignant leur maximum en 2001, en raison des investissements en faveur des grandes lignes ferroviaires à travers les Alpes (fonds FTP). Sans les comptes spéciaux, les dépenses d'investissement affichent une évolution relativement stable. L'introduction du frein à l'endettement en 2003 n'a donc pas engendré une baisse des investissements.

Investissements dans l'infrastructure de transport

Les investissements de la Confédération se concentrent principalement sur le domaine du trafic. En 2015, comme les années précédentes, la part de ces investissements a atteint 72 % de l'ensemble des investissements. Les deux postes concernés ont connu une évolution divergente. Alors que les investissements dans les transports publics se sont accrus de 249 millions (+ 7 %) par rapport à l'année précédente, les investissements dans la circulation routière ont diminué de 106 millions (- 5 %). Les causes de ces évolutions sont présentées ci-dessous :

- La croissance des investissements dans les transports publics est principalement liée à l'augmentation des prélèvements effectués sur le fonds FTP pour financer des projets. Le grand projet de futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB), en particulier, a nécessité nettement plus de moyens que l'année précédente (+ 165 mio), en raison notamment du démarrage des travaux de construction du tunnel de l'Eppenberg (tronçon Olten – Aarau). Parallèlement, les dépenses requises pour la NLFA (+ 51 mio) et le raccordement aux LGV (+ 29 mio) ont elles aussi progressé par rapport à 2014. Les dépenses du fonds d'infrastructure en faveur de l'infrastructure ferroviaire des agglomérations ont reculé de 79 millions par rapport à l'année précédente. Par contre, 74 millions de plus qu'en 2014 ont été dépensés pour les travaux de maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire, financés par le biais du budget général.
- La diminution de 106 millions au titre des investissements dans la circulation routière concerne, en premier lieu, les routes nationales. La baisse de dépenses au compte de la

Confédération (- 56 mio) résulte, d'une part, de la baisse du montant inscrit au budget 2015. D'autre part, le montant des dépenses de l'année précédente s'était accru suite à la dissolution de comptes de régularisation de l'année 2013. Les dépenses requises pour les travaux d'achèvement du réseau routier et d'élimination des goulets d'étranglement financés par le biais du fonds d'infrastructure n'ont, en revanche, pas pu être entièrement utilisées (- 46 mio) en raison du retard pris par certains projets.

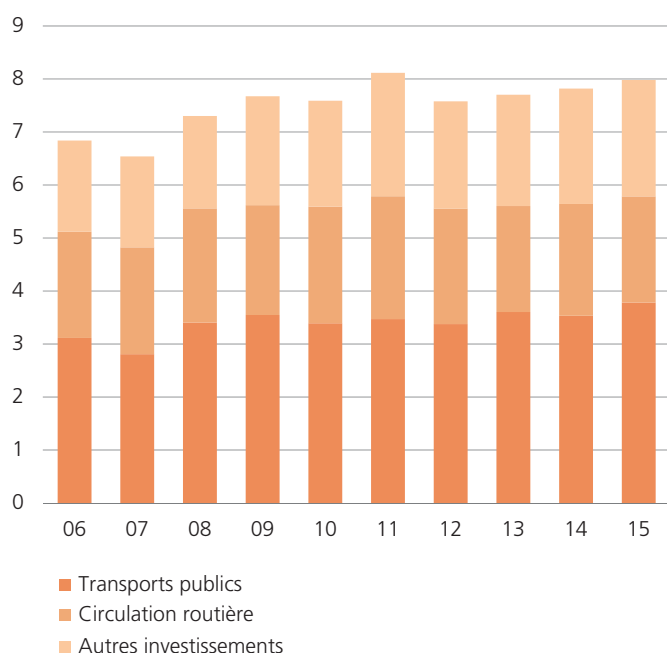
Autres investissements

Dans les autres groupes de tâches, les dépenses d'investissement ont augmenté de 20 millions par rapport à l'année précédente. La croissance la plus marquée a été enregistrée par le groupe de

Investissements: notion et délimitation

La notion d'investissement peut être définie différemment selon le point de vue choisi. Alors que la législation sur les finances de la Confédération voit, dans les investissements, la création de valeurs patrimoniales à des fins administratives, l'optique économique y ajoute les investissements non exclusivement axés sur la création de valeurs patrimoniales (par ex. les investissements dans le capital humain). Bien qu'une telle définition fournisse de précieuses informations sur le rôle de vecteur de croissance des investissements, elle soulève de nombreux problèmes de délimitation de la notion d'investissement, problèmes qui ne peuvent être résolus dans le cadre des rapports sur les finances fédérales. C'est pourquoi la notion utilisée ici se limite à celle qui est donnée par la législation sur les finances de la Confédération, autrement dit à la définition des investissements qui figurent dans le compte des investissements.

Investissements par groupe de tâches en mrd



Les dernières années ont vu augmenter, en particulier, les autres investissements et les investissements dans les transports publics. Les investissements dans la circulation routière sont restés majoritairement stables.

tâches Economie (+ 70 mio en faveur du programme d'assainissement de bâtiments). Les investissements ont également affiché une progression dans le domaine des relations avec l'étranger et de la coopération internationale (+ 29 mio), de même que dans le domaine de l'environnement (+ 15 mio) et dans celui des conditions institutionnelles et financières (+ 7 mio). En revanche, les dépenses d'investissement ont fléchi pour la formation et la recherche (- 74 mio), de même que pour l'agriculture (- 24 mio) et la prévoyance sociale (- 10 mio).

Un examen de l'évolution des dépenses d'investissement (cf. graphique sur les investissements par groupe de tâches) montre que les investissements de la Confédération ont également progressé en 2015. Depuis 2006, leur croissance atteint 1,7 % en moyenne annuelle. Les groupes de tâches qui n'appartiennent pas au domaine du trafic, notamment, ont tiré profit de cette évolution (+ 2,8 %, soit + 476 mio). Au sein du groupe de tâches consacré au trafic, les investissements en faveur des transports publics ont augmenté de 2,2 % par année, tandis que les investissements dans la circulation routière sont restés stables. En 2015, la part des transports publics dans le total des investissements de la Confédération a atteint 47,4 % et celle de la circulation routière, 25,1 %. La part des autres groupes de tâches était de 27,5 %.

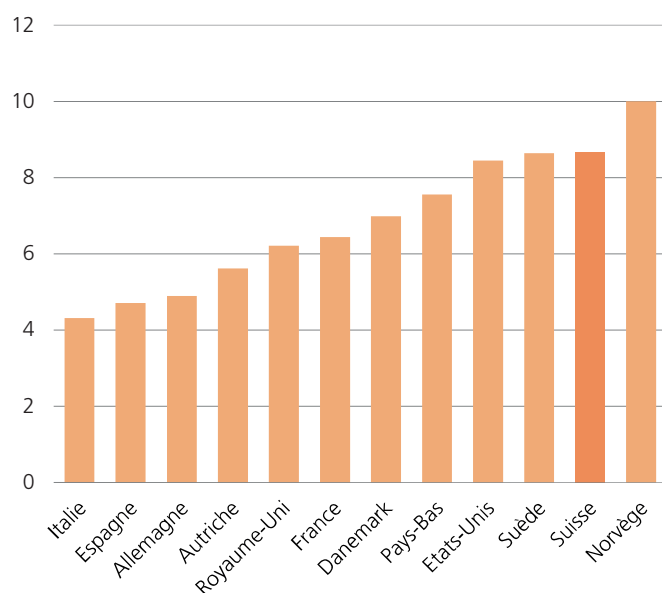
Différences entre le compte de la Confédération et le compte d'Etat

Le compte de la Confédération fournit un aperçu incomplet des investissements effectués par la Confédération. En effet, parallèlement aux investissements issus de son propre compte, la Confédération procède également à des investissements par le biais de ses comptes spéciaux (cf. tome 4). Non soumis au frein à l'endettement, ces comptes spéciaux doivent être approuvés par le Parlement.

La Confédération effectue une part importante de ses investissements par le biais de deux de ces comptes spéciaux: le fonds pour les grands projets ferroviaires (fonds FTP) et le fonds d'infrastructure (FI). Dans le compte de la Confédération, les dépenses effectuées à titre d'investissements sont inscrites uniquement à concurrence du montant des apports versés à ces fonds.

Le compte d'Etat présente à la fois les dépenses d'investissement inscrites au compte de la Confédération et celles qui figurent dans les comptes spéciaux. Afin d'éviter une double comptabilisation, il corrige le compte de la Confédération des apports versés aux fonds.

Part des investissements de plusieurs Etats en 2014
en % des dépenses



En comparaison internationale (état en 2014 selon l'OCDE), la Suisse présente une quote-part d'investissement élevée. Il convient toutefois de noter que, en vertu du Système européen de comptabilité (Modèle SEC), les dépenses en matière de recherche et de développement ainsi que les dépenses pour les biens d'armement sont, depuis 2014, également comptabilisées à titre d'investissements.

33 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Dans le domaine des TIC, les charges ont diminué de 5 millions, tout comme les dépenses d'investissement. Bien que les charges de personnel liées à l'internalisation de collaborateurs externes aient augmenté, les charges de biens et services et les charges d'exploitation ainsi que les amortissements ont, pour leur part, enregistré une baisse encore plus importante. En ce qui concerne les investissements, les dépenses liées aux logiciels ont fléchi.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Compte de résultats					
Revenus	56	56	51	-5	-7,8
Revenus de prestations informatiques	38	38	36	-2	-5,0
Autres revenus	18	18	15	-3	-13,9
Charges	1 134	1 266	1 129	-6	-0,5
Charges de pers. (seul. fournisseurs de prestations et UPIC)	379	390	393	14	3,7
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	649	753	640	-9	-1,4
Matériel informatique	31	40	35	4	13,7
Logiciels	39	54	33	-6	-13,4
Informatique, exploitation/entretien	127	153	130	3	2,3
Développement informatique, conseil, prestations de service	244	290	237	-7	-2,9
Télécommunication	50	50	52	2	3,4
Autres charges de biens et serv. et charges d'exploit. (seulement fournisseurs de prestations et UPIC)	158	166	153	-5	-3,5
Amortissements	106	123	96	-10	-9,9
Compte des investissements					
Dépenses d'investissement	78	97	73	-5	-7,4
Investissements, systèmes informatiques	34	58	45	11	30,8
Investissements, logiciels	44	40	27	-17	-37,9
Autres invest. (seul. fournisseurs de prestations et UPIC)	0	0	1	1	115,4
Dépenses	973	1 098	972	-1	-0,1
Charges avec incidences financières	894	1 001	899	5	0,6
Dépenses d'investissement	78	97	73	-5	-7,4

Les *revenus issus de prestations informatiques* ont diminué de 2 millions par rapport à l'année précédente, notamment en raison de la baisse de la demande de prestations fournies par le Centre de services informatiques du DFJP (CSI-DFJP) et destinées à des projets financés par des fonds de tiers. Les *autres revenus* ont diminué de 3 millions, car les prestations propres que le CSI-DFJP a pu porter au bilan à titre de valeurs patrimoniales ont diminué.

La diminution de 5 millions au titre des *charges* est due à des facteurs divergents.

Les *charges de personnel* ont notamment augmenté du fait de l'internalisation de collaborateurs externes (+ 14 mio). Deux tiers de ces charges supplémentaires (+ 9,2 mio) ont été enregistrées par l'OFIT. Ces charges étaient liées, avant tout, aux postes clés nécessaires pour la gestion de projets et dans le domaine des nouvelles technologies. L'augmentation des charges enregistrée par le CSI-DFJP (+ 2,5 mio) a résulté principalement de l'internalisation de

l'application spécialisée SYMIC (système d'information central sur la migration du SEM). Les charges supplémentaires de la Base d'aide au commandement (BAC, + 1,6 mio) sont dues, pour l'essentiel, au relèvement des cotisations d'épargne (2^e pilier) de l'employeur au 1^{er} janvier 2015.

Par rapport à l'année précédente, les *charges de biens et services* et les *charges d'exploitation* ont enregistré une baisse de 9 millions:

- La croissance des charges au titre du *matériel informatique* (+ 4 mio) est due principalement au remplacement des systèmes de poste de travail au DDPS (+ 3 mio) et au DFAE (+ 1 mio), ainsi qu'à l'extension de l'équipement informatique des parlementaires et aux travaux d'infrastructure concernant le nouveau centre de calcul de l'Assemblée fédérale (+ 1 mio). Cette croissance a été atténuée par un recul des dépenses de la BAC de 1,7 million. Les imprimantes sont désormais louées (leasing) et non plus achetées.

- La diminution de 6 millions des charges de l'OFIT pour les *logiciels* est due, en premier lieu, à une baisse des besoins en licences additionnelles.
- L'accroissement de 3 millions des *charges d'exploitation et d'entretien de l'informatique* est dû principalement à une augmentation du nombre des applications spécialisées exploitées par l'OFIT.
- Dans le domaine *Développement informatique, conseil, prestations de service*, les charges ont fléchi de 7 millions à l'issue d'évolutions divergentes. D'une part, les charges de la BAC ont augmenté de 10 millions en raison de nouvelles exigences applicables à SAP (après déduction des moyens alloués au domaine informatique dans le cadre du crédit d'acquisition de matériel de remplacement et de maintenance, MRM), pour le déploiement de nouveaux systèmes de postes de travail et en raison de la mise en œuvre de nouvelles exigences en matière de développement des applications SAP. Les dépenses de l'Assemblée fédérale ont augmenté de 3 millions pour doter les nouveaux députés d'un équipement informatique optimal. Les dépenses de l'AFF pour le renouvellement de l'environnement SAP ont dépassé de 2 millions le montant inscrit au budget. Les charges de l'OFROU se sont accrues de 2 millions en raison de régularisations requises pour des prestations déjà acquises, mais dont le paiement ne sera comptabilisé que dans le cadre d'un exercice ultérieur. Par ailleurs, les charges de l'OFIT (- 13 mio), du CSI DFJP (- 6 mio) et de l'informatique du DFAE (- 5 mio) ont diminué en raison de l'internalisation de collaborateurs externes et de retards pris dans certains projets.
- Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* ont enregistré une baisse de 5 millions, essentiellement en raison de la réduction des charges de loyers de la BAC. Les infrastructures qui n'étaient plus utilisées ont pu être rendues à armée suisse Immobilier.

Les *amortissements* ont diminué par rapport au compte 2014 (- 10 mio), en particulier pour le SEM, du fait qu'aucun amortissement n'a été requis pour les applications spécialisées et que des développements de logiciels ont pris du retard.

Les *dépenses d'investissement* ont diminué de 5 millions: d'une part, les dépenses de l'OFIT liées aux systèmes informatiques ont augmenté de 11 millions en raison de l'introduction d'une plateforme en nuage ainsi que de l'acquisition de matériel informatique et d'applications spécialisées supplémentaires. D'autre part, les dépenses de l'OFROU concernant des logiciels ont diminué (- 11 mio), en premier lieu du fait de l'achèvement du programme MISTRA (système d'information pour la gestion des routes) et en raison de la baisse des charges requises pour le projet SIAC (système d'information relatif à l'admission à la circulation) et pour Data Warehouse. En outre, les dépenses d'investissement du CSI-DFJP ont diminué (- 5 mio) en 2015, d'une part pour le projet ISS2 (remplacement des logiciels de surveillance des télécommunications) qui n'était qu'en phase d'introduction et, d'autre part, pour le renouvellement de licences de logiciels (par ex. Prognosis, Oracle).

Dépenses stables en matière de TIC

Les dépenses à ce titre ont diminué de 1 million, soit de 0,1%, par rapport à l'année précédente. Elles se composent de charges avec incidences financières en légère hausse (899 mio) et de dépenses d'investissement en légère baisse (73 mio).

Pilotage du domaine des TIC

En matière d'informatique fédérale, les fournisseurs de prestations et les bénéficiaires de prestations sont séparés. Cette distinction permet d'assurer une meilleure attribution des responsabilités et de créer une situation de mandant et de mandataire.

Les fournisseurs de prestations (OFIT, centres de services informatiques du DFAE, du DFJP et du DEFR, et BAC) fournissent notamment, en tant que centres de services, des prestations pour les services de l'administration fédérale centrale. Ils facturent toutes les prestations destinées à l'administration avec incidence sur les crédits (sur la base d'un calcul des coûts complets prévisionnels). En 2015, l'imputation des prestations (IP) a porté sur un montant de 523 millions. Dans une moindre mesure, l'OFIT (35 mio) et le Centre de services informatiques du DFJP (CSI-DFJP; 1 mio) fournissent également des prestations à des clients n'appartenant pas à l'administration centrale de la Confédération (par ex. fonds AC, Swiss-medic, fonds AVS, Institut Paul Scherrer, RFA, autorités de poursuite pénale et cantons). L'indemnisation de ces prestations a des incidences financières. Le CSI-DFJP effectue, en outre, des tâches liées à la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les fournisseurs de prestations informatiques sont gérés, à l'exception de la BAC, par le biais d'un mandat de prestations et d'une enveloppe budgétaire (offices GMEB).

Les moyens financiers requis pour la fourniture des prestations (charges de personnel, charges de biens et services, amortissements et dépenses d'investissement) sont inscrits au crédit des fournisseurs de prestations. Ces derniers obtiennent des revenus, assortis d'incidences financières, si les bénéficiaires sont externes à l'administration, et sans incidences financières si les bénéficiaires font partie de l'administration fédérale. Les revenus IP des fournisseurs de prestations sont contrebalancés par les charges IP des bénéficiaires de prestations (offices).

Sur la base des charges découlant de la fourniture des prestations, l'OFIT est le principal fournisseur de prestations informatiques pour un montant de 423 millions. Il est suivi par la BAC (352 mio), le CSI-DFJP (91 mio) et le Centre de services informatiques du DFAE (49 mio). L'ISCeco du DEFR est le plus petit fournisseur de prestations (26 mio).

Les bénéficiaires de prestations peuvent acquérir les prestations en matière de TIC auprès de fournisseurs internes ou, avec l'accord de leur département, externes à l'administration. Les bénéficiaires de prestations budgétisent les moyens financiers nécessaires à l'acquisition de prestations relevant des TIC, avec incidences financières pour les prestations acquises hors de l'administration et avec imputation des prestations pour celles qui sont acquises au sein de l'administration fédérale. Les moyens avec incidences financières dont disposent les bénéficiaires de prestations servent, en particulier, à couvrir des charges d'acquisition, de développement et d'exploitation d'applications spécifiques à l'office.

L'imputation des prestations entre les fournisseurs de prestations informatiques (revenus IP) et les bénéficiaires de telles prestations (charges IP) n'est pas présentée, vu que les charges IP des bénéficiaires de prestations s'accompagnent des charges avec incidences financières des fournisseurs de prestations et que ces charges seraient sinon prises en compte à double.

Les crédits informatiques suivants sont budgétisés et gérés de manière centralisée:

- Confédération: moyens financiers budgétisés de manière centralisée et libérés par le Conseil fédéral ou l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) à titre de pilotage stratégique (UPIC: réserve informatique de la Confédération, ressources centralisées destinées aux TIC et crédits d'investissement des services standard en matière de TIC).
- Départements: réserve informatique et moyens financiers destinés à des projets pour lesquels la décision relative à une fourniture externe ou interne des prestations n'a pas encore été prise.

34 Conseil et recherche sur mandat

En 2015, la Confédération a dépensé 234 millions pour le conseil et la recherche sur mandat, soit 6 millions de moins que l'année précédente. Ces dépenses ont été les plus élevées dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, du trafic, de la santé et de la défense. Elles sont restées inférieures de 61 millions, soit de 21 %, au montant prévu au budget.

Conseil et recherche sur mandat

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Charges pour conseil et recherche sur mandat	240	295	234	-6	-2,5
Charges générales de conseil	151	210	154	3	2,2
Charges générales de conseil, consultants salariés	18	3	8	-10	-54,1
Commissions	11	8	11	0	1,5
Recherche sur mandat	59	73	60	1	0,9
Dépenses pour conseil et recherche sur mandat	241	295	234	-7	-3,0

Les charges les plus élevées en 2015 en matière de conseil et de recherche sur mandat ont été requises par les unités administratives suivantes: l'Office fédéral de l'énergie (60 mio; en particulier pour SuisseEnergie), l'Office fédéral de l'environnement (28 mio; exécution, recherche environnementale), l'Office fédéral de la santé publique (18 mio; préparation des dossiers politiques, mise en œuvre de projets de politique sanitaire), l'Office fédéral des routes (15 mio; recherche et études en matière de génie civil), le domaine de la défense (11 mio; logistique, conduite et aide au commandement), la Commission pour la technologie et l'innovation (8 mio). Ces six unités administratives ont sollicité quelque 60 % des charges totales de conseil (140 mio).

Pour la plupart des unités administratives, l'écart par rapport aux charges de conseil et de recherche sur mandat de l'année précédente est relativement faible: les charges supplémentaires ont été les plus importantes pour le domaine de la défense (+ 3 mio) ainsi que pour l'Office fédéral de l'énergie (+ 2 mio) et la Commission pour la technologie et l'innovation (+ 2 mio). Les charges ont diminué notamment pour l'Office fédéral des routes (- 1,7 mio), Swisstopo (- 1,6 mio) et le Secrétariat d'Etat à l'économie (- 1 mio). Le recul le plus marqué concerne le Secrétariat d'Etat aux migrations (- 10 mio) et résulte d'une modification de la pratique comptable: ainsi, depuis 2015, les charges requises par celui-ci pour le recours à des interprètes sont comptabilisées non plus avec les charges de conseil et de recherche sur mandat, mais avec les prestations de service externes.

Le résultat du compte est inférieur de 61 millions (- 21 %) au montant inscrit au budget. Les écarts les plus importants par rapport au budget (près de 9 mio dans chaque cas) ont été obtenus par le domaine de la défense, l'Office fédéral de l'énergie et l'Office fédéral des routes. Les charges ont également été nettement inférieures aux prévisions du budget pour le Secrétariat d'Etat à l'éducation, à la recherche et à l'innovation (- 6 mio) et le

Secrétariat général du DDPS (- 3 mio). Ces écarts par rapport au budget doivent être considérés avec une certaine prudence: s'ils sont liés à des mesures d'abandon de tâches ou à des changements de priorités, ils engendrent des soldes pour les crédits budgétaires concernés; si une partie du crédit budgétaire (notamment si ce crédit fait partie d'une enveloppe budgétaire) est utilisée à d'autres fins, le solde de crédit est moindre, voire inexistant.

Ont en revanche enregistré des charges supérieures au montant inscrit au budget le Secrétariat d'Etat aux migrations (+ 4 mio, pour le salaire horaire de personnes chargées d'effectuer des auditions) et l'Office fédéral de la communication (+ 1,3 mio, pour le lancement du domaine de premier niveau «swiss»).

Distinction entre le conseil et la recherche sur mandat

Sont considérées comme des prestations de conseil et de recherche sur mandat les prestations:

- *dont le bénéficiaire est la Confédération*: sont ainsi considérés comme conseil les avis de droit, les expertises, la recherche sur mandat et les conseils spécialisés relatifs à l'élaboration de la politique, à la communication ou à la conduite, mais non les subventions versées en vertu d'un contrat de prestations (par ex. dans le domaine de l'aide au développement);
- *qui contribuent à optimiser l'exécution des tâches de la Confédération* (élargissement de la base des connaissances, réaménagement des processus et de l'organisation, soutien des tâches de mise en œuvre de programmes, etc.).

Ne sont pas considérées comme des activités de conseil les tâches de la Confédération dont l'exécution est confiée à des tiers (traductions, campagnes d'information, révisions externes, etc.).

35 Relations publiques

En 2015, les départements et la Chancellerie fédérale ont dépensé un total de 81,2 millions au titre des relations publiques. Les charges de personnel ont progressé de 1,2 %. Les tâches liées à l'information ont requis, à l'échelon de la Confédération, 309 équivalents plein temps (EPT). Les coûts de biens et services ont légèrement augmenté (+ 0,3 %)

Coûts de relations publiques par domaine d'activités

mio CHF	Compte 2014	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Total des coûts	80,4	81,2	0,7	0,9
Service de presse et d'information	28,7	29,8	0,9	3,1
Information directe	39,7	39,2	-0,5	-1,4
Campagnes et informations liées aux votations	11,8	12,2	0,4	3,3

Les charges de la Confédération au titre des relations publiques se sont accrues de 0,9 % par rapport à l'année précédente. Comme en 2014, les coûts liés aux relations publiques ont représenté une part de 0,12 % des charges totales de la Confédération. Les charges de personnel et de biens et services requises pour mener les activités liées aux relations publiques couvrent les dépenses liées à l'information directe (imprimés, sites Internet, manifestations, contacts avec les citoyens, etc.), au service de presse et d'information ainsi qu'aux campagnes et aux informations concernant les votations.

Types de charges

Ayant atteint 54,1 millions au total en 2015, les *coûts de personnel* correspondent à 309 EPT (contre 308 en 2014). Ils ont augmenté d'environ 0,6 million, soit de 1,2 % par rapport à l'année précédente, et ont ainsi représenté près de 67 % des dépenses requises en 2015 au titre des relations publiques. Les *coûts de biens et services* ont légèrement augmenté (+ 0,3 %; + 0,1 mio). La part, au sein des charges totales, des charges de personnel et des charges de biens et services est donc restée stable par rapport à l'année précédente.

Affectation

Sur le total des coûts sollicités en 2015, 29,8 millions (36,7 %) ont été affectés au *service de presse et d'information*, 39,2 millions (48,3 %) à l'*information directe* et 12,2 millions (15 %) aux *campagnes et aux informations liées aux votations*. Les charges nécessitées par le service de presse et d'information ainsi que par les campagnes et les informations liées aux votations ont légèrement crû par rapport à l'année précédente, tandis que les charges au titre de l'information directe ont fléchi.

Activités des départements

Les charges de la *Chancellerie fédérale* consacrées aux relations publiques ont fléchi de 1,5 % en 2015, pour s'établir à 8,3 millions. Ce recul s'explique par les économies de personnel et de biens et services qui ont été obtenues dans le domaine des campagnes et des informations liées aux votations, grâce au fait que seules deux votations ont eu lieu en 2015, contre quatre habituellement (env. 0,2 mio contre env. 0,4 mio en 2014). Une partie de ces économies a été annulée par les charges supplémentaires requises

Coûts de relations publiques par domaine d'activités et unité organisationnelle

mio CHF	Total compte 2015	ChF	DFAE	DFI	DFJP	DDPS
Total	81,2	8,3	7,7	14,2	4,4	13,2
Service de presse et d'information	29,8	4,6	2,2	3,7	2,9	4,7
Information directe	39,2	3,3	5,5	3,8	1,5	8,5
Campagnes et informations liées aux votations	12,2	0,4	—	6,7	—	0,1

suite mio CHF	DFF	DEFR	DETEC	RFA	FI
Total	10,2	10,6	11,6	0,7	0,4
Service de presse et d'information	3,0	4,0	4,7	0,2	—
Information directe	6,0	5,0	4,7	0,5	0,4
Campagnes et informations liées aux votations	1,2	1,6	2,1	—	—

RFA = Régie fédérale des alcools; FI = Fonds d'infrastructure

Coûts de relations publiques par unité organisationnelle, en comparaison avec l'année précédente

mio CHF	Total compte 2014		Total compte 2015		Ecart p. r. à 2014	
	val. abs.	%	val. abs.	%	val. abs.	%
Total	80,4	100,0	81,2	100,0	0,7	0,9
ChF	8,4	10,5	8,3	10,2	-0,1	-1,5
DFAE	7,3	9,1	7,7	9,4	0,4	5,1
DFI	15,1	18,8	14,2	17,5	-0,9	-6,2
DFJP	4,7	5,9	4,4	5,4	-0,4	-7,6
DDPS	12,9	16,1	13,2	16,3	0,3	2,3
DFF	10,6	13,2	10,2	12,6	-0,4	-3,6
DEFR	10,4	12,9	10,6	13,0	0,2	1,7
DETEC	9,9	12,3	11,6	14,2	1,7	16,9
RFA	0,6	0,8	0,7	0,8	0,0	4,3
FI	0,4	0,5	0,4	0,5	0,0	0,8

RFA = Régie fédérale des alcools; FI = Fonds d'infrastructure

pour les élections de 2015 et le lancement d'un appel d'offres OMC concernant l'exécution d'enquêtes et d'analyses scientifiques concernant les résultats des votations fédérales. L'indemnisation des prestations de l'Agence télégraphique suisse reste le poste de charges le plus important (env. 3,1 mio).

Les charges de communication du DFAE se sont montées à 7,7 millions au total (+ 0,4 mio; + 5,1 %). Ce montant comprend des charges de personnel de 4,8 millions (62,4 %) et des charges de biens et services de 2,9 millions (37,6 %). La hausse de ces charges (principalement des charges de biens et services) par rapport à l'année précédente est liée, avant tout, à la préparation technique et matérielle du site Internet du département.

Les charges du DFI ont reculé de 0,9 million (- 6,2 %), pour s'établir à 14,2 millions. La hausse des coûts de personnel a été largement compensée par la forte baisse des coûts de biens et services. Les charges les plus élevées ont été sollicitées pour les campagnes de l'Office fédéral de la santé publique (maladies sexuellement transmissibles, loi sur la transplantation, prévention des problèmes liés à l'alcool, élimination de la rougeole) et de l'Office fédéral des assurances sociales (programmes de protection de la jeunesse «Jeunes et médias», «Jeunes et violence» et «Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté»).

Les charges du DFJP ont baissé de 0,4 million (- 7,6 %) par rapport à l'année précédente. Les coûts de personnel ont représenté plus de 90 % des charges totales, dont près des deux tiers ont concerné des activités de communication et d'information. La baisse des charges est due, en particulier, à une réduction de postes au sein du SEM et au fait qu'aucune votation n'a concerné le domaine de la migration en 2015. En raison de la crise migratoire, les charges liées aux questions émanant des médias et des citoyens ont toutefois nettement augmenté. L'accent a été mis sur les rapports avec les médias et, en raison des réductions de postes, des projets de relations publiques prévus au cours du second semestre ont été ajournés.

Les coûts de communication du DDPS ont augmenté de 0,3 million (+ 2,3 %), pour s'établir à 13,2 millions. Cette augmentation est liée à la hausse des coûts de personnel de 0,4 million par

rapport à l'année précédente, lesquels ont sollicité une part d'environ trois quarts des charges totales. Les coûts de biens et services ont diminué de 5,2 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution a résulté, principalement, de la baisse des dépenses de l'Office fédéral de topographie (swisstopo) liées aux imprimés, à Geoscience et à la commercialisation d'OPTINA.

Les coûts de relations publiques du DFF se sont montés à 10,2 millions au total en 2015 (- 3,6 %). Ces coûts comprennent les coûts de personnel (7,9 mio; - 5,7 %) et les coûts de biens et services (2,3 mio; + 4,4 %). Les services du DFF chargés de l'information et des relations publiques se sont à nouveau occupés de plusieurs initiatives populaires en 2015 («Aider les familles! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt»; «Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie»; «Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS»).

Les charges de relations publiques du DEFR ont légèrement progressé (+ 0,2 mio; + 1,7 %). Cette progression est notamment due aux dépenses supplémentaires du SEFRI (+ 0,2 mio), qui a reconduit sa campagne «Formation professionnelle plus.ch», et du SECO (+ 0,15 mio), qui a renouvelé son site Internet. L'OFAG a enregistré la réduction de coûts la plus importante (- 0,17 mio). Avec un montant total de 10,6 millions, les charges du DEFR ont retrouvé le niveau qu'elles avaient atteint en 2013.

Les coûts de communication du DETEC ont augmenté de 1,7 million en 2015 (+ 16,9 %), pour s'établir à 11,6 millions. Cette augmentation est liée, avant tout, à un facteur spécial: suite à un appel d'offres public, l'OFCOM a chargé une entreprise externe de mener une campagne relative à l'introduction du domaine Internet «swiss». Un montant de 1,4 million a été dépensé en 2015 dans le cadre de cette campagne.

Les coûts de relations publiques relatifs au fonds d'infrastructure ont légèrement progressé en 2015 (+ 0,8 %). Les charges de personnel de la RFA ont légèrement fléchi (- 0,6 %), tandis que les coûts de biens et services ont augmenté à 0,12 million (+ 32 %), en raison de la production d'imprimés relatifs à la révision totale de la loi sur l'alcool.

36 Trésorerie fédérale

Le montant des liquidités ayant dépassé les attentes, les emprunts sur le marché monétaire et le marché des capitaux ont été moins importants que prévu. La dette de la Confédération sur le marché a été réduite de 4,7 milliards. Afin d'exploiter le bas niveau persistant des taux d'intérêt, la Trésorerie fédérale a émis des emprunts à long terme. La durée moyenne du portefeuille de dettes a augmenté de 0,3 an pour passer à 8,9 ans.

Variation de la dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux

mio CHF	Compte 2013	Compte 2014	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Total	99 780	97 407	92 670	-4 737	-4,9
Marché monétaire	19 905	18 664	15 295	-3 369	-18,1
Créances comptables à court terme	12 377	10 399	6 943	-3 456	-33,2
Crédits sur le marché monétaire/dettes à terme, La Poste	—	—	—	—	—
Ecoles polytechniques fédérales (EPF)	—	—	—	—	—
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	—	—	—	—	—
Comptes de dépôt	4 574	5 278	5 487	209	4,0
Caisse d'épargne du personnel fédéral	2 955	2 988	2 866	-122	-4,1
Marché des capitaux	79 875	78 743	77 375	-1 368	-1,7
Emprunts publics	79 105	78 443	77 275	-1 168	-1,5
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	720	250	100	-150	-60,0
Dettes à terme, autres	50	50	—	-50	100,0

Marché monétaire et marché des capitaux

Le budget prévoyait la contraction d'emprunts pour un montant de 5 milliards, ce qui aurait eu pour effet d'augmenter le portefeuille pour un volume de 0,5 milliard. Le volume prévu à fin 2015 pour les créances comptables à court terme était de 10 milliards.

Etant donné que, en raison des taux d'intérêt négatifs, les recettes issues de l'impôt fédéral direct et de l'impôt anticipé ont été encaissées nettement plus tôt que les années précédentes, le programme d'émissions a dû être réduit en août 2015: les emprunts à contracter ont été réduits à environ 3 millions et le volume du portefeuille des créances comptables à court terme détenues à fin 2015 a été ramené à 7 milliards. La dette de la Confédération sur le marché monétaire et le marché des capitaux a fléchi de 4,8 milliards suite à la diminution des besoins de financement. Elle avait déjà reculé de 3,1 milliards l'année précédente.

Emprunts de la Confédération

Durant l'exercice sous revue, la Trésorerie fédérale a émis 15 emprunts dans le cadre de onze appels d'offres au total. Comme d'ordinaire, les emprunts ont été émis le deuxième mercredi du mois et il n'y a pas eu d'appel d'offres ni en août, ni en octobre. Libérés en janvier 2015, les deux emprunts fédéraux émis en décembre 2014 ont été intégrés au programme d'émissions de 2015. Les deux emprunts fédéraux émis en décembre 2015 ont été libérés en janvier 2016 et font ainsi déjà partie du programme d'émissions de 2016.

Les émissions effectuées ont porté principalement sur des emprunts à long terme. Les emprunts affichent une durée moyenne de 20,3 ans (2014: 22,7 ans) et un rendement moyen de 0,28 % (2014: 1,15 %). Un nouvel *emprunt de base* assorti d'une échéance en 2030 a été lancé. Par ailleurs, des emprunts existants ont été augmentés. Les augmentations permettent de constituer des emprunts successifs, volumineux et liquides, ce qui facilite le négoce sur le marché secondaire et améliore la formation des prix.

Compte tenu des placements de tranches propres, le montant brut emprunté s'est élevé à 3,3 milliards en 2015, contre 5,6 milliards en 2014. Un emprunt de 4,5 milliards ayant été remboursé en juin, les emprunts en cours ont diminué de 1,2 milliard (2014: réduction nette de 0,7 mrd). A fin 2015, 22 emprunts de la Confédération d'un montant nominal total de 77,3 milliards étaient en cours (fin 2014: 78,4 mrd), dont deux d'un montant dépassant 6 milliards et trois d'un montant dépassant 5 milliards.

Compte tenu du très bas niveau des taux, les coupons des emprunts dont le montant a été augmenté ont été assortis d'un taux supérieur à celui du marché. Les emprunts ont donc été lancés à un prix supérieur au pair, d'où un *agio* important de 863 millions. L'agio encaissé lors de l'émission d'un prêt est amorti linéairement dans le compte de résultats au cours de la durée de ce dernier.

Créances comptables à court terme

Le volume des fonds obtenus au moyen de créances comptables à court terme (CCCT) a diminué de 3,5 milliards pour atteindre, au total, 6,9 milliards à la fin de l'année (fin 2014: 10,4 mrd). Depuis la fin du mois d'août 2011, il est possible d'effectuer des souscriptions de CCCT au-dessus du pair (de plus de 100 %). Depuis lors, le rendement des CCCT est soit nul (au mieux), soit négatif. En cas d'attribution au-dessus du pair, la rémunération est négative et la Confédération encaisse des intérêts sur les emprunts. Les acquéreurs de CCCT recherchent la sécurité et sont, par conséquent, disposés à payer une sorte de prime d'assurance sous la forme d'intérêts négatifs. Les conditions particulières régnant sur le marché des swaps ont toutefois aussi accru la demande étrangère en créances comptables à court terme. Sur l'ensemble de l'exercice, le rendement des CCCT a été négatif. Leur rendement moyen a été de - 1,00 % (2014: - 0,11 %). Les recettes d'intérêts ainsi obtenues se sont élevées à 73,5 millions. Le montant total encaissé à ce titre depuis 2011 est de 152 millions.

Autres instruments

Il n'a pas été nécessaire de recourir à des crédits à court terme pour faire face à des variations à court terme du volume des liquidités, car celui-ci était suffisamment important.

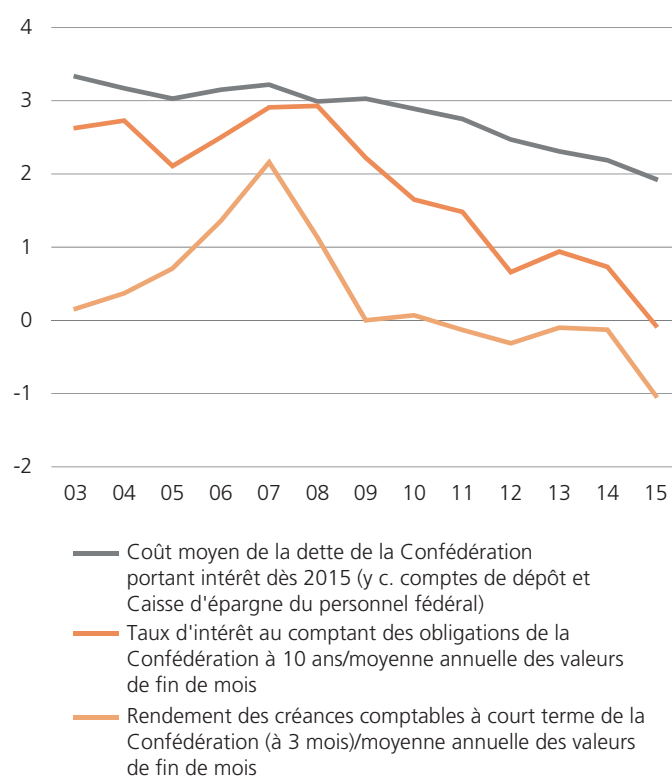
L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) n'a pas renouvelé ses placements à court terme arrivant à échéance

et a augmenté d'autant le montant de son compte de dépôt auprès de l'AFF. Le montant de ses placements est donc passé de 250 à 100 millions à fin 2015.

Evolution des taux et coût moyen de la dette

A l'encontre des attentes de tous les acteurs du marché, les taux d'intérêt ont continué de chuter en 2015. Le rendement des obligations à dix ans de la Confédération est ainsi passé à - 0,1 % à fin 2015. Le niveau des taux sur le marché monétaire et sur le marché des capitaux ainsi que la gestion de la dette par la Trésorerie se reflètent dans le coût moyen de la dette fédérale portant intérêt; à fin 2015, ce taux était de 1,93 % (calcul tenant compte des commissions et des droits de timbre), après avoir atteint 2,19 % l'année précédente (cf. graphique «Coût moyen de la dette»). Ce fort recul est en grande partie dû au fait que le calcul du coût moyen prend désormais en considération la Caisse d'épargne du personnel fédéral (CEPF) et les comptes de dépôt. Ces deux postes d'avoirs ont en effet été assortis de taux très bas et représentent, avec un montant de 8,4 milliards, 9 % de la dette fédérale portant intérêt. Alors que le calcul se fondait, en 2014, sur un montant de 89,1 milliards, celui-ci est passé à 92,7 milliards en raison de la prise en compte de la CEPF et des comptes de dépôts. Ce calcul tient compte du taux d'intérêt nominal, du prix d'émission, des coûts d'émission ainsi que des commissions de remboursement sur les coupons et les titres, mais pas des flux de paiement provenant des swaps de taux d'intérêt.

Evolution du coût moyen de la dette en %



Le calcul du coût moyen de la dette fédérale portant intérêt (ligne supérieure) prend également en considération, depuis 2015, la Caisse d'épargne du personnel fédéral (CEPF) et les comptes de dépôt. C'est ce qui explique, en grande partie, le recul marqué du coût moyen. En outre, le rendement négatif des émissions de créances comptables à court terme s'est accru.

Evolution à long terme des dépenses d'intérêts

Les dépenses d'intérêts de la Confédération ont à nouveau fléchi en 2015. Elles ont diminué de 2,6 milliards par rapport au montant maximal qu'elles avaient atteint en 2006. Compte tenu des recettes d'intérêts enregistrées, la réduction cumulée est de 2,4 milliards. Celle-ci permet d'accroître la marge de manœuvre budgétaire dans une proportion correspondant à plus de 4 % des recettes ordinaires (cf. graphique «Charge d'intérêts nette»).

Cette diminution des dépenses d'intérêts est notamment imputable à la réduction de la dette et à la baisse des taux d'intérêt depuis 2008: ainsi, la dette contractée par la Confédération sur le marché (emprunts et CCCT) a été réduite de près de 27 milliards depuis 2005 et les rendements des emprunts fédéraux à dix ans ont fléchi de 3 points de pourcentage depuis 2008. Le graphique «Causes de la diminution des dépenses d'intérêts» montre comment ces facteurs se sont répercutés sur la rémunération de la dette sur le marché. Cumulée depuis 2006, la réduction totale de 2,2 milliards résulte, à près de 70 % (1,5 mrd), de la baisse des taux d'intérêt. Mais elle découle aussi en bonne partie de la réduction de la dette, pour un montant de 0,7 milliard.

La question de savoir pendant combien de temps les dépenses d'intérêts profiteront encore du bas niveau des taux dépendra d'une éventuelle remontée des taux et, le cas échéant, de la proportion d'une telle évolution, ainsi que des échéances auxquelles les emprunts de la Confédération sont contractés. Comme la Trésorerie fédérale a émis, ces dernières années, davantage d'emprunts à long terme, les finances fédérales sont devenues plus robustes face à d'éventuelles remontées des taux.

Dans tous les cas, continuer à réduire la dette permettra de diminuer le service de la dette, indépendamment de l'évolution future des taux, et de conserver une marge de manœuvre budgétaire.

Ressources de la Trésorerie

Les flux de fonds de la Trésorerie centrale affichent des variations mensuelles atteignant plusieurs milliards. Afin de parer à ces mouvements, la Confédération dispose de réserves de trésorerie appropriées. Les fonds dont elle n'a pas besoin dans l'immédiat sont placés auprès de la Banque nationale suisse (BNS) ou sur le marché. Compte tenu des taux négatifs, les fonds ont été placés uniquement auprès de la BNS. A la fin de l'année, les ressources de trésorerie disponibles se montaient à 11 milliards (fin 2014: 10 mrd).

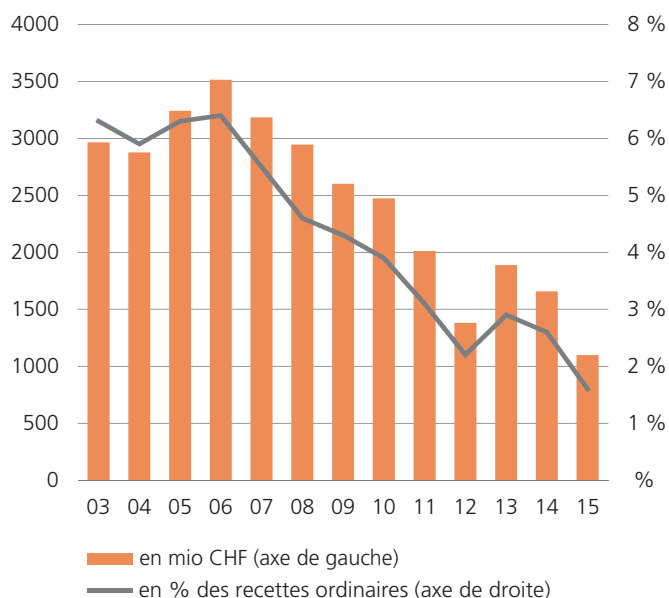
Les prêts de trésorerie octroyés au fonds de l'assurance-chômage ont diminué, passant de 3,3 milliards à 2,6 milliards à fin 2015. Ces prêts ne sont pas comptabilisés dans les réserves de trésorerie, étant donné qu'ils ne peuvent pas être utilisés pour la gestion des liquidités. A fin 2015, les prêts en cours accordés aux CFF se montaient à 3,02 milliards (2014: 2,89 mrd).

Gestion des devises et instruments financiers dérivés

Les besoins en devises des unités administratives (euros et dollars américains, conformément à la stratégie de la Confédération en matière de gestion des devises) ont été couverts par le biais d'opérations de caisse et d'opérations à terme. Comme les années

Evolution de la charge d'intérêts nette

en mio et en % des recettes



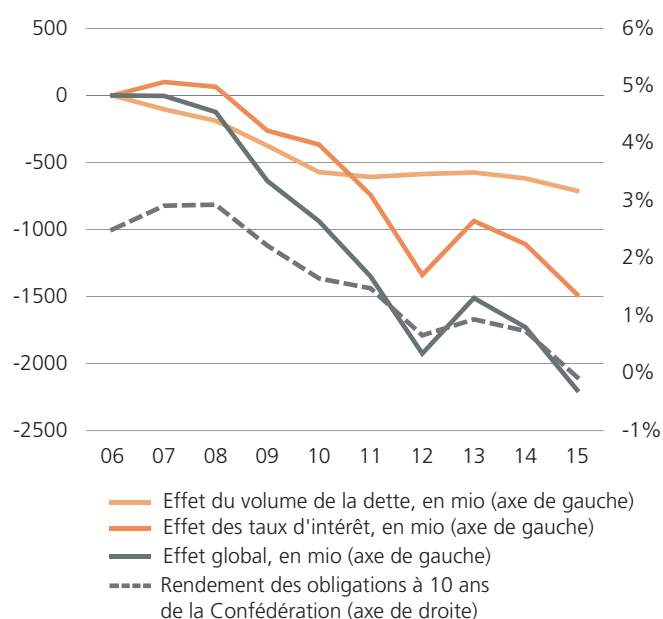
La charge d'intérêts nette a fléchi, passant de 2,6 % à une part de 1,6 % des recettes ordinaires. Ce recul marqué est lié, d'une part, à la hausse des recettes provenant des créances comptables à court terme émises à des taux négatifs très bas et, d'autre part, à la baisse des dépenses d'intérêts grâce aux agios encaissés pour un montant de 863 millions.

précédentes, les options n'ont pas été utilisées. Conformément au budget ordinaire 2015, la Trésorerie fédérale a acquis, l'année précédente, 360 millions d'euros. Etant donné que, au cours des dernières années, de plus en plus de rentrées imprévues en euros ont été enregistrées, seuls 90 % des besoins comptabilisés, pour un montant de 400 millions, ont fait l'objet d'une couverture. Concernant les dollars américains, le montant de 470 millions inscrit au budget a été acquis dans sa totalité. En 2015, des achats supplémentaires de 51 millions d'euros et de 175 millions de dollars ont été effectués en raison de la hausse des besoins. En outre, la couverture d'engagements en monnaies étrangères pour quatre nouvelles transactions spéciales de la Confédération d'une contre-valeur de 409 millions a été assurée sur la base de conventions spécifiques conclues entre les unités administratives et la Trésorerie fédérale. Ces engagements peuvent s'étendre sur plusieurs années. La couverture de ces engagements en monnaies étrangères est assurée au moyen d'opérations à terme sur devises échéant aux dates de paiement prévues.

Dans le domaine des produits dérivés, les paiements nets d'intérêts avec incidences financières ont diminué en raison de l'arrivée à échéance de contrats portant sur des swaps; ces contrats sont ainsi passés de 33 à 31 millions. La position de payeur net a fléchi, passant de 950 millions à fin 2014 à 650 millions à fin 2015. Aucun nouveau contrat portant sur des swaps de taux d'intérêt ou d'autres produits dérivés n'a été conclu en 2015. Les swaps de taux d'intérêt en cours ont été conclus entre 1995 et 2005 afin d'établir un lien plus durable entre le bilan et les taux d'intérêt. La conversion de taux d'intérêt variables à court terme en taux d'intérêt fixes à long terme permet de s'assurer contre une hausse des taux d'intérêt. La valeur de marché négative des positions ouvertes était de 141 millions.

Causes de la baisse des dépenses d'intérêts

en mio



Depuis l'année 2006 où elles avaient culminé, les dépenses d'intérêts liées aux emprunts effectués sur le marché monétaire et le marché des capitaux ont diminué d'environ 2,2 milliards. Cette baisse est due, principalement (pour env. 70 %), au bas niveau des taux d'intérêt, mais aussi à la réduction de la dette (30 %).

37 Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB)

Les unités administratives gérées au moyen de la GMEB ont connu une évolution comparable à celle des offices gérés sur la base des ressources. De nature unique pour la plupart, les variations importantes n'ont pas eu d'incidences financières (amortissements, réévaluations).

Récapitulation du compte des unités administratives GMEB

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Compte de résultats					
Revenus ordinaires	2 262	2 063	2 320	58	2,6
Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	2 085	1 974	2 226	141	6,7
Patentes et concessions	23	19	24	1	2,5
Autres revenus	154	70	71	-83	-54,0
Charges ordinaires	5 689	5 824	5 651	-37	-0,7
Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 297	4 321	4 373	75	1,7
Charges de transfert	1 321	1 456	1 223	-98	-7,4
Autres charges	70	47	56	-14	-20,3
Revenus extraordinaires	-	139	382	382	-
Compte des investissements					
Recettes d'investissement ordinaires	22	27	21	-1	-2,4
Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.)	20	26	20	0	-2,0
Remboursement de prêts et de participations	1	1	1	0	-8,2
Remboursement de contributions à des investissements	-	-	0	0	-
Dépenses d'investissement ordinaires	2 873	2 910	2 828	-44	-1,5
Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	1 658	1 723	1 642	-17	-1,0
Contributions à des investissements	185	192	188	3	1,4
Autres investissements	1 029	996	999	-30	-2,9
Recettes d'investissement extraordinaires	-	-	135	135	-

Remarque: présentation du compte de résultats, imputation interne des prestations comprise

Evolution des revenus

Par rapport à 2014, les *revenus ordinaires* ont augmenté de 58 millions (+ 2,6 %). L'augmentation des revenus de fonctionnement (+ 141 mio) s'est accompagnée d'une baisse des autres revenus (- 83 mio). Les recettes de patentes et de concessions sont restées quasiment au même niveau que l'année précédente. La hausse des *revenus de fonctionnement* tient essentiellement aux évolutions suivantes, partiellement contradictoires:

- La hausse de 136 millions des revenus sans incidence financière découle d'une réévaluation des provisions constituées par armassuisse Immobilier pour couvrir de futurs coûts de désaffectation. Les revenus sans incidence financière se sont élevés à 183 millions au total.
- La part des revenus de fonctionnement avec incidence financière (425 mio) s'est accrue de 30 millions (+ 8 %). Le canton de Berne a dédommagé armassuisse Immobilier pour la mise en œuvre du projet cantonal «Bypass Thun Nord» (+ 18 mio). L'Office fédéral du sport (OFSP) a comptabilisé pour la première fois les contributions versées par des tiers dans le compte de résultats (+ 7 mio). Le fonds de compensation a fourni davantage de prestations (+ 5 mio) à la Centrale de compensation (CdC).

- Les revenus de fonctionnement comptabilisés en tant que prestations internes (IP; 1618 mio) ont baissé de 26 millions (- 2 %) en raison, d'une part, d'une diminution des revenus immobiliers induite par la réduction du parc immobilier d'armassuisse Immobilier (- 36 mio) et, d'autre part, de la hausse des revenus issus des prestations informatiques fournies par les fournisseurs de prestations (+ 10 mio). Celles-ci sont notamment liées au projet de placement et de statistique du marché du travail (PLASTA) et à la modernisation de la plateforme du centre des publications officielles (CPO) de la Chancellerie fédérale.

Par rapport à l'année précédente, les *autres revenus* ont enregistré une baisse de 83 millions. En 2015, l'Office fédéral des routes (OFROU) n'a pas procédé au transfert de la propriété de tronçons de routes nationales des cantons à la Confédération (- 58 mio). En outre, la circulation monétaire (Swissmint) a enregistré une croissance moindre (- 21 mio) et, contrairement à l'année précé-

GMEB

20 unités sont gérées par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB). Elles sollicitent un quart environ des charges propres de la Confédération.

dente, l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) n'a dissous aucune provision pour le fonds de pensions Eurocontrol (- 4 mio).

Les *revenus extraordinaires* de 382 millions proviennent d'une réévaluation d'un prêt requise dans le cadre de la procédure de liquidation concordataire de Swissair (+ 243 mio, OFAC) et d'un paiement partiel (139 mio) lié à la nouvelle adjudication de fréquences de téléphonie mobile (OFCOM).

Evolution des charges

Les *charges ordinaires* des unités GMEB ont régressé de 37 millions (- 0,7%) par rapport à 2014. La réduction des charges de transfert et des autres charges s'est accompagnée d'une hausse des charges de fonctionnement de 75 millions. Abstraction faite de celles d'armasuisse Immobilier (+ 61 mio), de l'OFROU (+ 9 mio) et de l'organe d'exécution du service civil (+ 6 mio), les enveloppes budgétaires des unités administratives soumises au principe de la GMEB sont restées pratiquement au même niveau que l'année précédente.

Poursuite du développement de la gestion administrative: projet «Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG)»

L'objectif visé par le NMG est d'axer davantage la planification budgétaire sur l'évolution à moyen terme des dépenses et des finances, de fournir une présentation plus transparente des prestations dans le cadre de l'élaboration du budget et de dépasser la dualité entre les principes de la gestion des ressources budgétaires et ceux de la gestion selon la GMEB. Le NMG se fonde principalement sur les instruments suivants:

- un budget complété d'un plan intégré des tâches et des finances (budget avec PITF);
- des enveloppes budgétaires pour le domaine propre et des objectifs précis en matière de prestations et d'efficacité assignés à chaque groupe de prestations;
- des conventions sur les prestations entre départements et offices permettant de lier aux coûts, aux prestations et aux projets les objectifs en matière de pilotage politique et les objectifs annuels d'exploitation.

Les instruments incitant à un comportement économe à la disposition de toutes les unités administratives s'aligneront sur le modèle GMEB existant. Les marges de manœuvre opérationnelles seront élargies de manière ciblée grâce aux enveloppes budgétaires et à d'autres réglementations, de manière à inclure la possibilité de constituer des réserves, d'effectuer des dépassements de crédit en cas de revenus supplémentaires générés par les prestations fournies et de faciliter les transferts de crédit.

Les Commissions des finances ont été appelées à se prononcer, au cours du premier semestre 2015, sur le modèle de budget avec PITF de chaque unité administrative. Les départements et les unités administratives ont achevé leurs travaux préparatoires à la fin de 2015, afin que le budget 2017 avec PITF pour la période 2018–2020 puisse être élaboré au cours du premier semestre 2016. Le NMG entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Les *charges de fonctionnement* se composent encore de 22 % de charges de personnel, de 37 % de charges de biens et services et de charges d'exploitation et de 41 % d'amortissements. Elles ont évolué de la manière suivante:

- Les amortissements ont enregistré une hausse de 57 millions (+ 3,3 %) du fait des réévaluations effectuées par armasuisse Immobilier.
- Les charges de personnel ont enregistré une hausse de 32 millions (+ 3,5 %). Cette augmentation a concerné, pour moitié, l'OFIT (+ 9 mio), la CdC (+ 4 mio) et l'OFSPPO (+ 3 mio). Ces charges supplémentaires ont été compensées par des revenus supplémentaires correspondants. L'augmentation des charges de personnel a été déterminée, pour l'essentiel, par les facteurs suivants: environ un tiers des charges supplémentaires (+ 11 mio; + 35 %) résulte du relèvement, au 1^{er} janvier 2015, du taux des cotisations d'épargne de l'employeur au titre du 2^e pilier. En outre, les charges de personnel des fournisseurs de prestations informatiques ont augmenté de 9 millions (+ 28 %). Au CSI-DFJP, la hausse des charges est notamment due à l'internalisation de l'application stratégique critique SYMIC et au programme de surveillance des télécommunications (+ 1,8 mio). Les charges supplémentaires de l'OFIT sont imputables, outre à la fourniture de prestations supplémentaires (bureautique de la ChF et du DEFR et implémentation du système de communication UCC), à la nécessité d'attribuer les fonctions clés de projets à du personnel interne et de créer, à l'interne également, des filières de formation pour garantir la maîtrise des nouvelles technologies (+ 6,6 mio). La CdC a, elle aussi, internalisé des postes dans le domaine de l'informatique (+ 2,9 mio). La progression des charges de personnel de l'OFSPPO (+ 2,4 mio) est liée surtout à des projets financés par des fonds de tiers.
- Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont baissé de 15 millions (- 0,9 %). Les charges liées à l'informatique (- 16 mio) ont diminué pour différentes unités GMEB, de même que les charges d'exploitation distinctes de l'OFAC (- 5 mio). Les indemnités versées à Skyguide pour les vols exonérés de redevances sont maintenant comptabilisées au titre de charges de transfert. Par ailleurs, les charges de l'OFROU découlant de l'exploitation des routes nationales ont augmenté (+ 11 mio).

Le recul de 98 millions (- 7,4 %) des *charges de transfert* tient à plusieurs facteurs. D'une part, les réévaluations effectuées par l'OFROU dans le domaine des transferts ont diminué (- 77 mio). Par ailleurs, les contributions aux programmes européens de navigation par satellite Galileo et EGNOS ont baissé (- 41 mio). En raison d'une baisse des recettes de l'impôt sur les huiles minérales, les montants versés aux cantons pour les tâches routières ont été moins élevées (- 16 mio). D'autre part, les ressources affectées par l'OFAC à la protection de l'environnement et aux mesures de sûreté ont augmenté (+ 16 mio). Les charges de transfert de l'OFSPPO au profit des activités Jeunesse et Sports (J+S) et de la

formation des cadres (+ 13 mio) et celles de MétéoSuisse en faveur de l'exploitation du satellite météorologique Darmstadt (+ 5 mio) se sont également accrues.

Les *autres charges* ont fléchi de 14 millions (- 20,3 %). D'une part, Swissmint a enregistré une baisse au niveau du retour de monnaies commémoratives (- 2 mio) et de l'apport à la provision constituée pour la circulation monétaire (- 17 mio). D'autre part, l'OFAC a dû accroître la provision requise pour le fonds de pensions Eurocontrol (+ 5 mio).

Investissements

Les *recettes d'investissement ordinaires* ont reculé (0,5 mio). Ce recul est dû au fait que l'OFROU a cédé davantage de routes nationales que l'année précédente (+ 3,8 mio), tandis qu'armasuisse Immobilier a vendu moins d'immeubles (- 4,3 mio).

Les *dépenses d'investissement ordinaires* ont diminué de 44 millions; les autres investissements (- 30 mio) ont affiché le plus net recul. Cette baisse est notamment due à la diminution des apports de l'OFROU au fonds d'infrastructure. Les investissements dans le domaine propre ont enregistré une baisse (- 17 mio), qui s'explique notamment par la diminution des investissements dans le domaine informatique de l'OFROU. Les contributions à des investissements ont progressé (+ 3 mio). L'OFSPPO a accru ses contributions en faveur des installations sportives nationales (+ 1,4 mio); de même, l'OFROU a versé davantage de contributions aux cantons pour les routes principales et aux propriétaires de voies pour la conservation et l'entretien des voies de communication historiques inventoriées (+ 1,2 mio).

Evolution des effectifs

Durant l'exercice sous revue, les effectifs des unités administratives GMEB ont atteint, en moyenne annuelle, 5910 postes équivalents plein temps (+ 117,7 EPT). Cette augmentation a notamment les causes suivantes:

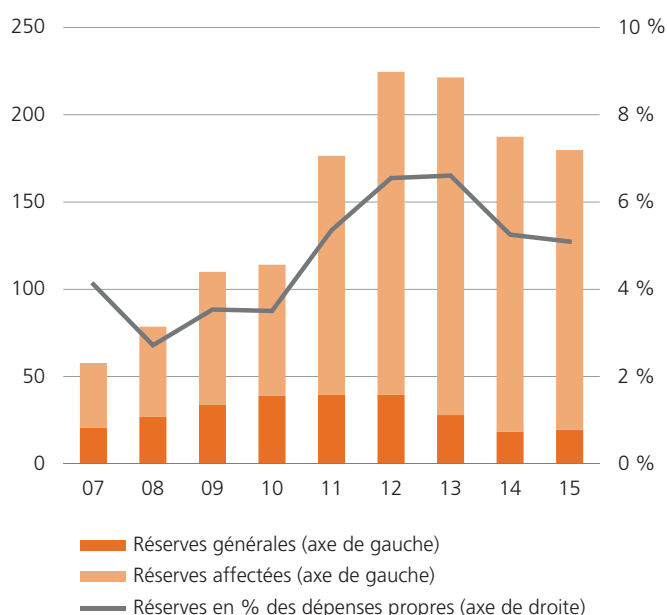
- 60 EPT résultent de la prise de mesures d'organisation: internalisation de postes clés au sein de l'OFIT (+ 30), du CSI-DFJP (+ 15) et de la CdC (+ 8) et augmentation, au sein de l'OFSPPO, du nombre des EPT en lien avec des projets financés par des fonds de tiers, en raison d'une modification du mode de comptabilisation (+ 7).
- 42 EPT relèvent d'une augmentation des prestations: projets de l'OFIT (+ 23; par ex. GEVER, Fiscal IT) et de swisstopo (+ 9; par ex. TLM, GeoQuat, KOGIS), charges d'exécution du service civil (+ 5), programme de surveillance des télécommunications au sein du CSI-DFJP (+ 5).

Constitution de réserves

Des *réserves générales* peuvent être constituées lorsqu'une unité apporte la preuve qu'elle a travaillé de façon particulièrement rationnelle. Leur montant est plafonné à 10 millions ou à 5 % des ressources ayant une incidence financière dans le domaine propre. Des *réserves affectées* peuvent être constituées à partir de soldes de crédits destinés au financement de projets planifiés, mais non achevés à la fin de l'année. Ces réserves ne peuvent être employées qu'en fonction de leur affectation originelle; à défaut, elles sont dissoutes.

Evolution des réserves GMEB

en mio et en % des dépenses propres



Jusqu'en 2012, les réserves augmentaient continuellement. Les réserves générales ont à nouveau diminué depuis 2013, de même que les réserves affectées depuis 2014. Les réserves représentent actuellement quelque 5 % des dépenses propres.

Réserves générales et réserves affectées GMEB

mio CHF		réserves générales GMEB 2015				réserves affectées GMEB 2015			
		état 1.1.	constitution	dissolution	état 31.12.	état 1.1.	constitution	dissolution	état 31.12.
Total		18,5	1,2	-0,2	19,5	168,9	37,0	-45,9	160,3
202	DFAE	1,2	–	–	1,2	4,6	3,0	–	7,6
307	BN	–	–	–	–	1,1	0,3	-0,3	1,1
311	MétéoSuisse	1,2	–	–	1,2	4,8	1,5	-2,5	3,8
485	CSI-DFJP	3,4	–	–	3,4	8,1	1,2	-5,9	3,3
504	OFSPPO	3,0	–	–	3,0	1,5	2,2	-0,8	2,9
506	OFPP	1,8	–	–	1,8	2,3	7,3	-2,0	7,6
542	ar Sci+T	1,1	–	–	1,1	1,7	0,5	-1,5	0,7
543	ar Immo	–	–	–	–	9,0	–	-9,0	–
570	swisstopo	3,1	–	-0,2	2,9	5,7	3,1	-2,6	6,2
602	CdC	–	–	–	–	0,3	–	-0,3	–
609	OFIT	–	1,2	–	1,2	13,4	6,6	-3,9	16,0
710	Agroscope	–	–	–	–	0,6	0,5	–	1,1
735	ZIVI	0,7	–	–	0,7	–	–	–	–
740	SAS	0,4	–	–	0,4	2,2	0,3	–	2,5
785	ISCeco	–	–	–	–	3,9	4,9	-3,1	5,7
803	OFAC	2,0	–	–	2,0	0,6	4,5	-0,1	5,0
806	OFROU	–	–	–	–	104,0	–	-12,4	91,6
808	OFCOM	0,5	–	–	0,5	5,2	1,2	-1,2	5,2

Evolution des réserves

En 2015, des *réserves affectées* ont été dissoutes pour un montant de 46 millions; de ce montant, 8 millions (17%) ont été dissous et reversés dans le budget général faute d'utilisation. De nouvelles réserves affectées ont été constituées par 14 unités pour un montant de 37 millions; la majeure partie de ces réserves (16 mio) ont été constituées par les fournisseurs internes de prestations informatiques. En 2015, seule une unité (OFIT) a constitué des *réserves générales* pour un montant global de 1,2 million et une unité (swisstopo) a dissous des réserves de l'ordre de 0,2 million. A fin 2015, 12 des 20 unités administratives GMEB disposaient de réserves générales totalisant quelque 20 millions.

38 Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats

Le compte de résultats se solde par un excédent ordinaire de 1,3 milliard, soit un montant inférieur de 1,1 milliard à celui du compte de financement. Cette différence est liée, avant tout, à la provision importante constituée au titre de l'impôt anticipé (500 mio), à la régularisation effectuée dans le domaine de l'aide aux universités (639 mio) et au niveau élevé des charges d'intérêts (497 mio) ainsi qu'à l'écart entre les dépenses d'investissement et les amortissements (- 684 mio).

Comparaison entre le compte de financement et le compte de résultats

Compte de financement

Compte de résultats

mio CHF	Compte 2015		Compte 2015	Différence
Solde de financement	2 831	Résultat annuel	2 025	-806
Solde de financement ordinaire	2 337	Résultat ordinaire	1 265	-1 072
Recettes ordinaires	67 580	Revenus ordinaires	67 259	-322
Recettes fiscales	63 192	Revenus fiscaux	62 689	-502
Patentes et concessions	1 202	Patentes et concessions	1 152	-50
Autres recettes courantes	1 738	Autres revenus	1 882	144
Recettes d'investissement	231			-231
Recettes financières	1 218	Revenus financiers	1 348	130
Recettes de participations	802			-802
		Augmentation des valeurs de mise en équivalence	888	888
Autres recettes financières	416	Autres revenus financiers	460	44
		Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	188	188
Dépenses ordinaires	65 243	Charges ordinaires	65 993	750
Dépenses propres	10 258	Charges propres	12 681	2 423
Dépenses de personnel	5 467	Charges de personnel	5 450	-17
Dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation	3 947	Charges de biens et services et charges d'exploitation	4 122	175
Dépenses d'armement	844	Charges d'armement	843	-1
		Amortissement immobilis. corp. et incorporelles	2 266	2 266
Dépenses de transfert courantes	45 907	Charges de transfert	51 137	5 230
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	9 441	Parts de tiers aux revenus de la Confédération	9 441	-
Indemnités à des collectivités publiques	1 288	Indemnités à des collectivités publiques	1 291	4
Contributions à de propres institutions	3 528	Contributions à de propres institutions	3 522	-6
Contributions à des tiers	15 196	Contributions à des tiers	15 848	652
Contributions aux assurances sociales	16 454	Contributions aux assurances sociales	16 401	-53
		Réévaluation contributions à des investissements	4 200	4 200
		Réévaluation prêts et participations	433	433
Dépenses financières	1 495	Charges financières	2 157	661
Dépenses d'intérêts	1 381	Charges d'intérêts	1 878	497
		Réduction de valeurs de mise en équivalence	53	53
Autres dépenses financières	115	Autres charges financières	226	112
		Apport à des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers	18	18
Dépenses d'investissement	7 583			-7 583
Immobilisations corporelles et stocks	2 879			-2 879
Immobilisations incorporelles	27			-27
Prêts	413			-413
Participations	64			-64
Propres contributions à des investissements	4 200			-
Recettes extraordinaires	493	Revenus extraordinaires	759	266
Dépenses extraordinaires	-	Charges extraordinaires	-	-

Les commentaires qui suivent à propos des différences entre les deux comptes se limitent aux postes les plus importants.

Ecart entre recettes et revenus

Les *revenus fiscaux* sont inférieurs de 502 millions aux recettes fiscales, car des provisions supplémentaires ont été constituées en vue des remboursements au titre de l'impôt anticipé (500 mio) déjà prévus, mais non encore comptabilisés, et en raison d'actions en justice en cours concernant la TVA (2 mio).

La différence de 50 millions au titre des *patentes et concessions* découle, pour l'essentiel, de l'augmentation de la provision constituée pour la circulation monétaire.

Dans le cas des *autres revenus*, la différence de 144 millions par rapport au compte de financement résulte avant tout de la réévaluation d'immeubles (65,6 mio), de l'inscription à l'actif de prestations propres (41,8 mio), de bénéfices tirés de la vente d'immeubles et de bien-fonds (20,6 mio) et d'inscriptions ultérieures à l'actif (15,5 mio).

Les *autres revenus d'intérêts* comportent des réévaluations et des régularisations par exercice des revenus d'intérêts, qui constituent à elles seules la plus grande part de la différence de 44 millions.

Ecart entre dépenses et charges

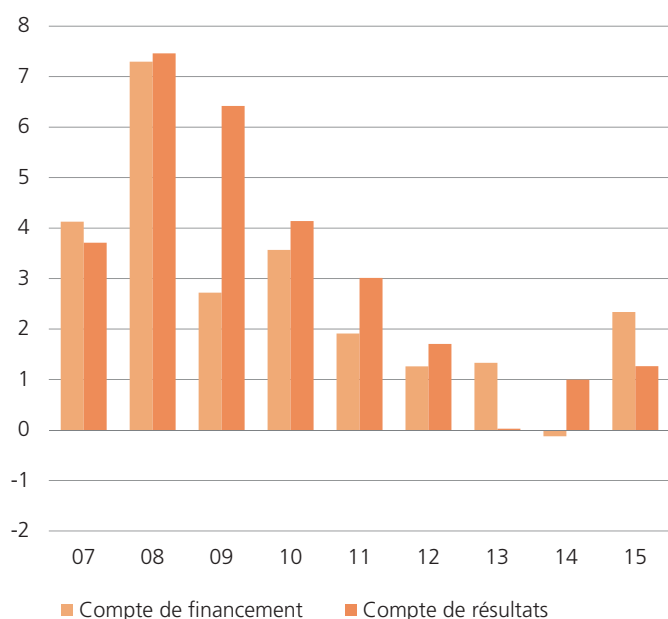
L'écart au titre des *charges de personnel* (17 mio) s'explique par le fait que le montant des provisions a dû être réduit de 1,8 million, tandis que des provisions pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires ont été dissoutes pour un montant de 15 millions.

La différence concernant les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* (175 mio) est due à des provisions et régularisations dans le domaine immobilier ainsi qu'à des prélèvements, sans incidences financières, de matériel et de marchandises effectués à partir des stocks.

En matière de *contributions à des tiers*, la différence de 652 millions est principalement due à une régularisation de passifs concernant les contributions de base aux universités (638,7 mio). D'après l'arrêt du Tribunal administratif fédéral du 10 novembre 2015, les contributions annuelles de base en faveur des universités sont des subventions a posteriori. En vertu des règles de la présentation des comptes, une contribution annuelle supplémentaire (sans incidence financière) devait figurer à ce titre au compte de résultats. Par ailleurs, une provision a été constituée pour les contributions au fonds de pensions Eurocontrol (5,2 mio).

Résultats du compte de financement et du compte de résultats en mrd

Budget ordinaire



Contrairement à ce qui s'est produit l'année précédente, le solde du compte de résultats 2015 est moins bon que celui du compte de financement. Cette différence est due non seulement à la hausse des charges (liées à la régularisation des contributions aux hautes écoles et à la provision constituée au titre de l'impôt anticipé), mais aussi au fait que l'augmentation de la valeur de mise en équivalence s'est avérée nettement plus faible que l'année précédente.

La différence au niveau des *contributions aux assurances sociales* est de 53 millions. Il s'agit d'une adaptation des provisions constituées pour financer les futures rentes versées dans le cadre de l'assurance militaire.

La différence concernant les *charges d'intérêts* (497 mio) résulte de la régularisation par exercice d'emprunts contractés ou d'emprunts existants ayant été augmentés.

La différence de 112 millions entre les *autres charges financières* et les autres dépenses financières est liée aux charges de financement (72,4 mio) et aux charges d'intérêts passifs (39,3 mio).

Enfin, la somme des *amortissements et des réévaluations* est inférieure à celle des dépenses d'investissement figurant au compte de financement (- 684 mio; voir encadré).

Revenus extraordinaires

La procédure de liquidation concordataire de Swissair a engendré des revenus de 244 millions pour l'exercice 2015. Le montant effectif encaissé en 2015 est de 135 millions, le solde de 109 millions n'étant versé qu'au cours de l'année 2016. La Commission de la concurrence (COMCO) a prononcé à l'encontre de BMW (Suisse) SA une amende de 157 millions en 2012. Cette amende a été facturée par la COMCO en janvier 2016, c'est pourquoi la créance en la matière a été régularisée à fin 2015.

Différences entre le compte de financement et le compte de résultats

Contrairement au compte de financement, qui montre dans quelle mesure les dépenses sont financées par des recettes correspondantes enregistrées durant la même période, le compte de résultats indique, pour une période donnée, le solde entre la diminution de valeur (charges) et l'augmentation de valeur (revenus), c'est-à-dire la modification de la situation patrimoniale de la Confédération. Outre les charges ayant des incidences financières, qui induisent une sortie de fonds immédiate, le compte de résultats présente également les transactions sans incidences financières.

La principale différence entre le compte de financement et le compte de résultats réside dans le traitement des investissements. Comptabilisées dans le compte de financement, les dépenses et les recettes d'investissement ne sont toutefois non pas inscrites au compte de résultats, mais portées au bilan. En revanche, les amortissements d'investissements survenant durant l'exercice sont portés au compte de résultats à titre de charges sans incidence financière (diminution de valeur). Bien que comptabilisées au même titre que les investissements, les contributions à des investissements (non remboursables) sont entièrement amorties par le biais des charges de transfert. Les réévaluations permettent de tenir compte, en outre, des dépréciations survenues durant la période sous revue, dans le domaine des créances, des prêts et des participations. Elles entraînent une correction des valeurs comptables correspondantes. Les différences d'évaluation portant sur les participations importantes (modification des valeurs de mise en équivalence) sont, elles aussi, prises en considération.

39 Imputation des prestations entre unités administratives

Le volume des imputations se monte à environ 2,5 milliards. Il comprend principalement les loyers, y compris l'exploitation des immeubles, pour un montant de 1,8 milliard, et l'informatique, pour un montant de 0,5 milliard. Les principaux fournisseurs de prestations sont armasuisse Immobilier, l'OFCL et l'OFIT.

Imputation des prestations entre unités administratives

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Total de l'imputation des prestations	2 486	2 435	2 461	-25	-1,0
Loyers	1 599	1 571	1 569	-30	-1,9
armasuisse Immobilier	1 131	1 096	1 095	-36	-3,2
Office fédéral des constructions et de la logistique	468	476	474	6	1,2
Informatique	518	442	523	5	1,0
Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication	377	313	388	11	3,0
Autres fournisseurs de prestations TIC	141	129	135	-6	-4,4
Exploitation et remise en état des immeubles	260	287	259	0	0,0
Autres prestations imputées	110	135	110	1	0,5
Prestations de service	64	85	64	0	0,5
Ventes	46	50	46	0	0,6

La réduction du portefeuille immobilier (parc principal) ayant entraîné une baisse du nombre d'objets mis en location au sein du DDPS, les revenus IP dans le domaine des *loyers* ont diminué de 36 millions.

Dans le domaine de *l'informatique*, l'imputation de prestations d'exploitation et de télécommunication a concerné un montant d'environ 397 millions (dont env. 292 mio pour l'OFIT). Les projets et les prestations de service ont nécessité 126 millions, la part de l'OFIT pouvant être chiffrée à 96 millions.

Les unités administratives budgétisent fréquemment leurs projets et les prestations de service requises à titre de charges avec incidences financières. Toutefois, au moment de la réalisation de ces projets, elles décident le plus souvent de confier ceux-ci à un fournisseur de prestations informatiques interne, ce qui engendre, au compte, un volume d'imputation des prestations plus élevé que prévu au budget et explique la différence entre les résultats du compte et les montants inscrits au budget.

Dans le domaine de *l'exploitation et de l'entretien d'immeubles*, le DDPS a fourni moins de prestations que prévu. En effet, d'une part, moins de carburants ont été nécessaires pour l'exploitation d'immeubles et, d'autre part, la Base logistique de l'armée a fourni moins de prestations d'exploitant (entretien) par manque de capacités.

Autres prestations imputables: le volume des ventes et des prestations de service est resté stable par rapport à l'année précédente. Le volume des produits et des prestations de service reçus et donc imputés a été inférieur au volume initialement prévu au budget.

Critères pour l'imputation des prestations (IP)

Afin de favoriser la transparence des coûts au sein de l'administration fédérale, certaines prestations font l'objet d'une imputation entre les unités administratives avec incidences sur les crédits. En vertu des dispositions de l'art. 41 de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (RS 611.01), les prestations imputables sont définies et introduites dans le catalogue central des prestations. Seules sont imputables les prestations qui remplissent cumulativement les critères suivants:

- *Importance*: le volume total annuel des prestations imputables doit atteindre au moins 3 millions pour le fournisseur de prestations et au moins 0,5 million pour le domaine de prestations concerné.
- *Influencabilité*: seules sont imputées des prestations qui peuvent être attribuées directement à un bénéficiaire de prestations et que celui-ci peut influencer. Le bénéficiaire de prestations doit ainsi avoir la possibilité d'influencer la quantité et la qualité et, par conséquent, les coûts des prestations qu'il reçoit.
- *Caractère commercial*: les prestations imputables sont des prestations que le bénéficiaire pourrait en principe obtenir également de la part de tiers hors de l'administration fédérale.
- Actuellement, 14 fournisseurs de prestations sont habilités à facturer leurs prestations par le biais de l'imputation interne.

Les aides financières et les indemnités (subventions) octroyées par le DFI ont fait l'objet d'un examen dans le cadre du compte d'Etat 2015. Le Conseil fédéral a décelé des possibilités d'amélioration pour 17 des 26 subventions examinées et a déterminé les mesures à prendre à cet effet.

Résumé

Le DFI est responsable de 61 crédits de subventionnement. 26 de ces subventions ont fait l'objet du présent examen des subventions dans le cadre du compte d'Etat 2015. 24 subventions ont déjà été examinées au cours des quatre dernières années dans le cadre de messages particuliers et 11 subventions n'ont pas été examinées.

Les crédits de subventionnement du DFI examinés dans le cadre du compte d'Etat portent sur un volume total d'environ 2,7 milliards, dont quelque 2,4 milliards sont consacrés à la réduction individuelle des primes. En outre, les contributions aux organisations privées de l'aide à la vieillesse et aux invalides, qui se sont montées à 226,9 millions, ont été incluses dans l'examen pour la première fois. Ces contributions étant versées par le biais du fonds AVS et du fonds AI, elles ne figurent pas au compte d'Etat dans un crédit spécifique. Des possibilités d'amélioration ont été mises en évidence pour 17 subventions:

- Les fonds devraient être utilisés plus efficacement dans le cas de 7 subventions. Il est prévu que l'utilisation des fonds soit davantage ciblée (mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes), que des crédits soient regroupés (Coopération européenne dans le domaine cinématographique, Europe créative – MEDIA et culture), que la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons soit réexaminée (réduction individuelle des primes, allocations familiales dans l'agriculture) et que les possibilités de synergies soient identifiées (contributions à la recherche, OSAV). Pour deux de ces subventions (réduction individuelle des primes et allocations familiales dans l'agriculture) et pour les prestations de l'assurance militaire, le Conseil fédéral propose un allègement budgétaire oscillant entre 75 et 80 millions par an. Les modifications de lois requises à cet effet seront soumises au Parlement dans le cadre du programme de stabilisation 2017–2019¹.
- Dans le cas de 8 subventions au total, il conviendra de vérifier s'il est possible d'optimiser la gestion matérielle et financière et la procédure d'octroi des fonds par le biais de mesures telles que l'introduction de conventions sur les prestations ou le versement de contributions forfaitaires. Cette constatation vaut pour les contributions en faveur de l'Organisation météorologique mondiale sise à Genève et les organisations d'aide à la vieillesse et aux invalides ainsi que pour 5 subventions versées dans le domaine de la santé (prévention et promotion de la santé, services sanitaires pour animaux, assurance de la qualité du lait, surveillance des épizooties et contribution à la sécurité alimentaire).

¹ Le dossier soumis à la procédure de consultation peut être téléchargé à l'adresse suivante:
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-59671.html>

Examen des subventions

Les principes régissant l'octroi d'aides financières et d'indemnités sont décrits au chapitre 2 (art. 4 à 10) de la loi fédérale du 5 octobre 1990 sur les aides financières et les indemnités (loi sur les subventions, LSu; RS 616.1). La loi dispose que les subventions doivent être suffisamment motivées, atteindre le but auquel elles tendent de manière économique et efficace, être allouées selon des principes uniformes et équitables et être fixées conformément aux impératifs de la politique financière.

En vertu de l'art. 5 LSu, le Conseil fédéral est tenu de réexaminer toutes les subventions au moins tous les six ans et de présenter au Parlement les résultats de cet examen. Ces résultats sont présentés soit dans les messages par lesquels le Conseil fédéral soumet au Parlement des arrêtés financiers pluriannuels ou des modifications de dispositions régissant les aides financières et les indemnités, soit dans le cadre du compte d'Etat.

En principe, toutes les subventions sont examinées et les résultats de cet examen sont présentés dans le compte d'Etat. Cet examen met l'accent sur les subventions qui n'ont pas été évaluées dans le cadre d'autres messages. En outre, les subventions «cachées», c'est-à-dire les allègements fiscaux, sont soumis à un examen approfondi tous les six ans. Ne sont pas soumises à une telle évaluation – dès lors que celle-ci apparaît superflue – les subventions d'une durée limitée et arrivant à leur terme ou celles pour lesquelles le Conseil fédéral a déjà arrêté une refonte structurelle.

Chaque année, un ou deux départements vérifient si leurs subventions sont conformes à la LSu. Comme ils ne disposent que de crédits de transfert d'un montant très restreint, le DDPS et le DFF réexaminent leurs subventions la même année. Cet examen a lieu tous les six ans.

Le réexamen se fonde sur un questionnaire standard, qui permet de procéder à une analyse systématique portant, en particulier, sur la justification, le volume, les modalités, la gestion et la procédure d'octroi des subventions. Il vise, notamment, à mettre en évidence la base de calcul, le montant, les modalités du controlling ou l'efficacité de la procédure d'octroi d'une subvention.

Intégré dans le compte d'Etat, le rapport sur les résultats du réexamen fournit une présentation, en trois volets, de chaque subvention: un résumé des principales caractéristiques, une évaluation critique et les éventuelles mesures à prendre. Effectué tous les trois ans, le controlling de la mise en œuvre des mesures préconisées fait également l'objet d'un compte-rendu dans le cadre du compte d'Etat.

- Enfin, pour 4 subventions, il s'agira d'accroître la transparence des rapports financiers à leur sujet, en précisant la comptabilisation de ces subventions au sein des charges propres et des charges de transfert (mesures de prévention du racisme et mesures de police des épizooties) ou en ajoutant des données supplémentaires dans les exposés des motifs (contributions aux organisations d'aide à la vieillesse et aux invalides).

Par ailleurs, 22 subventions ont été examinées dans le cadre du message du 28 novembre 2014 concernant l'encouragement de la culture pour la période 2016 à 2020 (message culture)². Dans le compte 2015, ces subventions impliquent des dépenses pour un montant total d'environ 190 millions. Ont également été examinées par le biais de messages séparés la contribution fédérale à l'AVS (2015: 8 172 mio; message du 19 novembre 2014 concernant la réforme de la prévoyance vieillesse 2020³) et les indemnités versées à Swissmedic (2015: 14 mio; message du 7 novembre 2012 concernant la modification de la loi sur les produits thérapeutiques⁴).

Les subventions limitées dans le temps n'ont pas fait l'objet d'un examen (contribution spéciale de la Confédération aux intérêts dus par l'AI et à la compensation des primes d'assurance-maladie payées en trop, financement incitatif en faveur des politiques cantonales de l'enfance et de la jeunesse). N'ont pas été soumises à un nouvel examen les subventions que le Parlement vient d'approuver, celles qui se trouvent actuellement en révision ou celles qui font l'objet d'une évaluation séparée encore en cours (accueil extra-familial pour enfants, encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes, contribution de la Confédération à l'assurance-invalidité et prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, Phonothèque nationale suisse, redevances des diffuseurs de télévision et mesures en faveur de l'égalité pour les personnes handicapées). Les 11 subventions non examinées portent sur un volume de près de 5,3 milliards en tout, dont un montant de quelque 3,5 milliards concerne, à lui seul, la contribution de la Confédération à l'AI. Un autre montant de 1,7 milliard concerne également les contributions de la Confédération aux assurances sociales (prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, contribution spéciale aux intérêts dus par l'AI et contribution spéciale à la compensation des primes d'assurance-maladie payées en trop). Les 40 millions restants se répartissent entre 6 subventions versées dans les domaines de la famille et de la jeunesse, de la culture et de l'égalité pour les personnes handicapées.

Des informations supplémentaires relatives aux différentes subventions, en particulier les bases juridiques, les montants octroyés et la répartition éventuelle des ressources figurent au tome 2B du compte d'Etat et du budget ainsi que dans la banque de données des subventions de la Confédération (www.efv.admin.ch).

Subventions du DFI examinées

Mesures de prévention du racisme

Service de lutte contre le racisme

A2310.0139

Compte 2015:

786 075

Description

Le Secrétariat général du DFI gère un service de lutte contre le racisme qui, avec cette subvention, soutient des projets de prévention et de sensibilisation ayant pour objectif de combattre l'antisémitisme, le racisme et la xénophobie. Environ un tiers des subventions sont accordées à des projets en milieu scolaire, tandis que le reste est versé à des organisations privées et des fondations de lutte contre le racisme.

Appréciation

Cette subvention permet le lancement de nombreux projets qui par la suite s'autofinancent, mais qui n'auraient pas pu voir le jour sans l'aide de la Confédération. Il a été également constaté qu'avec cette subvention le service réalisait ses propres projets. De telles dépenses devraient être incorporées dans les charges propres et non dans la subvention.

Mesures à prendre

Dans le cadre du budget 2017, 80 000 francs du crédit de subvention sont transférés dans les charges propres du service de lutte contre le racisme, étant donné qu'il ne s'agit pas de subventions mais de charges pour la réalisation de projets propres au service.

Mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

A2310.0138

Compte 2015:

4 483 400

Description

Le BFEG soutient des projets et des programmes qui visent à favoriser la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle ainsi que des services de consultation qui conseillent les femmes dans les questions relatives à la vie professionnelle ainsi que les femmes et les hommes en matière de conciliation des vies professionnelle et familiale. A titre temporaire (2009-2016), des subventions très limitées (quelque 145 000 francs par an en moyenne) sont en outre directement octroyées à des entreprises.

Appréciation

Il existe des redondances dans le domaine des subventions aux services de consultation, car les cantons proposent des prestations de même nature dans le cadre de l'orientation professionnelle et de carrière. En outre, des projets parfois très petits font l'objet d'une promotion directe dans les entreprises; leur efficacité a été évaluée par le BFEG.

Mesures à prendre

Le subventionnement est adapté de la manière suivante: les aides financières fondées sur l'art. 15 de la loi sur l'égalité

² FF 2015 461.

³ FF 2015 243.

⁴ FF 2013 1.

(LEg; RS 151.1) qui sont versées à des institutions privées pour des prestations de conseil individuelles doivent être aménagées de manière dégressive à partir de 2017 et il faut leur mettre fin au 31 décembre 2018. Les moyens ainsi libérés seront utilisés pour des programmes de promotion fondés sur l'art. 14 et affectés aux objectifs énoncés dans l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. La même approche sera utilisée pour les moyens affectés aux projets temporaires menés dans les entreprises. L'évaluation a montré que le maintien de ces subventions ne s'impose pas.

Coopération européenne dans le domaine cinématographique et programme «Europe créative» – EU-MEDIA

Office fédéral de la culture
A2310.0316/A2310.0585
Compte 2015:

5 360 706

Description

L'OFC verse une contribution annuelle à Eurimages, le fonds du Conseil de l'Europe pour la promotion du secteur audio-visuel (A2310.0316). Cette subvention contribue à renforcer la compétitivité et la présence du cinéma suisse à travers la participation à des institutions d'encouragement multilatérales de promotion et à des co-productions. Le montant de cette contribution dépend du degré de participation.

La subvention au programme EU-MEDIA (A2310.0585), qui fait partie du programme-cadre «Europe créative» de l'UE, vise à promouvoir les projets de coopérations internationales en matière de film. La Suisse a pris part au programme MEDIA jusqu'en 2013. Les discussions portant sur la prolongation de la participation de la Suisse au programme européen d'encouragement du cinéma MEDIA ont été interrompues par l'UE suite à la votation sur l'immigration de masse du 9 février 2014. Dès lors, le Conseil fédéral a approuvé le principe d'une solution transitoire par l'introduction de mesures compensatoires pour la promotion du cinéma. L'ordonnance sur les mesures compensatoires MEDIA (RS 443.122) règle leur mise en œuvre. Les pourparlers pour la participation suisse à «Europe Créative» ont repris en mai 2014, mais la conclusion d'un accord dépend avant tout d'une solution concernant les relations générales entre la Suisse et l'UE.

Appréciation

La participation financière à Eurimages est décisive pour assurer l'intégration et le rayonnement de l'audio-visuel suisse au travers des projets européens.

Par ailleurs, l'ordonnance provisoire sur les mesures compensatoires MEDIA a été prolongée jusqu'au 30 juin 2016 pour assurer à la fois la poursuite des projets en cours et l'éventuelle réintégration de la Suisse dans le programme EU-MEDIA. La participation de la Suisse va être décidée dans le cadre des négociations avec l'UE. Avec la poursuite des mesures compensatoires, le Conseil fédéral veille à ce qu'il n'y ait pas de redondances entre les deux crédits susmentionnés.

Mesures à prendre

L'OFC va examiner dans le cadre du processus budgétaire 2018 si ces deux contributions financières accordées au domaine du film peuvent être regroupées sous un seul crédit thématique, ce qui pourrait tout au plus améliorer la cohérence dans l'octroi de la subvention.

Collaboration internationale dans le domaine de la culture

Office fédéral de la culture
A2310.0467
Compte 2015:

74 612

Description

Ces contributions obligatoires sont versées à des organisations internationales, notamment à l'UNESCO et au Conseil de l'Europe. La convention de l'UNESCO établit des collaborations internationales qui soutiennent les efforts des Etats pour prendre des mesures nécessaires à la conservation de leur patrimoine culturel immatériel et pour promouvoir la collaboration au plan régional et international. L'accord avec le Conseil de l'Europe vise la promotion du tourisme par la création d'itinéraires culturels à travers l'Europe mettant en valeur des destinations qui ont une importance symbolique pour l'unité, l'histoire et la culture européennes et qui sont méconnues.

Appréciation

La participation à ces conventions internationales et à cette résolution suprarégionale dans le domaine du patrimoine culturel conduit au versement de contributions obligatoires. La Suisse profite activement des programmes d'activités culturelles qui ont un rayonnement international et qui mettent en valeur son attractivité touristique.

Mesures à prendre

Aucune mesure n'est nécessaire.

Organisation météorologique mondiale, Genève

Office fédéral de météorologie et de climatologie
A6210.0103
Compte 2015:

1 930 558

Description

Environ un tiers du crédit correspond à des contributions obligatoires à l'Organisation météorologique mondiale, une institution spécialisée de l'ONU dont le siège est à Genève. Cette organisation coordonne notamment la collecte de données à l'échelle mondiale et les travaux de recherche touchant à la météorologie, par exemple en matière de prévisions météorologiques, de pollution de l'air, de changements climatiques ou d'observation de l'évolution de la couche d'ozone. Les contributions obligatoires servent à couvrir les dépenses régulières de l'organisation et sont calculées selon une clé de répartition fondée sur le produit national brut des pays membres. Deux tiers du crédit vont à des institutions suisses (par ex. des universités)

qui soutiennent indirectement l'Organisation météorologique mondiale par des prestations et dans le cadre de programmes multilatéraux.

Appréciation

La Confédération a tout intérêt à ce que la collecte de données météorologiques et climatologiques de haute qualité soit coordonnée sur le plan international. Ces données servent de base de travail à des chercheurs opérant dans les domaines de la météorologie, du climat et de l'hydrologie et sont utilisées dans le secteur privé, par exemple dans le trafic aérien.

Mesures à prendre

Le subventionnement de cette organisation mondiale a fait ses preuves. Cependant, il faudra en particulier préciser la procédure d'octroi des autres contributions à des institutions soutenant l'organisation mondiale dans l'ordonnance du 7 novembre 2007 sur la météorologie et la climatologie (OMét; RS 429.11). Le Conseil fédéral procédera à l'adaptation de cette ordonnance en 2016.

Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques, Darmstadt

Office fédéral de météorologie et de climatologie

A6210.0104

Compte 2015:

14 254 786

Description

La Confédération verse une contribution obligatoire à l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), à laquelle appartiennent quelque 30 Etats européens. L'activité d'EUMETSAT consiste en l'observation de l'atmosphère avec des systèmes de satellites générant des données pour les modèles de prévisions météorologiques. Par son activité, l'organisation contribue en outre à l'observation et à l'évaluation des changements climatiques. Le budget d'EUMETSAT est principalement consacré à la construction, à l'entretien et à l'exploitation des satellites. La contribution obligatoire au budget général de l'organisation et aux programmes obligatoires est fixée à l'aide d'une clé de répartition fondée sur le produit national brut des Etats membres.

Appréciation

L'affiliation à EUMETSAT permet à la Suisse d'accéder à des informations importantes concernant le climat, la météorologie et le rayonnement qui sont notamment utilisées dans les modèles climatiques et pour les prévisions météorologiques. L'affiliation est plus avantageuse que l'exploitation de satellites météorologiques en propre.

Mesures à prendre

Aucune mesure n'est nécessaire.

Centre mondial du rayonnement, Davos

Office fédéral de météorologie et de climatologie

A6210.0105

Compte 2015:

1 366 976

Description

Sur mandat de l'Organisation météorologique mondiale, le Centre mondial du rayonnement de Davos veille depuis 1971 à ce que les mesures du rayonnement émanant des différents réseaux d'observation météorologique du globe soient effectuées de manière uniforme. A cet effet, il entretient des instruments de référence servant à mesurer le rayonnement solaire, réalise des comparaisons et des calibrages d'instruments et organise des formations continues à l'intention de spécialistes. La participation de la Confédération au budget d'exploitation du Centre mondial du rayonnement se monte à 63 %, celle du canton des Grisons et de la commune de Davos réunis étant fixée à 37 %. Dans le cadre du budget 2016, la part de la Confédération a été abaissée à 56 %.

Appréciation

Le Centre mondial du rayonnement contribue à renforcer l'Organisation météorologique mondiale, dont le siège est à Genève, à rendre les prévisions météorologiques et climatiques plus précises et à uniformiser les mesures du rayonnement, ce qui est dans l'intérêt de la Suisse.

Mesures à prendre

Aucune mesure n'est nécessaire.

Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, Reading

Office fédéral de météorologie et de climatologie

A6210.0106

Compte 2015:

2 245 179

Description

Les tâches du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) sont l'élaboration régulière de prévisions à moyen terme pour l'Europe et le développement de méthodes numériques à cet effet. A l'instar de 19 autres pays, la Suisse participe au budget de ce centre par une contribution obligatoire pondérée en fonction du produit national brut.

Appréciation

L'affiliation au CEPMMT permet à la Suisse d'avoir accès à des données et documents météorologiques importants, qui sont nécessaires à l'établissement de prévisions climatiques et météorologiques, d'alertes et de produits de météorologie aéronautique.

Mesures à prendre

Aucune mesure n'est nécessaire.

Collaboration européenne en matière de météorologie

Office fédéral de météorologie et de climatologie

A6210.0107

Compte 2015: 341 969

Description

Cette subvention correspond aux cotisations de membre aux groupements d'intérêts EUMETNET et ECOMET, au sein desquels les services météorologiques européens coordonnent des programmes spécifiques d'observation météorologique, notamment les mesures effectuées au moyen de radars ou à l'aide d'instruments installés dans des avions et bateaux civils. La contribution de la Suisse est calculée au moyen d'une clé de répartition pondérée en fonction du produit national brut.

Appréciation

Ces deux groupements d'intérêts contribuent au renforcement de la collaboration entre services nationaux d'observation météorologique. Ainsi, ces services ont un accès plus facile à des données touchant l'ensemble de l'Europe et peuvent exploiter des synergies. Grâce aux accords, l'échange de données avec les services météorologiques de l'UE est possible sans restrictions, ce dont profitent, en plus de la Confédération, des fournisseurs privés de services météorologiques.

Mesures à prendre

Aucune mesure n'est nécessaire.

Contribution à la prévention et à la promotion de la santé

Office fédéral de la santé publique

A2310.0109

Compte 2015: 11 177 555

Description

La contribution, qui se monte à quelque 11 millions, se compose de diverses subventions relevant des domaines de la promotion de la santé et de la prévention. Le crédit comporte les composantes suivantes:

- Contribution obligatoire à l'OMS et autres contributions à des organisations internationales ~6,0 mio
- Contributions à des centres nationaux et au laboratoire de référence pour les stupéfiants ~2,4 mio
- Loi sur la transplantation (service national des attributions, registre des cellules souches) ~1,5 mio
- Contributions à la Ligue pulmonaire et à la Ligue contre le rhumatisme ~0,8 mio
- CRS (projets Migration et santé) ~0,4 mio

Appréciation

Aucune mesure ne doit être prise en ce qui concerne les contributions à des organisations internationales, à des centres nationaux et à des laboratoires, ainsi que dans le domaine de la loi sur la transplantation. En ce qui concerne les contributions aux ligues de la santé et aux projets de la CRS, le pilotage financier et matériel doit être amélioré. L'effort doit être porté sur une uni-

formisation des contrats de prestations et sur le versement de contributions forfaitaires en lieu et place de subventions basées sur les coûts. S'il devait y avoir des motifs objectifs de maintenir une subvention basée sur les coûts, il faudrait envisager une uniformisation et une augmentation des prestations propres exigées.

Mesures à prendre

D'ici à la fin de 2018, le DFI va mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'optimisation du pilotage financier et matériel dans le domaine des subventions versées aux ligues de la santé et aux projets de la CRS.

Réduction individuelle de primes (RIP)

Office fédéral de la santé publique

A2310.0110

Compte 2015: 2 356 049 994

Description

La réduction des primes d'assurance-maladie dans l'assurance de base est assumée conjointement par la Confédération et les cantons. Conformément à l'art. 66, al. 2, LAMal, les dépenses de la Confédération pour la réduction des primes se montent à 7,5 % des coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins (AOS). La subvention, qui est de quelque 2,4 milliards, est versée à chaque canton sous la forme d'une contribution globale. Les cantons disposent d'une grande marge de manœuvre pour l'organisation de la réduction des primes. Dans le cadre du programme de stabilisation 2017-2019, une diminution de la contribution de la Confédération de 7,5 à 7,3 % des coûts bruts de l'AOS est en discussion. Parallèlement, dans le cadre de la réforme des prestations complémentaires, les réglementations concernant la réduction des primes en faveur des bénéficiaires de prestations complémentaires doivent être adaptées de façon que les cantons puissent eux aussi bénéficier d'un allègement des dépenses qu'ils consacrent à la réduction des primes.

Appréciation

Dans le cadre de la RPT, on vise à une répartition des dépenses pour la réduction des primes en parts à peu près égales entre la Confédération et les cantons. Or, ces dernières années, la répartition a nettement été en défaveur de la Confédération. C'est ainsi que la contribution des cantons aux dépenses totales pour la réduction des primes s'est encore montée à 44,0 % au total en 2014. La diminution de la contribution de la Confédération qui est proposée dans le programme de stabilisation 2017-2019 ne pourra que légèrement réduire cet écart entre la contribution de la Confédération et celle des cantons.

Mesures à prendre

Dans le cadre de l'établissement du rapport en réponse à la motion 13.3363 «Séparation des tâches entre la Confédération et les cantons» de la CdF-N, le DFF va réexaminer la répartition actuelle de la réduction des primes en collaboration avec le DFI et les cantons.

Prestations de l'assurance militaire

Office fédéral de la santé publique

A2310.0342

Compte 2015:

194 088 256

Description

La CNA gère l'assurance militaire sur mandat de la Confédération. En comparaison avec celles de l'assurance en cas de maladie et d'accidents, les prestations de l'assurance militaire sont avantageuses. Le champ d'application du catalogue des prestations est par exemple plus complet dans l'assurance militaire que dans l'assurance obligatoire des soins (AOS). De plus, l'assurance militaire, à la différence de l'AOS, ne connaît ni franchise ni quote-part. Les personnes assurées à titre professionnel ou auprès de l'assurance de base facultative paient une prime. Conformément à l'art. 2, al. 4, de la loi sur l'assurance militaire, le montant de cette prime est déterminé en fonction des primes versées aux assureurs de l'assurance obligatoire des soins et de l'assurance-accidents obligatoire pour des prestations comparables.

Appréciation

En ce qui concerne les prestations d'assurance, il s'agit en premier lieu de corriger le montant de la rente pour atteinte à l'intégrité, qui est nettement supérieure aux prestations de l'assurance-accidents. De plus, les recettes de primes de l'assurance militaire ne suffisent pas à financer le coût des prestations d'assurance, qui sont dans l'ensemble bonnes. Les primes devraient être augmentées de quelque 14 % pour couvrir les coûts.

Mesures à prendre

Dans le cadre de la procédure de consultation relative au programme de stabilisation 2017-2019, le Conseil fédéral prévoit un alignement de la rente pour atteinte à l'intégrité sur les prestations fondées sur la LAA ainsi qu'une augmentation des primes versées par les personnes assurées à titre professionnel ou auprès de l'assurance de base facultative.

Contribution à Eurostat

Office fédéral de la statistique

A2310.0387

Compte 2015:

5 072 752

Description

Cette contribution obligatoire est dédiée à Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, qui fournit les statistiques agrégées au niveau européen. L'Accord de 2004 entre la Confédération suisse et la Commission européenne relatif à la coopération dans le domaine statistique permet d'harmoniser au niveau européen les définitions et les méthodes relatives aux données statistiques et d'élargir l'accès à celles-ci.

Appréciation

La participation à Eurostat offre la possibilité de comparer dans de nombreux domaines les statistiques de la Suisse à celles de ses partenaires européens. Ces données livrent des informations de base importantes et comparables pour la prise de décision de

nombreux acteurs suisses et internationaux (par ex. politique, économique, scientifique, etc.).

Mesures à prendre

Aucune mesure n'est nécessaire.

Contributions à des organisations privées d'aide à la vieillesse et aux invalides (prestations versées par la Confédération à l'AVS; partie/prestations versées par la Confédération à l'AI; partie)

Office fédéral des assurances sociales

A2310.0327/A2310.0328

Compte 2015:

226 888 595

Description

A l'aide du fonds de compensation AVS/AI, l'OFAS verse des aides financières à des organisations privées d'aide à la vieillesse et aux invalides. Ces aides sont fondées sur l'art. 101^{bis} de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10) ainsi que sur les art. 74 et 75 de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI; RS 831.20). Elles permettent de financer des dépenses engagées pour conseiller et assister des personnes âgées et invalides ainsi que leurs proches, pour assumer des tâches de coordination et de développement ainsi que pour perfectionner le personnel auxiliaire. C'est au Conseil fédéral qu'il incombe de fixer le plafond de ces aides financières. L'OFAS règle les conditions d'octroi et conclut des contrats de prestations avec les associations faitières qui apportent leur soutien aux organisations actives au niveau national. Le degré d'exécution des prestations convenues fait l'objet d'un controlling. Les prestations propres minimales devant être fournies par les organisations ainsi soutenues sont de 20 %.

Appréciation

Les aides financières étant financées par le fonds de compensation, elles ne sont pas présentées séparément dans le compte d'Etat, et le montant versé n'est pas soumis à la souveraineté budgétaire du Parlement. Du point de vue du financement, il s'agit donc de subventions indirectes, qui n'avaient jusqu'à présent jamais fait l'objet de l'examen périodique des subventions. Etant donné l'absence d'information systématique du Parlement, la haute surveillance parlementaire risque d'être déficiente. La part minimale des prestations propres, fixée à 20 %, est relativement faible; cependant, la part moyenne est de 50 %. Les différences de part minimale sont motivées par les différences de rendement des organisations sur le marché des dons. De plus, le Conseil fédéral ne dispose pas des instruments adéquats lui permettant d'imposer le plafond qu'il a fixé (par ex. la compétence d'édicter un ordre des priorités).

Mesures à prendre

Les noms des organisations soutenues et les montants correspondants sont aujourd'hui déjà publiés sur Internet. Afin d'améliorer encore la transparence, les aides financières en faveur des organisations privées d'aide à la vieillesse et aux invalides seront à l'avenir exposées de façon détaillée dans le rapport annuel sur

les assurances sociales («rapport LPGA»). En outre, l'exposé des motifs des deux crédits de transfert concernés (prestations versées par la Confédération à l'AVS et à l'AI, tome 2B du compte d'Etat ou du budget) mentionnera le montant versé aux organisations et comportera une référence à la présentation figurant dans le rapport LPGA. Dans le cadre de la révision de l'AI en cours («Développement continu de l'AI»), afin d'améliorer la gouvernance sur l'ensemble des subventions, il est prévu que le Conseil fédéral puisse édicter un ordre de priorités tant pour les aides financières fondées sur la LAVS que pour celles qui sont basées sur la LAI. La procédure de consultation relative au développement continu de l'AI a été ouverte le 7 décembre 2015.

Allocations familiales dans l'agriculture

Office fédéral des assurances sociales

A2310.0332

Compte 2015: 66 300 000

Description

Dans l'agriculture, les allocations familiales ne sont pas versées sur la base de la loi sur les allocations familiales (LAFam), mais sur celle de la loi sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA). Afin de financer les allocations familiales destinées aux travailleurs agricoles, les agriculteurs paient une contribution égale à 2 % des salaires en nature et en espèces soumis à l'AVS versés dans leur exploitation. La part des dépenses qui n'est pas couverte par les contributions des employeurs ainsi que les dépenses résultant du versement d'allocations familiales aux agriculteurs indépendants sont à raison de deux tiers à la charge de la Confédération et d'un tiers à la charge des cantons. Ce régime d'allocations est en outre alimenté par les revenus des intérêts du fonds constitué en 1952 pour les allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne. Conformément à la LFA, ce fonds est rémunéré par la Confédération à un taux de 4 % au minimum; les intérêts ainsi versés sont utilisés pour réduire les contributions des cantons.

Appréciation

Alors que les allocations familiales du reste de la population active suisse sont payées par les employeurs, les allocations familiales fondées sur la LFA bénéficient d'une participation de la Confédération et des cantons; dans le cas des agriculteurs indépendants, les contributions sont même entièrement à la charge de la Confédération et des cantons. De plus, la rémunération du fonds affecté «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne» qui est fixée par la loi ne correspond pas aux conditions actuelles du marché.

Mesures à prendre

Dans le cadre de l'établissement du rapport en réponse à la motion 13.3363 «Séparation des tâches entre la Confédération et les cantons» de la CdF-N, le DFF examine, en collaboration avec le DFI et les cantons, la possibilité de transférer les allocations familiales versées dans l'agriculture dans la loi générale sur les allocations familiales. De plus, une rémunération conforme aux conditions du marché est introduite dans le cadre du programme de stabilisation 2017-2019.

Organisations familiales faitières

Office fédéral des assurances sociales

A2310.0333

Compte 2015: 1 190 000

Description

En application de l'art. 116, al. 1, Cst., la Confédération verse des aides financières à des organismes privés actifs à l'échelle du pays ou d'une région linguistique. Elle conclut avec les organismes privés soutenus (notamment Pro Familia Suisse et kibesuisse, Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant) des contrats portant sur l'octroi d'aides financières. Ces moyens servent à soutenir les activités bénévoles que ces organismes privés exercent, pour autant qu'elles correspondent aux intérêts de la Confédération.

Appréciation

Se fondant sur l'examen des subventions 2008, l'OFAS a remanié les directives d'attribution des subventions et restreint le nombre d'organisations faitières soutenues. Pour chaque période contractuelle, l'OFAS fixe des priorités thématiques. Cette approche sert à une utilisation efficiente des ressources. Les aides financières couvrent au maximum 50 % des dépenses imputables. Le calcul se fonde sur les comptes annuels révisés. Le respect des contrats est vérifié au moyen d'une procédure de controlling structurée (rapports, entretiens, sanctions en cas de manquement).

Mesures à prendre

Aucune mesure n'est nécessaire.

Protection et droits de l'enfant

Office fédéral des assurances sociales

A2310.0411

Compte 2015: 960 625

Description

Les moyens mis en œuvre servent à protéger les enfants et les jeunes contre la violence et la négligence ainsi que contre les dangers liés à l'utilisation des médias électroniques interactifs. Il s'agit en outre de prévenir la violence des jeunes et de promouvoir les droits de l'enfant. Les prestations subventionnées comprennent des projets et activités régulières de prévention, d'information, de conseil, de recherche et d'évaluation, ainsi que la coordination de la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant en Suisse. Les bénéficiaires des subventions sont des organisations privées à but non lucratif.

Appréciation

L'aménagement de la subvention vise à une utilisation efficiente des moyens. C'est ainsi que les aides financières ne peuvent dépasser 50 % des dépenses imputables des organisations encouragées. Des contrats de prestations de durée déterminée sont conclus; le respect de ces contrats est vérifié dans le cadre d'entretiens de controlling.

Mesures à prendre

Aucune mesure n'est nécessaire.

Mesures de police des épizooties

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

A2310.0118

Compte 2015: 23 203

Description

Afin de prévenir l'introduction d'épizooties lorsque des animaux entrent en Suisse ou y transitent, l'OSAV se procure auprès d'organisations privées (notamment des entreprises d'élimination, des laboratoires de diagnostic, des pensions et refuges privés et des hôpitaux vétérinaires) des prestations dont les coûts non couverts, qui avoisinent 23 000 francs, sont indemnisés par une subvention. Cette indemnité est cependant dépourvue d'une base légale spécifique suffisante.

Appréciation

Les dépenses en faveur de tiers chargés de certaines tâches ne constituent pas une subvention; en effet, ces tâches sont des prestations externes fournies dans le cadre d'un mandat.

Mesures à prendre

A partir du budget 2017, les dépenses consacrées à des mesures de police des épizooties seront transférées dans le budget global de l'OSAV.

Contributions à la recherche

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

A2310.0119

Compte 2015: 622 226

Description

Avec ce crédit, l'OSAV soutient divers instituts de recherche. La majeure partie de cette subvention est versée à la Fondation Recherches 3R, dont les travaux visent à remplacer les expériences sur animaux par d'autres méthodes, à en réduire le nombre et à en faire une utilisation plus ciblée. Cette fondation est financée à parts égales par l'OSAV et Interpharma. L'OSAV a deux représentants dans le conseil de fondation, qui compte neuf membres au total.

Appréciation

Dans le rapport présenté aux Chambres fédérales en réponse au postulat 12.3660, le Conseil fédéral s'exprime sur l'avenir de la Fondation Recherches 3R et sur les méthodes susceptibles de remplacer les expériences sur animaux. Dans ce rapport, le Conseil fédéral envisage la création d'un centre national de compétences 3R dans le cadre des crédits FRI. Le message FRI 2017-2020 récemment adopté par le Conseil fédéral confirme le prochain examen du financement d'un réseau national dans le domaine de la recherche faisant appel à l'expérimentation animale.

La Fondation Recherches 3R doit être maintenue parallèlement à cet éventuel centre de compétences. Il faut cependant optimiser l'accomplissement des tâches par ces deux organisations. De premières mesures ont déjà été prises en ce sens.

Mesures à prendre

Le DFI va examiner les possibilités d'une répartition judicieuse des tâches entre la fondation et le nouveau centre de compétences dont la création est envisagée afin d'optimiser l'accomplissement des tâches dans le domaine de la recherche 3R. Les résultats des mandats de contrôle doivent être soumis au Parlement au plus tard avec le controlling 2019 de l'examen des subventions.

Contributions à des institutions internationales

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

A2310.0120

Compte 2015: 476 546

Description

La collaboration avec diverses organisations internationales permet à la Suisse de s'engager à l'échelon mondial en faveur de la santé humaine et animale, de la protection des animaux et de la conservation des espèces ainsi que de bénéficier des connaissances et de l'expérience des institutions et des autres Etats. Le soutien financier, qui est de quelque 0,5 million, est principalement destiné à l'Organisation mondiale de la santé animale, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et à la Commission baleinière internationale.

Appréciation

Dans le domaine des contributions obligatoires à des organisations internationales en particulier, la Confédération n'a plus guère de marge de manœuvre au vu des accords internationaux correspondants. La procédure d'octroi des contributions peut dans l'ensemble être qualifiée de simple et efficace.

Mesures à prendre

Aucune mesure n'est nécessaire.

Contributions aux services sanitaires pour animaux

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

A2310.0121

Compte 2015: 1 498 299

Description

Les subventions versées aux services sanitaires pour animaux (Service sanitaire porcin, Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants, Service sanitaire bovin, Service sanitaire apicole) visent à empêcher autant que possible les épizooties et à combattre rapidement et efficacement celles qui surviennent.

Appréciation

Le pilotage financier et matériel des aides financières versées aux organisations n'est pas effectué de façon uniforme. De plus, il existe aussi un certain potentiel d'optimisation dans le pilotage des subventions.

Mesures à prendre

D'ici à la fin de 2018 au plus tard, le DFI mettra en œuvre une uniformisation de la pratique en matière de subventions (meilleure prise en compte du rapport coût/utilité) et de la procédure d'octroi (contrats de prestations standard).

Assurance de la qualité du lait

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

A2310.0122

Compte 2015: 3 987 500

Description

Les contributions en faveur des producteurs et utilisateurs de lait visent à garantir que ce produit soit utilisé et consommé selon des critères sanitaires uniformes dans l'ensemble de la Suisse. Pour les producteurs et utilisateurs de lait, le soutien financier fourni par la Confédération est assorti de l'obligation de fournir des prestations propres (20 à 30 %), ce qui a pour effet de responsabiliser la branche dans une certaine mesure. Le programme de stabilisation 2017–2019 comporte une première étape vers l'augmentation des prestations propres: par rapport au plan financier 2017–2019 de la législature, il est prévu de réduire la subvention de 1,0 million par an.

Appréciation

Ce subventionnement présente encore un potentiel d'optimisation, dans la mesure où il faudrait amener la branche à se responsabiliser davantage. Des améliorations sont en outre possible dans le pilotage des contributions aux coûts des laboratoires d'essais. Enfin, depuis la révision entreprise dans le cadre de la politique agricole 2014–2017, la loi sur l'agriculture ne comporte pas de base légale spécifique au subventionnement des mesures d'assurance de la qualité.

Mesures à prendre

Afin d'amener la branche à se responsabiliser davantage, le DFI va prévoir une conception dégressive des contributions fédérales, qui se traduira par une augmentation des prestations propres. Il va en outre verser des contributions forfaitaires aux laboratoires d'essais. Ces mesures doivent être mises en œuvre d'ici à la fin de 2017 au plus tard.

Lors d'une prochaine révision de la loi sur l'agriculture, le DEFR s'emploiera, en collaboration avec le DFI, à préciser la base légale requise pour cette subvention fédérale (art. 11 de la loi sur l'agriculture).

Surveillance des épizooties

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

A2310.0500

Compte 2015: 2 967 000

Description

Les indemnités que la Confédération verse aux cantons visent à optimiser et renforcer la prévention des épizooties par des programmes nationaux de détection précoce et de surveillance des épizooties. Les dépenses en faveur des cantons sont financées par les revenus affectés provenant de la taxe perçue à l'abattage. L'OSAV conçoit les programmes de surveillance en fonction de critères scientifiques et pilote leur exécution au moyen de subventions. Les indemnités sont exclusivement basées sur les dépenses.

Appréciation

Certaines optimisations sont possibles dans le pilotage matériel des subventions, notamment en ce qui concerne l'efficacité des programmes et l'allocation des ressources aux cantons. La disposition légale qui règle actuellement la question des subventions n'est pas formulée de façon assez précise.

Mesures à prendre

Le DFI va réexaminer l'octroi des subventions afin d'augmenter l'efficacité des programmes de prévention et de surveillance des cantons (par ex. au moyen de contrats de prestations ou par l'introduction de contributions globales ou forfaitaires en lieu et place des indemnités basées sur les dépenses). Il faut également veiller à ce que l'allocation des ressources prenne mieux en compte le rapport coût/utilité. Ces mesures seront mises en œuvre d'ici à la fin de 2018 au plus tard. Finalement, la disposition légale qui règle actuellement la question des subventions sera précisée lors de la prochaine révision de la loi sur les épizooties en fonction de la pratique en vigueur.

Contribution à la sécurité alimentaire

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

A2310.0582

Compte 2015: 379 860

Description

Les subventions financées par ce crédit servent d'une part à informer le public des connaissances scientifiques d'intérêt général en matière de nutrition, utiles notamment à la prévention des maladies et à la protection de la santé (aide financière à la Société suisse de nutrition, SSN). D'autre part, des indemnités sont versées aux laboratoires de référence pour l'analyse des denrées alimentaires et des objets usuels dans le cadre des contrôles prescrits par la loi afin de protéger la population des risques sanitaires.

Appréciation

Les innovations que la nouvelle législation sur les denrées alimentaires introduit dans le domaine des laboratoires de référence donnent la possibilité d'optimiser le rapport coût/utilité de l'utilisation des ressources grâce au pilotage des subventions. En ce qui concerne les aides financières versées à la SSN, des simplifications sont avant tout possibles dans la procédure de subventionnement.

Mesures à prendre

Lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les denrées alimentaires, qui aura probablement lieu au milieu de 2017, le DFI introduira, dans la mesure où cela est possible et judicieux, des éléments de concurrence dans la procédure d'octroi des contributions aux laboratoires de référence. Cette nouvelle approche se caractérisera par des appels d'offres et par l'octroi d'indemnités forfaitaires visant à une fourniture efficiente des prestations. Dans le domaine de la subvention à la SSN, des contrats de prestations seront introduits afin d'optimiser le pilotage de la subvention. Ces mesures doivent être mises en œuvre d'ici à la fin de 2017 au plus tard.

Subventions du DFI examinées dans d'autres messages

Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2016–2020 (FF 2015 461):

- SG DFIA2310.0469 Musée national suisse (C 2015: 26 185 600)
- SG DFI/A2310.0497 Pro Helvetia (C 2015: 35 495 000)
- OFC/A2310.0298 Soutien à des organisations culturelles (C 2015: 3 394 000)
- OFC/A2310.0300 Indemnité versée à la ville de Berne pour la culture (C 2015: 1 020 000)
- OFC/A2310.0304 Promotion de la culture et de la langue du canton du Tessin (C 2015: 2 429 700)
- OFC/A2310.0305 Promotion de la culture et de la langue des Grisons (C 2015: 4 858 300)
- OFC/A2310.0306 Mesures encourageant la compréhension (C 2015: 5 799 475)
- OFC/A2310.0307 Encouragement de l'instruction de jeunes Suisses de l'étranger (C 2015: 20 993 315)
- OFC/A2310.0311 Soutien aux gens du voyage (C 2015: 407 169)
- OFC/A2310.0315 Encouragement de films (C 2015: 26 645 369)
- OFC/A2310.0324 Transferts des biens culturels (C 2015: 698 134)
- OFC/A2310.0457 Musées, collections, réseaux de tiers (C 2015: 11 009 101)
- OFC/A2310.0491 Prix, distinctions et acquisitions (C 2015: 5 489 146)
- OFC/A2310.0492 Manifestations et projets (C 2015: 1 138 017)
- OFC/A2310.0493 Culture cinématographique (C 2015: 16 295 904)
- OFC/A2310.0494 Promotion de la formation musicale (C 2015: 516 500)
- OFC/A2310.495 Promotion de la lecture (C 2015: 4 355 000)
- OFC/A2310.0508 Contribution aux loyers de l'Institut suisse de Rome (C 2015: 121 512)

- OFC/A2310.0589 Cinémathèque suisse (à partir du budget 2016)
- OFC/A2310.0590 Promotion de la littérature (à partir du budget 2016)
- OFC/A2310.0591 Participation culturelle (à partir du budget 2016)
- OFC/A4300.0138 Protection du paysage et conservation des monuments historiques (C 2015: 24 561 328)

Message concernant la modification de la loi sur les produits thérapeutiques (FF 2013 1)

- SG DFI/A2310.0408 Contribution à Swissmedic (C 2015: 13 957 800)

Message concernant la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 (FF 2015 1)

- OFAS/A2310.0327 Prestations versées par la Confédération à l'AVS (C 2015: 8 172 067 523)

Subventions du DFI non examinées

Mesures en faveur de l'égalité pour les personnes handicapées

Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées
A2310.0140

Compte 2015: 2 178 170

Cette subvention a déjà fait l'objet d'une évaluation en 2015. Sur la base des résultats, le Conseil fédéral a chargé le DFI d'établir pour fin 2016 des propositions de mesures qui permettraient d'améliorer la coordination des mesures existantes au niveau fédéral et cantonal.

Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision

Office fédéral de la culture
A2310.0454

Compte 2015: 361 000

Cette taxe n'est pas une subvention directe. Elle est dépendante des taxes de compensation des chaînes de télévision. Son utilisation rejoint celle appliquée à la promotion des films qui est conduite par le message culture 2016–2020.

Phonothèque nationale suisse

Bibliothèque nationale suisse
A6210.0144

Compte 2015: 1 582 400

Le 1^{er} janvier 2016, la Phonothèque nationale suisse a été intégrée à la Bibliothèque nationale suisse. A compter de cette date, il n'y a plus de subvention.

Contribution spéciale à la correction des primes

Office fédéral de la santé publique

A2310.0584

Compte 2015: 88 666 667

Cette subvention est une contribution spéciale temporaire de la Confédération à la correction des primes de 266 millions au total, selon décision des Chambres fédérale du 21 mars 2014 (art. 106a, al. 5 et 6, LAMal). Il s'agit de rembourser au total 800 millions aux assurés des cantons ayant acquitté autrefois des primes trop élevées. Ce montant sera assumé conjointement par les assurés, les assureurs et la Confédération. Le bénéficiaire de la contribution spéciale de la Confédération est un fonds géré par l'Institution commune conformément à la LAMal, d'où sont versées les ressources aux assureurs pour la répartition aux assurés bénéficiaires. La contribution spéciale de la Confédération concerne les années 2015 à 2017, à raison de 88,7 millions environ par année. Comme la subvention expire durant l'exercice budgétaire 2017, un examen n'est ni nécessaire, ni pertinent.

Prestations versées par la Confédération à l'AI

Office fédéral des assurances sociales

A2310.0328

Compte 2015: 3 533 031 796

Depuis 2014, la contribution de la Confédération à l'assurance-invalidité (AI) est liée à l'évolution du produit de la TVA. Au moment de l'examen des subventions en été 2015, le nouveau mécanisme avait été intégralement mis en œuvre en une année seulement. Les prestations de l'AI font en outre l'objet de la révision partielle prévue de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité. Le Conseil fédéral a ouvert la consultation au sujet du projet correspondant «Développement continu de l'assurance-invalidité» le 7 décembre 2015. Dans le cadre de l'examen périodique des subventions, seule a été examinée, par conséquent, l'aide financière financée par le fonds de compensation de l'AI en faveur des organisations faîtières de l'aide privée aux invalides.

Prestations complémentaires à l'AVS et prestations complémentaires à l'AI

Office fédéral des assurances sociales

A2310.0329 et A2310.0384

Compte 2015: 1 458 533 724

La Confédération verse une part équivalant à 5/8 des prestations complémentaires (PC) à la couverture des besoins vitaux. Les futures prestations de cette assurance sociale font l'objet de la révision partielle prévue de la loi fédérale sur les prestations complémentaires. Le Conseil fédéral a mis en consultation le projet de loi correspondant le 25 novembre 2015. Par ailleurs, le calcul de la contribution de la Confédération sera adapté par voie

d'ordonnance dans le cadre du programme de stabilisation 2017-2019; la contribution de la Confédération sera désormais calculée sur la base des frais encourus au mois d'avril de l'année en cours (au lieu du mois de décembre de l'année précédente). Ces deux subventions ne sont donc pas soumises à examen.

Accueil extrafamilial pour enfants

Office fédéral des assurances sociales

A2310.0334

Compte 2015: 26 518 256

Conformément à la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, des aides financières sont versées depuis 2003 pour l'encouragement à la création de nouvelles places d'accueil. La subvention fixée comme financement de départ temporaire a été prolongée la dernière fois le 16 septembre 2014 par le Parlement (jusqu'à la fin du mois de janvier 2019). Le Conseil fédéral s'est prononcé à ce sujet dans le cadre du rapport de la commission sur l'initiative parlementaire Quadranti 13.451 «Poursuivre et développer les aides financières aux structures d'accueil extrafamilial». Il est par conséquent renoncé à un réexamen de la subvention.

Encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes

Office fédéral des assurances sociales

A2310.0385

Compte 2015: 9 306 010

En vertu de la LEEJ, la Confédération peut allouer aux organismes privés ainsi qu'aux cantons et communes des aides financières pour l'encouragement des activités de jeunesse extra-scolaires. La loi est entrée en vigueur au début de 2013. Elle n'a pas été soumise à l'examen car, au moment où celui-ci était mené durant l'été 2015, elle n'était appliquée que depuis deux ans et demi. Une évaluation de la loi est prévue en 2018. La subvention devrait ensuite faire l'objet de l'examen périodique des subventions.

Contribution spéciale de la Confédération aux intérêts dus par l'AI

Office fédéral des assurances sociales

A2310.0453

Compte 2015: 160 100 000

Dans le cadre du financement additionnel de l'AI, la Confédération prend en charge, durant la période 2011-2018, les intérêts de l'AI de la dette envers le fonds de compensation AVS. Comme la subvention est limitée dans le temps, elle n'est pas soumise à examen.

**Financement incitatif en faveur des politiques
cantonales de l'enfance et de la jeunesse**

Office fédéral des assurances sociales

A2310.0489

Compte 2015: 1 287 500

D'après l'art. 26 LEEJ, la Confédération peut allouer pendant huit ans (2013–2020) des aides financières pour des programmes visant à constituer et à développer la politique de l'enfance et de la jeunesse des cantons. Comme la subvention est limitée dans le temps, elle n'est pas soumise à examen.

A01 Clôture des comptes de la Confédération (budget ordinaire)

mio CHF	Compte de financement			Compte de résultats			Bilan	
	Solde de financement ordinaire	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires	Résultat ordinaire	Revenus ordinaires	Charges ordinaires	Capital propre	Dette brute
2015	2 337	67 580	65 243	1 265	67 259	65 993	-20 748	103 805
2014	-124	63 876	64 000	997	64 877	63 880	-22 790	108 797
2013	1 332	65 032	63 700	27	65 136	65 109	-24 008	111 638
2012	1 262	62 997	61 736	1 705	64 041	62 336	-24 999	112 406
2011	1 912	64 245	62 333	3 013	65 693	62 680	-27 400	110 516
2010	3 568	62 833	59 266	4 139	63 523	59 385	-29 502	110 561
2009	2 721	60 949	58 228	6 420	64 146	57 726	-33 869	110 924
2008	7 297	63 894	56 598	7 461	64 047	56 587	-41 187	121 771
2007	4 127	58 092	53 965	3 711	58 000	54 289	-81 742	120 978
2006	2 534	54 911	52 377	2	55 230	55 228	-91 010	123 593
2005	-121	51 282	51 403	-2 646	51 871	54 517	-94 208	130 339
2004	-1 656	48 629	50 285	-5 721	49 037	54 758	-92 910	126 685
2003	-2 801	47 161	49 962	-6 905	47 435	54 340	-86 568	123 711
2002	-2 629	47 405	50 033	-6 449	46 815	53 264	-79 663	122 366
2001	-225	48 911	49 135	-4 862	46 914	51 776	-76 055	106 812
2000	3 970	51 101	47 131	964	50 616	49 653	-70 423	108 110
1999	-2 352	43 016	45 368	-4 153	43 353	47 506	-71 968	102 254
1998	-858	44 134	44 992	-1 678	45 262	46 941	-52 917	109 620
1997	-5 269	38 852	44 122	-5 375	38 343	43 718	-52 581	97 050
1996	-3 743	39 477	43 220	-5 003	39 429	44 431	-47 206	88 418
1995	-3 263	37 266	40 528	-5 014	37 400	42 415	-41 583	82 152
1994	-5 102	36 239	41 341	-5 693	36 623	42 316	-36 569	75 714
1993	-7 818	32 782	40 600	-6 251	33 617	39 868	-30 875	67 520
1992	-2 863	34 953	37 816	-4 031	35 515	39 545	-24 624	55 297
1991	-2 012	33 490	35 501	-3 122	34 091	37 213	-20 594	43 915
1990	1 058	32 673	31 616	-301	32 933	33 234	-17 493	38 509

A02 Budget extraordinaire (compte de financement)

Budget extraordinaire au sens du frein à l'endettement

mio CHF	Compte de financement			
	Recettes extraordinaires	22 693	Dépenses extraordinaires	21 724
2015	Vente de Sapomp Wohnbau AG	29	–	–
	Confiscation de gains par la FINMA	4		
	Nouv. attrib. fréquences téléphonie mobile	139		
	Sanctions prononcées par la COMCO	186		
	Liquidation concordataire de Swissair	135		
2014	Confiscation de gains par la FINMA	68	–	–
	Vente d'actions Swisscom	145		
2013	Confiscation de gains par la FINMA	59	–	–
	Vente d'actions Swisscom	1 247		
2012	Nouv. attrib. fréquences téléphonie mobile	738	–	–
2011	Vente de Sapomp Wohnbau AG	256	Contribution d'assainissement de la CP CFF	1 148
	Vente d'actions Swisscom	34	Fonds d'infrastructure	850
2010	–	–	Redistribution de la taxe CO ₂ sur les combustibles	427
2009	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	6 807	–	–
	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	217		
2008	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	219	Emprunt à conversion obligatoire de l'UBS	5 928
	Reprise de Swiss par Lufthansa	64	Fonds d'infrastructure	2 600
			Domaine de l'asile et des réfugiés	113
			Passage à la RPT	1 546
			PUBLICA	954
2007	Vente d'actions Swisscom	754	Recettes de la vente d'or	7 038
2006	Vente d'actions Swisscom	3 203	–	–
2005	Vente d'actions Swisscom	1 350	–	–
	Recettes de la vente d'or	7 038		
2004	–	–	Réserves mathématiques, PPRS de la Poste	204
			Réserves mathématiques, prof. des EPF	846
			Réserves mathématiques, Skyguide	20
			Augmentation du capital-actions de Skyguide	50
2003	–	–	–	–

Budget extraordinaire avant l'introduction du frein à l'endettement (à des fins statistiques)

mio CHF	Compte de financement			
	Recettes extraordinaires		Dépenses extraordinaires	
2002	Vente d'actions Swisscom	3 703	Maintien du service aérien	689
2001	Recettes provenant de concessions UMTS	203	Maintien du service aérien	1 080
2000	Recettes provenant de concessions WLL	582	–	–
1999	–	–	Programme conjoncturel 1997	288
1998	Entrée en Bourse de Swisscom	2 940	Concentration de paiements pour les CFF	1 598
1997	–	–	–	–
1996	–	–	Concentration de paiements pour réduction de primes LAMal	620

Remarque: le frein à l'endettement a été appliqué pour la première fois dans le cadre du budget 2003. Les transactions extraordinaires au sens du frein à l'endettement ont depuis lors été autorisées par le Parlement. La liste des transactions extraordinaires avant l'introduction du frein à l'endettement est présentée uniquement à des fins statistiques. Elle ne permet pas de juger de la situation ultérieure.

A03 Exigences du frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs.	%
1 Recettes totales	64 535	63 735	66 338	64 089	67 665	68 074	3 985	6,2
2 Recettes extraordinaires	290	738	1 306	213	139	493		
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	64 245	62 997	65 032	63 876	67 527	67 580	3 704	5,8
4 Facteur conjoncturel	1,007	1,012	1,008	1,006	0,995	1,011	0,005	
5 Plafond des dépenses totales (art. 13 LFC) [5=3x4]	64 695	63 753	65 552	64 259	67 189	68 324	4 065	6,3
6 Excédent conjoncturel requis/ déficit autorisé [6=3-5]	-450	-756	-520	-383	338	-743		
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	1 998	–	–	–	–	–		
8 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation)	–	–	–	–	–	–		
9 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b LFC, découvert du compte d'amortissement)	–	–	66	–	–	–		
10 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c LFC, économies à titre préventif)	166	435	–	–	–	–		
11 Dépenses maximales autorisées [11=5+7-8-9-10]	66 527	63 319	65 486	64 259	67 189	68 324	4 065	6,3
12 Dépenses totales selon C/B	64 331	61 736	63 700	64 000	67 116	65 243	1 243	1,9
13 Différence (art. 16 LFC) [13=11-12]	2 197	1 583	1 786	259	73	3 081		

A03 Compte de compensation

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
14 Solde du compte de compensation au 31.12. de l'année précédente	15 614	17 811	19 394	21 180	21 439		
15 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation) [=8]	–	–	–	–	–		
16 Différence (art. 16 LFC) [=13]	2 197	1 583	1 786	259	3 081		
17 Total intermédiaire [17=14+15+16]	17 811	19 394	21 180	21 439	24 520	3 081	14,4
18 Réduction du compte de compensation (art. 66 LFC)	–	–	–	–	–		
19 Entrée en vigueur de la règle complétant le frein à l'endettement (art. 66 LFC)	–	–	–	–	–		
20 Solde du compte de compensation au 31.12. [20=17+18+19]	17 811	19 394	21 180	21 439	24 520	3 081	14,4

A03 Compte d'amortissement

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
21 Solde du compte d'amortissement au 31.12 de l'année précédente	416	-1 127	46	1 418	1 631		
22 Dépenses extraordinaires (art. 17a LFC)	1 998	–	–	–	–		
23 Recettes extraordinaires (art. 17a LFC)	-290	738	1 306	213	493		
24 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b LFC, découvert du compte d'amortissement) [=9]	–	–	66	–	–		
25 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c LFC, économies à titre préventif) [=10]	166	435	–	–	–		
26 Solde du compte d'amortissement au 31.12 [26=21-22+23+24+25]	-1 127	46	1 418	1 631	2 125	493	30,2

B11 Recettes par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs.	%
Recettes ordinaires	64 245	62 997	65 032	63 876	67 527	67 580	3 704	5,8
Recettes fiscales	58 996	58 788	60 838	60 197	63 755	63 192	2 994	5,0
Impôt fédéral direct	17 891	18 342	18 353	17 975	20 369	20 125	2 150	12,0
Impôt anticipé	4 861	4 335	5 942	5 631	5 314	6 617	986	17,5
Droits de timbre	2 857	2 136	2 143	2 148	2 425	2 393	245	11,4
Taxe sur la valeur ajoutée	21 642	22 050	22 561	22 614	23 770	22 454	-159	-0,7
Autres impôts à la consommation	7 341	7 543	7 414	7 342	7 328	7 029	-313	-4,3
Impôts sur les huiles minérales	5 020	5 033	5 005	4 972	5 045	4 717	-255	-5,1
Impôt sur le tabac	2 208	2 397	2 295	2 257	2 170	2 198	-59	-2,6
Impôt sur la bière	113	113	113	113	113	114	1	0,7
Redevances sur la circulation	2 323	2 293	2 242	2 212	2 290	2 224	12	0,6
Impôt sur les véhicules automobiles	408	412	369	354	390	393	40	11,2
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	360	352	356	364	370	373	9	2,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 555	1 529	1 517	1 493	1 530	1 457	-36	-2,4
Droits de douane	1 046	1 044	1 059	1 068	950	1 056	-13	-1,2
Impôt sur les maisons de jeu	376	329	308	285	300	272	-14	-4,8
Taxes d'incitation	660	716	816	919	1 006	1 019	100	10,8
Taxe d'incitation sur les COV	127	125	129	118	125	125	8	6,4
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	35	35	38	42	36	42	1	1,9
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	498	556	649	760	845	851	91	12,0
Autres recettes fiscales	–	–	–	3	3	3	0	-1,1
Patentes et concessions	1 410	938	922	591	677	1 202	611	103,4
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	269	267	242	236	241	230	-6	-2,7
Distribution du bénéfice de la BNS	833	333	333	–	167	667	667	–
Accroissement de la circulation monétaire	54	87	93	89	67	68	-21	-23,7
Recettes de la vente aux enchères de contingents	221	218	220	239	180	206	-34	-14,1
Autres patentes et concessions	33	33	34	26	22	32	6	22,1
Recettes financières	1 601	1 328	1 179	1 068	1 047	1 218	150	14,1
Recettes d'intérêts	369	353	237	230	243	282	52	22,6
Placements financiers	24	40	16	12	9	75	63	510,7
Prêts	64	58	52	55	78	62	7	12,9
Avances au fonds FTP	193	176	165	158	150	139	-18	-11,7
Autres recettes d'intérêts	88	79	4	5	5	5	1	12,2
Bénéfices de change	169	107	85	57	–	129	73	128,0
Recettes de participations	838	867	853	781	804	802	21	2,7
Autres recettes financières	226	1	3	1	1	5	5	728,8
Autres recettes courantes	1 645	1 721	1 806	1 747	1 838	1 738	-10	-0,6
Compensations	1 200	1 251	1 331	1 290	1 322	1 182	-108	-8,4
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	157	160	163	174	165	173	-1	-0,4
Emoluments	225	241	252	247	249	260	12	5,0
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	76	78	73	76	73	78	1	1,7
Ventes	101	91	95	111	120	102	-8	-7,4
Remboursements	132	130	134	113	120	–	-113	-100,0
Fiscalité de l'épargne UE	97	114	139	115	118	71	-43	-37,8
Autres compensations	411	436	475	454	477	498	44	9,6
Recettes diverses	445	469	475	457	516	556	99	21,6
Recettes provenant d'immeubles	361	386	398	369	364	364	-5	-1,4
Autres recettes diverses	84	83	77	88	152	192	104	118,5
Recettes d'investissement	593	222	286	272	209	231	-41	-15,2
Vente d'immobilisations corporelles	45	50	131	71	54	37	-34	-47,7
Remboursement de prêts	186	172	155	199	155	194	-6	-2,8
Autres recettes d'investissement	362	1	1	3	–	0	-2	-87,5

B12 Evolution des recettes par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Recettes ordinaires	2,7	3,7	2,3	5,3	2,5	1,3
Recettes fiscales	2,4	5,0	2,7	5,3	2,6	1,7
Impôt fédéral direct	4,7	6,3	4,2	5,5	3,8	3,0
Impôt anticipé	-16,0	-5,1	-0,3	26,7	3,5	8,0
Droits de timbre	-3,1	16,4	-4,3	3,3	-1,1	-4,3
Taxe sur la valeur ajoutée	5,6	4,9	3,3	3,5	2,4	0,9
Autres impôts à la consommation	7,6	3,9	0,4	2,3	-0,1	-1,1
Impôts sur les huiles minérales	7,5	3,1	0,2	1,0	-0,3	-1,5
Impôt sur le tabac	8,1	6,4	0,8	5,6	0,3	-0,1
Impôt sur la bière	8,8	1,1	0,2	0,4	1,3	0,3
Redevances sur la circulation	6,7	15,7	15,6	9,6	3,6	-1,1
Impôt sur les véhicules automobiles	—	—	-0,8	4,0	3,3	-0,9
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	6,7	2,6	1,2	1,9	2,8	0,9
Redevance sur le trafic des poids lourds	6,8	0,3	40,2	17,5	3,9	-1,6
Trafic combiné	—	—	—	-100,0	—	—
Droits de douane	-0,5	-3,3	0,0	-0,2	0,1	0,2
Impôt sur les maisons de jeu	-14,5	-12,3	300,1	24,1	-4,3	-7,8
Taxes d'incitation	—	—	738,6	4,2	43,5	11,5
Taxe d'incitation sur les COV	—	—	—	5,0	0,0	-0,3
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	—	—	39,0	41,8	-100,0	—
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	—	—	—	1,1	5,5	4,7
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	—	—	—	—	—	14,4
Autres recettes fiscales	-5,5	-16,6	-29,1	-48,8	-100,0	—
Patentes et concessions	-0,6	11,9	12,0	6,3	1,2	-3,9
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	-5,1	-0,8	3,2	7,1	4,9	-3,9
Distribution du bénéfice de la BNS	—	25,7	13,6	—	—	-5,4
Accroissement de la circulation monétaire	—	—	—	—	4,4	6,1
Recettes de la vente aux enchères de contingents	—	—	—	75,0	3,3	-1,7
Autres patentes et concessions	-26,5	-27,4	10,3	13,8	-10,1	-0,8
Recettes financières	23,8	-8,6	-8,9	11,2	5,8	-6,6
Recettes d'intérêts	18,1	-17,1	-16,6	19,2	-13,7	-6,5
Placements financiers	17,0	-8,9	-28,6	30,9	-48,1	33,0
Prêts	19,6	-26,5	-2,7	-7,6	-18,5	-0,9
Avances au fonds FTP	—	—	—	—	1,6	-7,8
Autres recettes d'intérêts	12,2	-14,1	-10,4	-16,2	78,4	-50,2
Bénéfices de change	—	—	—	—	16,4	-6,4
Recettes de participations	366,0	15,3	-1,2	0,1	13,3	-1,1
Autres recettes financières	—	—	-22,4	101,2	97,8	-60,9
Autres recettes courantes	-5,5	-16,9	-0,4	11,3	-1,8	1,4
Compensations	4,8	-1,7	-0,5	6,4	-3,6	-0,4
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	2,8	-1,2	3,3	-7,9	3,4	2,4
Emoluments	2,0	5,8	-1,9	3,6	-6,4	3,7
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	6,6	-36,4	-0,6	12,7	1,1	0,4
Ventes	0,3	-6,6	8,7	15,8	-15,8	0,4
Remboursements	4,2	-0,6	-8,1	-10,0	3,9	-100,0
Fiscalité de l'épargne UE	—	—	—	—	-5,3	-7,4
Autres compensations	15,0	17,7	1,1	9,9	-2,3	4,9
Recettes diverses	-11,8	-53,6	2,9	54,9	4,3	5,7
Recettes provenant d'immeubles	4,9	2,3	2,8	55,4	3,1	0,2
Autres recettes diverses	-12,2	-70,5	3,2	52,2	10,7	23,0
Recettes d'investissement	61,1	16,3	-5,9	-16,3	12,9	-21,0
Vente d'immobilisations corporelles	33,0	4,7	-14,6	26,1	-11,7	-4,9
Remboursement de prêts	66,2	17,2	-5,5	-20,2	-10,4	0,9
Autres recettes d'investissement	-2,2	8,9	-9,6	26,7	325,4	-82,8

B13 Structure des recettes par groupe de comptes

Part en % des recettes ordinaires	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Recettes ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Recettes fiscales	86,8	89,1	90,4	92,3	92,0	93,7
Impôt fédéral direct	23,7	23,5	24,0	25,2	28,2	28,8
Impôt anticipé	8,1	7,7	5,8	7,0	8,1	8,7
Droits de timbre	5,6	6,4	6,7	5,3	4,6	3,4
Taxe sur la valeur ajoutée	29,0	32,0	34,8	35,0	32,8	34,6
Autres impôts à la consommation	14,7	14,8	13,8	13,5	11,8	11,3
Impôts sur les huiles minérales	11,2	10,9	10,1	9,4	8,2	7,6
Impôt sur le tabac	3,3	3,6	3,5	4,0	3,5	3,5
Impôt sur la bière	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Redevances sur la circulation	1,0	1,6	2,7	3,4	3,5	3,5
Impôt sur les véhicules automobiles	–	0,5	0,7	0,6	0,6	0,6
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Redevance sur le trafic des poids lourds	0,4	0,4	1,3	2,1	2,4	2,3
Trafic combiné	–	–	0,1	0,0	–	–
Droits de douane	3,4	2,4	2,1	1,9	1,7	1,6
Impôt sur les maisons de jeu	0,0	0,0	0,2	0,7	0,6	0,5
Taxes d'incitation	–	0,0	0,2	0,3	0,7	1,3
Taxe d'incitation sur les COV	–	–	0,2	0,2	0,2	0,2
Taxes d'incit., huile de chauff., essence, diesel	–	0,0	0,0	0,0	0,0	–
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	–	–	0,0	0,1	0,1	0,1
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	–	–	–	–	0,4	1,1
Autres recettes fiscales	1,2	0,7	0,1	0,0	0,0	0,0
Patentes et concessions	1,0	1,3	1,7	2,4	2,2	1,4
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Distribution du bénéfice de la BNS	0,4	0,8	1,2	1,7	1,3	0,5
Accroissement de la circulation monétaire	–	–	–	0,0	0,1	0,1
Recettes de la vente aux enchères de contingents	–	–	0,0	0,2	0,3	0,3
Autres patentes et concessions	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Recettes financières	3,7	3,3	2,3	1,9	2,4	1,8
Recettes d'intérêts	3,3	2,5	1,2	0,8	0,8	0,4
Placements financiers	1,4	1,2	0,5	0,4	0,1	0,1
Prêts	1,8	1,2	0,6	0,3	0,2	0,1
Avances au fonds FTP	–	–	–	0,2	0,3	0,2
Autres recettes d'intérêts	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Bénéfices de change	–	–	–	0,0	0,2	0,1
Recettes de participations	0,3	0,7	1,1	1,1	1,3	1,3
Autres recettes financières	–	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0
Autres recettes courantes	7,9	3,2	2,3	2,7	2,8	2,7
Compensations	3,2	2,4	2,1	2,4	2,1	1,9
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,3
Emoluments	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	0,8	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Ventes	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Remboursements	0,7	0,7	0,4	0,4	0,2	0,1
Fiscalité de l'épargne UE	–	–	–	0,1	0,2	0,2
Autres compensations	0,4	0,5	0,5	0,7	0,7	0,7
Recettes diverses	4,7	0,8	0,1	0,3	0,7	0,8
Recettes provenant d'immeubles	0,1	0,1	0,1	0,2	0,6	0,6
Autres recettes diverses	4,5	0,6	0,0	0,0	0,1	0,2
Recettes d'investissement	0,7	3,1	3,4	0,7	0,6	0,4
Vente d'immobilisations corporelles	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Remboursement de prêts	0,5	2,9	3,2	0,6	0,3	0,3
Autres recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0

B21 Dépenses par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs.	%
Dépenses ordinaires	62 333	61 736	63 700	64 000	67 116	65 243	1 243	1,9
Dépenses propres	9 789	9 940	10 456	10 051	10 705	10 258	206	2,1
Dépenses de personnel	4 945	5 070	5 459	5 371	5 557	5 467	96	1,8
Rétribution du personnel	4 024	4 111	4 213	4 334	4 446	4 408	74	1,7
Cotisations de l'employeur	804	842	1 127	918	971	948	30	3,3
Prestations de l'employeur	47	39	34	35	48	28	-7	-19,4
Autres dépenses de personnel	70	79	85	83	93	82	0	-0,6
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 682	3 873	4 030	3 880	4 315	3 947	67	1,7
Dépenses de matériel et de marchandises	39	39	40	50	63	52	2	4,1
Dépenses d'exploitation	3 233	3 371	3 516	3 376	3 760	3 480	104	3,1
Immeubles	282	292	311	323	341	337	14	4,2
Loyers et fermages	176	170	172	181	190	178	-3	-1,7
Informatique	496	471	477	491	587	483	-8	-1,7
Conseil et recherche sur mandat	222	232	234	241	295	234	-7	-3,0
Dépenses d'exploitation de l'armée	928	967	933	888	976	947	60	6,7
Pertes sur créances	217	287	381	197	188	212	15	7,8
Autres dépenses d'exploitation	913	951	1 008	1 054	1 183	1 088	34	3,2
Entretien courant des routes nationales	409	464	475	454	491	415	-39	-8,6
Dépenses d'armement	1 163	997	968	801	833	844	43	5,4
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	95	86	95	103	120	142	39	38,1
Equipe personnel et matériel à renouveler	307	317	344	309	360	349	40	12,8
Matériel d'armement	761	594	529	389	353	353	-36	-9,2
Dépenses de transfert courantes	42 494	42 882	43 720	44 352	46 503	45 907	1 555	3,5
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 549	8 687	8 741	8 903	9 616	9 441	538	6,0
Parts des cantons	4 466	4 477	4 579	4 520	4 918	4 959	440	9,7
Parts des assurances sociales	3 519	3 734	3 811	3 772	3 941	3 725	-47	-1,3
Redistribution des taxes d'incitation	564	477	351	611	757	757	146	23,9
Indemnités à des collectivités publiques	856	1 036	1 003	1 040	1 107	1 288	248	23,8
Contributions à des propres institutions	2 971	3 093	2 950	3 024	3 051	3 528	504	16,7
Contributions à des tiers	14 316	14 594	15 237	15 288	15 986	15 196	-92	-0,6
Péréquation financière	3 049	3 102	3 178	3 185	3 238	3 238	53	1,7
Organisations internationales	1 760	1 824	2 021	1 760	2 034	1 791	31	1,8
Autres contributions à des tiers	9 507	9 668	10 039	10 343	10 714	10 166	-177	-1,7
Contributions aux assurances sociales	15 802	15 472	15 789	16 097	16 743	16 454	357	2,2
AVS/AI/AC	12 124	11 711	11 981	12 195	12 587	12 329	134	1,1
Autres assurances sociales	3 677	3 761	3 808	3 902	4 156	4 125	223	5,7
Dépenses financières	2 605	1 906	2 167	1 951	1 991	1 495	-456	-23,4
Dépenses d'intérêts	2 380	1 736	2 125	1 887	1 977	1 381	-506	-26,8
Emprunts	2 178	1 610	2 024	1 806	1 874	1 338	-467	-25,9
Créances comptables à court terme	5	-	-	-	7	-	-	-
Autres dépenses d'intérêts	196	126	101	81	95	42	-39	-47,9
Pertes de change	88	44	30	49	-	111	62	126,9
Dépenses de financement	137	53	10	6	14	4	-2	-31,2
Autres dépenses financières	0	73	1	10	0	0	-10	-98,4

B21 Dépenses par groupe de comptes
suite

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Dépenses d'investissement	7 444	7 007	7 357	7 645	7 917	7 583	-62	-0,8
Immobilisations corporelles et stocks	2 270	2 359	2 693	2 838	2 773	2 879	41	1,4
Immeubles	637	659	765	732	853	780	48	6,6
Biens meubles et stocks	230	239	284	214	253	183	-31	-14,4
Routes nationales	1 403	1 461	1 644	1 892	1 668	1 916	24	1,3
Immobilisations incorporelles	50	47	39	44	40	27	-17	-37,9
Prêts	854	480	423	438	437	413	-26	-5,8
Participations	110	20	23	21	46	64	43	205,0
Propres contributions à des investissements	4 160	4 101	4 179	4 304	4 621	4 200	-103	-2,4
Fonds pour les grands projets ferroviaires	1 401	1 282	1 487	1 410	1 390	1 319	-91	-6,4
Autres contributions à des investissements	2 759	2 819	2 692	2 894	3 231	2 881	-12	-0,4
Contributions à des investissements à redistribuer	–	–	–	–	–	–	–	–

B22 Evolution des dépenses par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	3,4	2,9	2,4	1,9	3,7	1,1
Dépenses propres	0,8	-1,7	-2,6	-0,3	3,7	1,2
Dépenses de personnel	2,4	0,0	-2,1	0,0	2,6	2,5
Rétribution du personnel	3,3	0,1	-2,0	0,2	2,4	2,3
Cotisations de l'employeur	0,8	-2,4	-0,8	2,1	8,1	4,2
Prestations de l'employeur	-4,3	3,3	-7,6	-9,9	-25,1	-11,9
Autres dépenses de personnel	0,1	5,0	15,1	-3,5	5,9	4,2
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	-0,3	0,6	-2,1	-0,2	6,7	1,8
Dépenses de matériel et de marchandises	—	—	78,3	38,5	-3,7	7,1
Dépenses d'exploitation	-0,3	0,5	-2,2	-0,5	3,7	1,9
Immeubles	-2,2	-1,6	-7,0	-15,6	5,2	4,6
Loyers et fermages	7,5	2,2	-0,6	-0,2	7,2	0,4
Informatique	8,7	0,0	-4,1	13,2	13,9	-0,6
Conseil et recherche sur mandat	5,5	34,0	11,0	4,0	-17,0	1,3
Dépenses d'exploitation de l'armée	-7,8	5,9	-0,9	-3,3	7,0	0,5
Pertes sur créances	—	—	—	—	-0,8	-0,6
Autres dépenses d'exploitation	3,6	-5,4	-4,5	-4,3	5,6	4,5
Entretien courant des routes nationales	—	—	—	—	—	0,4
Dépenses d'armement	-0,8	-9,4	-5,7	-1,6	-0,1	-7,7
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	-10,0	-5,9	13,3	-0,6	-10,0	10,5
Equipeement personnel et matériel à renouveler	-5,2	-9,1	0,6	0,1	1,5	3,3
Matériel d'armement	1,2	-9,7	-9,4	-2,4	0,9	-17,5
Dépenses de transfert courantes	4,6	4,2	3,9	2,9	4,8	1,9
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	2,8	12,9	6,4	7,5	-0,2	2,5
Parts des cantons	2,8	5,1	4,8	7,1	-7,1	2,7
Parts des assurances sociales	—	—	10,5	7,4	9,2	1,4
Redistribution des taxes d'incitation	—	—	—	50,7	40,0	7,6
Indemnités à des collectivités publiques	-12,0	11,2	1,6	21,8	-3,0	10,7
Contributions à des propres institutions	5,0	-29,3	33,1	5,0	4,1	4,4
Contributions à des tiers	4,5	8,2	-0,7	-1,8	10,2	1,5
Péréquation financière	—	—	—	—	—	1,5
Organisations internationales	5,0	7,4	7,3	18,6	7,9	0,4
Autres contributions à des tiers	4,5	8,2	-1,1	-3,7	3,1	1,7
Contributions aux assurances sociales	6,0	3,0	4,2	2,7	4,2	1,0
AVS/AI/AC	6,3	4,8	4,3	2,5	4,5	0,4
Autres assurances sociales	5,5	-1,8	4,0	3,3	3,3	2,9
Dépenses financières	11,1	4,2	-0,8	2,8	-10,2	-13,0
Dépenses d'intérêts	10,7	3,9	-2,1	4,0	-11,3	-12,7
Emprunts	24,9	8,0	2,5	9,6	-9,9	-11,5
Créances comptables à court terme	34,4	-17,2	-41,4	77,8	-60,3	-100,0
Autres dépenses d'intérêts	-2,9	3,4	-7,2	-24,5	-11,4	-31,8
Pertes de change	—	—	—	—	12,8	5,9
Dépenses de financement	49,7	17,6	26,5	-25,7	11,4	-58,7
Autres dépenses financières	—	—	—	—	-75,1	42,7
Dépenses d'investissement	-1,0	4,7	5,6	-0,2	4,4	0,5
Immobilisations corporelles et stocks	2,2	1,9	-8,6	10,4	26,9	6,1
Immeubles	5,3	7,0	-19,3	28,2	1,4	5,2
Biens meubles et stocks	-0,7	-4,5	3,6	-7,2	-4,0	-5,5
Routes nationales	—	—	—	—	—	8,1
Immobilisations incorporelles	—	—	—	3,0	40,6	-14,0
Prêts	-12,3	-13,2	3,7	13,7	22,8	-16,6
Participations	-33,3	43,3	102,2	-14,5	33,3	-12,7
Propres contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-4,3	0,2
Fonds pour les grands projets ferroviaires	—	—	—	—	—	-1,5
Autres contributions à des investissements	0,1	6,8	7,7	-2,2	-13,7	1,1
Contributions à des investissements à redistribuer	—	—	—	—	—	—

B23 Structure des dépenses par groupe de comptes

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépenses propres	25,4	22,0	17,6	16,1	16,0	16,0
Dépenses de personnel	12,1	10,9	8,9	8,5	8,1	8,4
Rétribution du personnel	9,7	8,8	7,0	7,0	6,7	6,7
Cotisations de l'employeur	1,7	1,4	1,2	1,0	1,2	1,5
Prestations de l'employeur	0,6	0,7	0,7	0,3	0,1	0,1
Autres dépenses de personnel	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	7,8	7,0	5,9	5,2	6,0	6,2
Dépenses de matériel et de marchandises	–	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Dépenses d'exploitation	7,8	7,0	5,9	5,2	5,3	5,4
Immeubles	1,6	1,5	1,0	0,7	0,5	0,5
Loyers et fermages	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Informatique	0,5	0,5	0,4	0,4	0,8	0,8
Conseil et recherche sur mandat	0,2	0,4	0,7	0,7	0,4	0,4
Dépenses d'exploitation de l'armée	2,0	1,7	1,7	1,5	1,4	1,5
Pertes sur créances	–	–	–	0,1	0,3	0,4
Autres dépenses d'exploitation	3,1	2,6	1,8	1,5	1,6	1,6
Entretien courant des routes nationales	–	–	–	–	0,7	0,7
Dépenses d'armement	5,5	4,1	2,8	2,4	1,9	1,4
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2
Equipement personnel et matériel à renouveler	1,1	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5
Matériel d'armement	4,1	3,1	1,9	1,6	1,2	0,7
Dépenses de transfert courantes	54,6	57,6	61,8	64,4	66,6	69,4
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	7,9	8,9	12,9	14,7	13,0	14,0
Parts des cantons	7,9	8,2	9,0	10,1	7,6	7,3
Parts des assurances sociales	–	0,7	3,8	4,3	4,8	5,9
Redistribution des taxes d'incitation	–	–	0,1	0,2	0,6	0,9
Indemnités à des collectivités publiques	0,9	0,8	0,9	1,6	1,4	1,7
Contributions à de propres institutions	6,3	3,7	4,2	4,3	4,7	4,9
Contributions à des tiers	18,7	21,7	20,7	19,1	22,8	23,7
Péréquation financière	–	–	–	–	4,9	5,0
Organisations internationales	0,9	1,0	1,2	2,1	2,7	2,9
Autres contributions à des tiers	17,8	20,7	19,6	17,0	15,3	15,8
Contributions aux assurances sociales	20,8	22,4	23,1	24,7	24,7	25,1
AVS/AI/AC	15,1	17,1	17,5	18,8	18,9	18,9
Autres assurances sociales	5,7	5,4	5,5	5,9	5,8	6,1
Dépenses financières	7,2	7,5	7,6	7,3	5,3	3,0
Dépenses d'intérêts	7,0	7,3	7,1	7,0	5,1	2,8
Emprunts	2,8	4,1	4,8	5,8	4,6	2,7
Créances comptables à court terme	1,1	0,5	0,4	0,3	0,1	–
Autres dépenses d'intérêts	3,1	2,6	1,9	1,0	0,4	0,1
Pertes de change	–	–	–	0,0	0,1	0,1
Dépenses de financement	0,2	0,2	0,5	0,3	0,1	0,0
Autres dépenses financières	–	–	–	0,0	0,0	0,0
Dépenses d'investissement	12,8	12,9	13,1	12,3	12,1	11,6
Immobilisations corporelles et stocks	2,1	1,7	1,1	1,3	4,1	4,2
Immeubles	1,1	1,0	0,5	0,6	1,0	1,2
Biens meubles et stocks	1,0	0,7	0,6	0,6	0,5	0,4
Routes nationales	–	–	–	–	2,5	2,7
Immobilisations incorporelles	–	–	0,0	0,0	0,1	0,1
Prêts	3,1	3,3	1,2	0,8	0,9	0,7
Participations	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
Propres contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	6,9	6,6
Fonds pour les grands projets ferroviaires	–	–	–	–	2,6	2,2
Autres contributions à des investissements	7,6	7,9	10,7	10,1	4,3	4,4

B31 Dépenses par groupe de tâches

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Dépenses ordinaires	62 333	61 736	63 700	64 000	67 116	65 243	1 243	1,9
Conditions institutionnelles et financières	2 490	2 501	2 489	2 605	2 744	2 644	39	1,5
Conditions institutionnelles et financières	2 490	2 501	2 489	2 605	2 744	2 644	39	1,5
Ordre et sécurité publique	950	961	1 053	1 023	1 119	1 046	23	2,2
Questions juridiques générales	77	82	83	82	86	90	9	10,6
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	397	390	427	443	488	447	4	0,8
Contrôles à la frontière	314	327	378	331	361	338	7	2,3
Tribunaux	161	163	165	167	184	171	3	2,0
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3 214	2 979	3 292	3 508	3 702	3 717	210	6,0
Relations politiques	720	713	789	766	735	730	-37	-4,8
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	2 358	2 106	2 290	2 491	2 667	2 732	241	9,7
Relations économiques	81	78	212	251	301	256	6	2,2
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	55	82	-	-	-	-	-	-
Défense nationale	4 533	4 428	4 789	4 348	4 710	4 466	119	2,7
Défense nationale militaire	4 417	4 306	4 665	4 226	4 590	4 351	126	3,0
Coopération nationale pour la sécurité	116	122	124	122	120	115	-7	-5,8
Formation et recherche	6 509	6 664	6 894	6 952	7 357	7 046	94	1,4
Formation professionnelle	751	844	845	857	890	869	12	1,4
Hautes écoles	1 891	1 923	2 001	2 121	2 125	2 118	-3	-0,2
Recherche fondamentale	2 506	2 536	2 608	2 749	2 769	2 744	-5	-0,2
Recherche appliquée	1 331	1 334	1 408	1 193	1 540	1 283	90	7,6
Autres tâches d'enseignement	29	28	31	31	33	32	0	1,3
Culture et loisirs	429	450	502	490	507	509	19	4,0
Conservation du patrimoine culturel	104	116	122	126	131	120	-5	-4,3
Encouragement de la culture	128	125	125	122	128	124	2	1,7
Sports	153	143	190	177	180	198	20	11,3
Politique des médias	44	65	65	65	68	67	3	4,1
Santé	210	212	219	226	234	227	1	0,3
Santé	210	212	219	226	234	227	1	0,3
Prévoyance sociale	20 557	20 668	21 106	21 414	22 367	21 987	572	2,7
Assurance-vieillesse	10 184	10 339	10 621	10 748	11 078	10 894	146	1,4
Assurance-invalidité	4 671	4 821	4 873	4 920	5 160	4 856	-64	-1,3
Assurance-maladie	2 150	2 186	2 215	2 273	2 456	2 475	202	8,9
Prestations complémentaires	1 305	1 366	1 389	1 435	1 496	1 460	25	1,7
Assurance militaire	221	213	217	210	223	214	4	1,9
Assurance-chômage/service de l'emploi	941	456	476	499	512	506	6	1,2
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	84	80	95	96	97	82	-15	-15,1
Migrations	937	1 145	1 159	1 174	1 285	1 443	269	22,9
Aide et assistance sociales	64	61	59	58	60	57	-1	-1,7
Trafic	8 062	8 130	8 224	8 429	8 542	8 322	-108	-1,3
Circulation routière	2 589	2 841	2 806	3 117	3 061	3 075	-42	-1,4
Transports publics	5 341	5 129	5 262	5 158	5 284	5 080	-78	-1,5
Aviation	132	160	156	155	197	167	12	8,0

B31 Dépenses par groupe de tâches
suite

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs.	%
Environnement et aménagement du territoire	1 151	1 132	1 007	1 210	1 459	1 363	153	12,6
Environnement	762	696	605	835	1 002	984	148	17,7
Protection contre les dangers naturels	271	290	265	237	297	229	-8	-3,2
Protection de la nature	103	131	122	123	145	135	12	9,7
Aménagement du territoire	14	16	15	15	15	15	0	2,6
Agriculture et alimentation	3 663	3 711	3 706	3 693	3 683	3 667	-25	-0,7
Agriculture et alimentation	3 663	3 711	3 706	3 693	3 683	3 667	-25	-0,7
Economie	608	519	505	634	740	716	83	13,1
Ordre économique	120	137	126	127	142	132	5	3,6
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	234	138	133	132	138	130	-2	-1,7
Energie	254	244	246	374	460	455	81	21,5
Finances et impôts	9 954	9 380	9 916	9 469	9 951	9 533	64	0,7
Parts aux recettes de la Confédération	4 300	4 375	4 574	4 335	4 724	4 803	468	10,8
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	2 605	1 904	2 164	1 949	1 989	1 492	-457	-23,5
Péréquation financière	3 049	3 102	3 178	3 185	3 238	3 238	53	1,7

B32 Evolution des dépenses par groupe de tâches

Taux de croissance annuel moyen en %	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	3,4	2,9	2,4	1,9	3,7	1,1
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	3,6	1,5
Conditions institutionnelles et financières	3,1	2,3	7,5	0,3	3,6	1,5
Ordre et sécurité publique	4,7	0,8	5,8	-1,2	4,0	2,4
Questions juridiques générales	8,2	-11,9	11,8	-11,7	-0,3	3,9
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	5,7	4,2	9,8	-2,5	6,3	3,0
Contrôles à la frontière	1,8	1,3	1,4	0,6	2,8	1,8
Tribunaux	6,6	7,7	0,7	7,4	3,3	1,5
Relations avec l'étranger - coopération internationale	3,5	1,3	2,5	-0,2	9,0	3,7
Relations politiques	4,7	2,2	4,2	-0,3	4,1	0,3
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	1,7	1,5	1,7	3,0	10,9	3,7
Relations économiques	18,0	-1,9	3,3	0,1	3,3	33,2
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	9,7	-0,4	2,5	-38,7	16,1	-100,0
Défense nationale	-1,4	-4,1	-1,7	-0,9	1,2	-0,4
Défense nationale militaire	-1,2	-3,7	-1,8	-1,0	1,1	-0,4
Coopération nationale pour la sécurité	-8,2	-18,3	1,6	3,2	5,0	-0,1
Formation et recherche	4,3	1,2	2,6	3,1	6,9	2,0
Formation professionnelle	5,3	-3,5	2,6	-0,4	9,7	3,7
Hautes écoles	2,3	3,1	2,0	-8,8	4,9	2,9
Recherche fondamentale	7,3	1,0	6,0	22,1	8,1	2,3
Recherche appliquée	3,7	2,9	0,9	8,4	7,4	-0,9
Autres tâches d'enseignement	32,5	-20,4	8,6	-4,0	-16,7	2,3
Culture et loisirs	0,5	14,3	2,4	-3,7	-1,7	4,4
Conservation du patrimoine culturel	0,9	-3,6	2,0	2,6	2,5	3,7
Encouragement de la culture	-6,5	18,6	1,6	-9,5	0,9	-0,8
Sports	5,9	4,7	4,5	0,0	2,3	6,5
Politique des médias	-	87,5	1,8	-5,2	-18,9	11,2
Santé	7,0	0,8	4,5	10,7	-5,5	1,9
Santé	7,0	0,8	4,5	10,7	-5,5	1,9
Prévoyance sociale	6,0	7,1	3,2	2,6	5,0	1,7
Assurance-vieillesse	5,0	8,9	4,6	3,3	6,3	1,7
Assurance-invalidité	8,6	6,7	6,3	2,7	1,0	1,0
Assurance-maladie	8,4	-2,3	4,2	3,9	-1,3	3,6
Prestations complémentaires	-0,7	-0,4	5,8	4,3	16,4	2,8
Assurance militaire	0,8	-1,6	0,5	-2,8	-1,1	-0,8
Assurance-chômage/service de l'emploi	24,2	97,5	-0,7	13,5	32,8	-14,4
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	4,4	19,9	-10,8	-17,9	-6,4	-0,8
Migrations	6,3	15,1	-10,0	-4,8	4,3	11,4
Aide et assistance sociales	-11,7	-3,9	20,2	20,5	7,3	-2,9
Trafic	3,1	0,0	4,1	0,8	2,3	0,8
Circulation routière	1,0	-0,1	0,7	-0,9	-1,5	4,4
Transports publics	4,9	2,1	6,6	2,0	4,3	-1,2
Aviation	6,0	-32,7	12,8	-4,1	10,0	6,1
Environnement et aménagement du territoire	-4,1	0,0	5,2	-2,1	13,4	4,3
Environnement	-1,2	2,4	1,5	0,5	24,2	6,6
Protection contre les dangers naturels	-4,8	-3,3	8,2	-7,9	1,5	-4,1
Protection de la nature	-13,8	5,0	7,5	8,9	-0,9	6,9
Aménagement du territoire	6,7	2,3	15,1	3,8	3,7	2,0
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,4	0,0
Agriculture et alimentation	3,7	4,7	-2,0	-0,8	0,4	0,0
Economie	-10,4	-3,7	4,6	-6,1	14,2	4,2
Ordre économique	8,4	1,2	9,3	7,9	-5,0	2,3
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	-19,7	-2,4	1,9	-14,7	16,1	-13,7
Energie	31,3	-9,8	6,9	-6,9	33,1	15,7
Finances et impôts	6,5	4,8	2,3	5,9	0,5	-1,1
Parts aux recettes de la Confédération	2,1	5,6	5,5	8,4	-7,0	2,8
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	11,1	4,2	-0,8	2,8	-10,2	-13,0
Péréquation financière	-	-	-	-	-	1,5

B33 Structure des dépenses par groupe de tâches

Part en % des dépenses ordinaires	Législatures					
	1991-1995	1995-1999	1999-2003	2003-2007	2007-2011	2011-2015
Dépenses ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,5	4,1	4,2	4,1	4,0
Conditions institutionnelles et financières	3,6	3,5	4,1	4,2	4,1	4,0
Ordre et sécurité publique	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5	1,6
Questions juridiques générales	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Services de police, poursuite pénale et exécution des peines	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7
Contrôles à la frontière	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Tribunaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Relations avec l'étranger - coopération internationale	5,0	4,5	4,8	4,4	4,6	5,3
Relations politiques	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2	1,2
Aide au développement (pays du Sud et de l'Est)	3,2	2,7	2,9	2,9	3,2	3,8
Relations économiques	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,3
Aide aux pays de l'Est et élargissement de l'UE	0,5	0,4	0,4	0,2	0,1	0,0
Défense nationale	14,3	11,6	9,5	8,4	7,6	7,1
Défense nationale militaire	13,8	11,3	9,3	8,2	7,4	6,9
Coopération nationale pour la sécurité	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Formation et recherche	9,1	8,6	8,6	9,0	10,0	10,8
Formation professionnelle	1,3	1,1	1,0	1,0	1,1	1,3
Hautes écoles	4,6	4,4	4,4	2,9	3,0	3,2
Recherche fondamentale	1,5	1,5	1,5	3,3	3,8	4,2
Recherche appliquée	1,6	1,5	1,5	1,8	2,0	2,0
Autres tâches d'enseignement	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Culture et loisirs	0,7	1,0	1,3	0,9	0,7	0,8
Conservation du patrimoine culturel	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Encouragement de la culture	0,2	0,3	0,6	0,2	0,2	0,2
Sports	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3
Politique des médias	0,0	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3
Santé	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3
Prévoyance sociale	25,5	29,0	29,9	31,3	31,5	33,4
Assurance-vieillesse	9,8	10,8	13,7	14,3	16,5	16,7
Assurance-invalidité	5,6	6,7	7,5	8,4	6,5	7,6
Assurance-maladie	3,7	3,6	3,8	4,1	3,3	3,6
Prestations complémentaires	1,2	1,0	1,1	1,3	2,1	2,2
Assurance militaire	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4	0,3
Assurance-chômage/service de l'emploi	2,0	3,0	0,4	0,6	0,9	0,8
Constr. de log. à caract. social/encour. à la cons. de log.	0,5	0,7	0,7	0,3	0,2	0,1
Migrations	2,0	2,6	2,2	1,7	1,5	1,9
Aide et assistance sociales	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Trafic	14,8	14,2	14,0	14,2	13,5	13,0
Circulation routière	6,9	6,1	5,9	5,3	4,5	4,6
Transports publics	7,1	7,9	8,0	8,7	8,8	8,1
Aviation	0,8	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3
Environnement et aménagement du territoire	1,6	1,4	1,6	1,3	1,6	1,9
Environnement	0,7	0,7	0,7	0,6	0,9	1,2
Protection contre les dangers naturels	0,8	0,6	0,8	0,5	0,4	0,4
Protection de la nature	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Aménagement du territoire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,2	5,8
Agriculture et alimentation	8,0	8,6	7,6	7,0	6,2	5,8
Economie	1,2	1,0	0,9	0,7	0,9	0,9
Ordre économique	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Promotion économique, pol. rég., approvision. écon. du pays	0,8	0,5	0,5	0,3	0,3	0,2
Energie	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,5
Finances et impôts	14,3	14,9	15,7	16,7	17,5	15,0
Parts aux recettes de la Confédération	7,1	7,4	8,2	9,4	7,3	7,1
Recherche de fonds, admin. de la fortune et de la dette	7,2	7,5	7,6	7,3	5,3	2,9
Péréquation financière	—	—	—	—	4,9	5,0

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2015

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Total compte 2015	Conditions institution- nelles et fi- nancières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étran- ger - coopération inter- nationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	65 243	2 644	1 046	3 717	4 466	7 046	509
Dépenses propres	10 258	2 235	829	788	3 965	251	134
Dépenses de personnel	5 467	1 426	720	613	1 511	153	99
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 947	809	110	175	1 610	99	35
Dépenses d'armement	844	—	—	—	844	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	—	0	—	—	0	—	—
Dépenses de transfert courantes	45 907	36	158	2 875	110	6 490	337
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	9 441	—	—	—	—	—	—
Indemnités à des collectivités publiques	1 288	—	67	1	20	—	5
Contributions à de propres institutions	3 528	—	4	0	—	2 550	128
Contributions à des tiers	15 196	36	87	2 874	91	3 940	204
Contributions aux assurances sociales	16 454	—	—	—	—	—	—
Dépenses financières	1 495	3	0	—	0	0	0
Dépenses d'investissement	7 583	369	58	55	391	305	38
Immobilisations corporelles et stocks	2 879	355	11	0	391	196	3
Immobilisations incorporelles	27	14	3	0	—	—	—
Prêts	413	—	—	9	—	—	—
Participations	64	—	—	45	—	—	—
Propres contributions à des investissements	4 200	—	44	—	—	108	35

suite

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Environ- nement et aménagement du territoire	Agricul- ture et ali- mentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	227	21 987	8 322	1 363	3 667	716	9 533
Dépenses propres	142	563	655	173	121	199	201
Dépenses de personnel	72	342	197	115	91	129	—
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	71	221	458	58	29	70	201
Dépenses d'armement	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de transfert courantes	83	21 402	2 050	923	3 433	170	7 840
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	—	3 725	357	757	—	—	4 602
Indemnités à des collectivités publiques	3	1 161	26	—	1	4	—
Contributions à de propres institutions	14	—	814	1	—	17	—
Contributions à des tiers	66	128	853	165	3 365	149	3 238
Contributions aux assurances sociales	—	16 388	—	—	66	—	—
Dépenses financières	—	0	—	—	—	0	1 492
Dépenses d'investissement	1	21	5 616	267	114	347	—
Immobilisations corporelles et stocks	1	0	1 917	2	2	1	—
Immobilisations incorporelles	1	1	6	0	2	0	—
Prêts	—	20	368	0	15	—	—
Participations	—	—	18	—	—	—	—
Propres contributions à des investissements	—	—	3 308	265	94	346	—

B34 Dépenses par groupe de tâches et par groupe de comptes 2014

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Total compte 2014	Conditions institution- nelles et fi- nancières	Ordre et sécurité publique	Relations avec l'étran- ger - coopération inter- nationale	Défense nationale	Formation et recherche	Culture et loisirs
mio CHF							
Dépenses ordinaires	64 000	2 605	1 023	3 508	4 348	6 952	490
Dépenses propres	10 051	2 206	807	790	3 835	246	129
Dépenses de personnel	5 371	1 391	702	611	1 498	149	95
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 880	817	105	180	1 534	97	34
Dépenses d'armement	801	—	—	—	801	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	—	-2	—	—	2	—	—
Dépenses de transfert courantes	44 352	30	152	2 692	132	6 330	320
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 903	—	—	—	—	—	—
Indemnités à des collectivités publiques	1 040	—	62	—	17	—	5
Contributions à de propres institutions	3 024	—	4	0	—	2 513	128
Contributions à des tiers	15 288	30	85	2 691	115	3 817	187
Contributions aux assurances sociales	16 097	—	—	—	—	—	—
Dépenses financières	1 951	3	0	0	0	0	—
Dépenses d'investissement	7 645	366	64	26	381	376	41
Immobilisations corporelles et stocks	2 838	350	14	—	381	192	1
Immobilisations incorporelles	44	16	6	1	—	—	1
Prêts	438	—	—	4	—	—	—
Participations	21	—	—	21	—	—	—
Propres contributions à des investissements	4 304	—	45	—	—	183	39

Groupes de comptes	Groupes de tâches						
	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Environ- nement et aménagement du territoire	Agricul- ture et ali- mentation	Economie	Finances et impôts
mio CHF							
Dépenses ordinaires	226	21 414	8 429	1 210	3 693	634	9 469
Dépenses propres	140	529	698	171	121	191	189
Dépenses de personnel	70	335	193	111	91	124	—
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	70	193	504	60	31	67	189
Dépenses d'armement	—	—	—	—	—	—	—
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	—	—	—	—	—	—	—
Dépenses de transfert courantes	84	20 854	2 045	783	3 433	166	7 332
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	—	3 772	373	611	—	—	4 147
Indemnités à des collectivités publiques	3	921	26	—	2	4	—
Contributions à de propres institutions	14	—	346	1	—	17	—
Contributions à des tiers	67	136	1 300	171	3 360	145	3 185
Contributions aux assurances sociales	—	16 026	—	—	72	—	—
Dépenses financières	—	—	0	—	—	—	1 949
Dépenses d'investissement	3	32	5 687	255	138	276	—
Immobilisations corporelles et stocks	1	0	1 894	2	2	1	—
Immobilisations incorporelles	0	2	17	0	1	0	—
Prêts	—	30	356	3	46	—	—
Participations	—	—	—	—	—	—	—
Propres contributions à des investissements	1	—	3 421	250	89	276	—

B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers (sans les fonds spéciaux)

mio CHF		Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Apport (+) / prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers, état		1 179	1 026	1 010	-169
Taxes d'incitation COV/HEL		253	243	242	-11
606 E1100.0111/112/113	Taxe d'incitation sur les COV	118	125	125	
606 E1400.0101	Intérêts de la taxe d'incitation COV	1	2	0	
810 A2300.0100	Redistribution de la taxe d'incitation COV	-130	-136	-136	
Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, redistribution et fonds de technologie 58		-28	-36	-94	
606 E1100.0121 (part)	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles, redistribution	505	535	526	
606 E1100.0121 (part)	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles, fonds de technologie	–	25	25	
606 E1400.0114 (part)	Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	0	1	0	
810 A2400.0105 (part)	Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	0	-1	0	
810 A2300.0112	Redistribution de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	-478	-621	-621	
810 A4300.0150	Apport au fonds de technologie	-25	-25	-25	
Taxe sur le CO₂ sur les combustibles, programme Bâtiments		27	-14	-18	-45
606 E1100.0121 (part)	Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	253	280	276	
606 E1400.0114 (part)	Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	0	0	0	
810 A2400.0105 (part)	Intérêts de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	0	0	–	
810 A4300.0146	Programme d'assainissement de bâtiments	-211	–	–	
805 A4300.0126	Energies renouvelables dans le domaine du bâtiment	-39	-321	-321	
Réd. CO₂: sanct. appliquée aux voitures tourisme, fonds infr.		7	8	22	16
805 E1100.0124 (part)	Réduction CO ₂ : sanction appliquée aux voitures de tourisme	0	4	22	
805 E1400.0116 (part)	Réd. CO ₂ : sanction appliquée aux voitures tourisme, intérêts	0	0	0	
806 E5300.0113 (part)	Réduction CO ₂ : sanction appliquée aux voitures de tourisme	1	1	2	
805 A2400.0106	Réd. CO ₂ :sanction appliquée aux voitures, rembour. intérêts	0	–	–	
805 A2100.0001 (part)	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	-1	-1	0	
805 A2119.0001 (part)	Autres charges d'exploitation	0	–	0	
806 A6100.0001 (part)	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-1	-1	-1	
806 A8400.0102	Apport prov.de sanction appl. aux voitures ds cadre réd. CO ₂	–	-3	-7	
Impôt sur les maisons de jeu		593	585	557	-36
417 E1100.0122	Impôt sur les maisons de jeu	285	300	272	
417 A2300.0113	Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	-329	-308	-308	
Fonds pour l'assainissement des sites contaminés		144	137	146	2
810 E1100.0100	Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	42	36	42	
810 A2310.0131	Assainissement des sites contaminés	-41	-42	-39	
810 A2100.0001 (part)	Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur	-1	-1	-1	
Assurance féd. des transports contre les risques de guerre		55	55	55	0
724 E1300.0010 (part)	Compensations	0	0	0	
724 A2119.0001 (part)	Autres charges d'exploitation	0	0	0	
Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne		32	32	32	0
318 E1400.0102	Fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture	1	1	1	
318 A2310.0332 (part)	Allocations familiales dans l'agriculture	-1	-1	-1	
Recherche dans le domaine des médias, technologies de radiodiffusion, archivage des programmes (dès 2007)		9	7	8	-1
808 E5200.0100	Redevances de concession perçues auprès des diffuseurs	2	3	3	
808 A6210.0145	Contribution à la recherche dans le domaine des médias	-1	-2	-1	
808 A6210.0146	Archivage des programmes	0	0	0	
808 A6210.0148	Nouvelles technologies de radiodiffusion	-1	-2	-2	
Encouragement du cinéma		1	0	0	0
306 E1300.0146	Taxe vis. à promouv. ciné., diffuseurs télév., part recettes	0	0	0	
306 A2310.0454	Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision	-1	-1	0	

B41 Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers (sans les fonds spéciaux)
suite

mio CHF		Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Apport (+) / prélèvement (-)
Assurance-maladie		0	0	0	0
605 E1100.0118 (part)	Taxe sur la valeur ajoutée, assurance-maladie (5 %)	910	953	903	
606 E1100.0109 (part)	Redevance sur le trafic des poids lourds, coûts non couverts du trafic des poids lourds	140	225	225	
316 A2310.0110 (part)	Réduction individuelle de primes (RIP)	-1 050	-1 178	-1 128	
Assurance-vieillesse, survivants et invalidité		0	0	0	0
605 E1100.0118 (part)	TVA, point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 323	2 452	2 306	
605 E1100.0118 (part)	TVA, supplément (0,4 point) en faveur de l'AI	1 119	1 181	1 111	
605 E1100.0118 (part)	TVA, part Confédération du point en faveur de l'AVS (17 %)	476	496	472	
606 E1100.0102	Impôt sur le tabac	2 257	2 170	2 198	
601 E1200.0101	Bénéfice net de la Régie des alcools	236	241	230	
318 A2310.0327 (part)	Prestations versées par la Confédération à l'AVS	-2 969	-2 907	-2 901	
318 A2310.0328 (part)	Prestations versées par la Confédération à l'AI				
318 A2310.0329 (part)	Prestations complémentaires à l'AVS				
318 A2310.0384 (part)	Prestations complémentaires à l'AI				
318 A2310.0453 (part)	Contribution spéciale de la Conf. aux intérêts dus par l'AI				
605 A2300.0105	Point de TVA en faveur de l'AVS	-2 323	-2 452	-2 306	
605 A2300.0111	Supplément de TVA en faveur de l'AI	-1 119	-1 181	-1 111	

Remarque: Apports provenant de la TVA, y c. les pertes sur débiteurs

B42 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Apport (+) / prélèvement (-)
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre, état	5 279	5 602	5 607	328
Financement spécial pour la circulation routière	1 809	1 601	1 540	-269
Recettes	3 769	3 822	3 596	
Dépenses	-3 996	-4 030	-3 864	
Financement spécial pour mesures d'accompagnement ALEA/OMC	3 398	3 936	3 985	587
606 E1100.0110 (part) Droits de douane à l'importation	594	538	587	
Financement spécial du trafic aérien	72	65	82	10
606 E1100.0104 (part) Impôt sur huiles minérales grevant les carburants	21	21	20	
606 E1100.0105 (part) Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	28	28	27	
803 A6210.0152 Mesures de promotion de la sécurité	-25	-29	-27	
803 A6210.0153 Mesures de protection de l'environnement	-1	-14	-7	
803 A6210.0154 Mesures de sûreté ne relevant pas de l'Etat	-1	-14	-3	
803 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-	-	0	
Surveillance des épizooties	0	0	0	0
708 E1100.0123 Taxe perçue à l'abattage	3	3	3	
341 A2310.0500 Surveillance des épizooties	-3	-3	-3	

B43 Financement spécial pour la circulation routière

mio CHF	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Recettes	3 769	3 822	3 596	-173	-4,6
606 A2111.0141 Indemn. pr percep. redev. pr l'utilis. des routes nation.	-33	-34	-35	-2	5,3
606 A2119.0001 Autres charges d'exploit.; redev. pr l'utilis. des routes nation., vente et contrôle	-2	-4	-2	0	0,5
606 E1100.0104 Impôt sur les huiles minérales grevant les carburants	1 465	1 486	1 390	-75	-5,1
606 E1100.0105 Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants	1 955	1 982	1 850	-106	-5,4
606 E1100.0108 Redevance pour l'utilisation des routes nationales	364	370	373	9	2,4
802 E3200.0001 Remboursement de prêts destinés aux terminaux ferroviaires	8	6	5	-3	-35,5
806 E5100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	10	10	10	0	-4,7
806 E7100.0001 Vente d'immobilis. corp. et incorporelles (enveloppe budg.); recettes parcelles résiduelles routes nationales	1	6	5	4	291,3
806 E7200.0001 Remboursement de prêts, places de parc près des gares	0	0	0	0	0,0
Dépenses	3 996	4 030	3 864	-132	-3,3
Routes nationales (sans le fonds d'infrastructure)	1 650	1 608	1 574	-76	-4,6
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire); exploitation	346	357	347	1	0,3
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.); entretien/aménagement	1 304	1 251	1 227	-77	-5,9
Fonds d'infrastructure	1 029	992	992	-37	-3,6
806 A8400.0100 Apport annuel au fonds d'infrastructure	1 029	992	992	-37	-3,6
Routes principales	174	175	175	1	0,6
806 A8300.0107 Routes principales	174	175	175	1	0,6
Autres contributions au financement de mesures techniques	471	523	475	4	0,9
802 A2310.0214 Indemnisation du trafic combiné à travers les Alpes	163	158	157	-6	-3,9
802 A2310.0215 Chargement des automobiles	2	2	2	0	0,0
802 A2310.0450 Indemnité. trafic ferrov. marchandises ne travers. pas Alpes	14	10	9	-6	-38,6
802 A4300.0119 Séparation des courants de trafic	2	1	1	-1	-39,7
802 A4300.0121 Voies de raccordement	18	16	16	-2	-9,9
802 A4300.0129 Fonds pour les grands projets ferroviaires	266	298	287	21	7,8
802 A4300.0141 Terminaux ferroviaires	6	37	3	-2	-42,8
Contributions au financ. de mesures autres que techniques	373	379	357	-16	-4,2
806 A6200.0152 Contributions routières générales	365	371	350	-15	-4,2
806 A6200.0153 Cantons sans routes nationales	7	8	7	0	-4,2
Recherche et administration	154	180	153	-2	-1,1
806 A6100.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	153	175	152	-1	-0,4
806 A8100.0001 Immobilis. corp. et incorporelles, stocks (enveloppe budg.)	2	5	1	-1	-62,1
Protection de l'environnement	98	108	91	-7	-7,2
806 A6210.0142 Mobilité douce, chemins piétons et randonnée pédestre	1	1	1	0	-1,1
810 A2310.0134 Forêts	50	48	46	-3	-6,9
810 A4300.0103 Protection contre les dangers naturels	20	21	20	1	3,6
810 A4300.0139 Protection contre le bruit	28	38	23	-4	-15,6
Protection du patrimoine et du paysage	15	15	15	0	3,3
306 A4300.0138 Protection du paysage et conservation monuments historiques	11	11	11	0	1,9
806 A8300.0110 Voies de communication historiques	2	2	2	0	12,9
810 A4300.0105 Nature et paysage	2	2	2	0	0,0
Protection des autres routes contre les forces naturelles	32	50	32	0	-0,3
810 A4300.0135 Protection contre les crues	32	50	32	0	-0,3
Solde	-227	-207	-269	-41	
Etat du financement spécial à la fin de l'année	1 809	1 601	1 540	-269	-14,8

C01 Revenus par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs.	%
Revenus ordinaires	65 693	64 041	65 136	64 877	67 504	67 259	2 382	3,7
Revenus fiscaux	60 096	58 288	60 338	60 188	63 755	62 689	2 501	4,2
Impôt fédéral direct	17 891	18 342	18 353	17 975	20 369	20 125	2 150	12,0
Impôt anticipé	5 961	3 835	5 442	5 631	5 314	6 117	486	8,6
Droits de timbre	2 857	2 136	2 143	2 148	2 425	2 393	245	11,4
Taxe sur la valeur ajoutée	21 642	22 050	22 561	22 608	23 770	22 453	-155	-0,7
Autres impôts à la consommation	7 341	7 543	7 414	7 342	7 328	7 029	-313	-4,3
Impôt sur les huiles minérales	5 020	5 033	5 005	4 972	5 045	4 717	-255	-5,1
Impôt sur le tabac	2 208	2 397	2 295	2 257	2 170	2 198	-59	-2,6
Impôt sur la bière	113	113	113	113	113	114	1	0,7
Redevances sur la circulation	2 323	2 293	2 242	2 212	2 290	2 224	12	0,6
Impôt sur les véhicules automobiles	408	412	369	354	390	393	40	11,2
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	360	352	356	364	370	373	9	2,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 555	1 529	1 517	1 493	1 530	1 457	-36	-2,4
Droits de douane	1 046	1 044	1 059	1 068	950	1 056	-13	-1,2
Impôt sur les maisons de jeu	376	329	308	285	300	272	-14	-4,8
Taxes d'incitation	660	716	816	916	1 006	1 018	102	11,1
Taxe d'incitation sur les COV	127	125	129	118	125	125	8	6,4
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	35	35	38	42	36	42	1	1,9
Taxe d'incitation sur les émissions de CO2	498	556	649	757	845	850	93	12,3
Autres revenus fiscaux	–	–	–	3	3	3	0	-1,1
Patentes et concessions	1 403	995	845	525	634	1 152	627	119,4
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	269	267	242	236	241	230	-6	-2,7
Distribution du bénéfice de la BNS	833	333	333	–	167	667	667	–
Accroissement de la circulation monétaire	54	144	19	22	23	19	-4	-17,1
Revenus de la vente aux enchères de contingents	213	217	216	239	180	204	-35	-14,7
Autres patentes et concessions	34	34	35	27	23	33	6	21,2
Revenus financiers	2 136	2 842	1 892	2 040	1 076	1 348	-692	-33,9
Revenus d'intérêts	376	359	246	246	271	276	30	12,1
Placements financiers	18	40	19	12	10	65	53	435,2
Prêts	78	64	57	72	106	67	-5	-6,8
Avances au fonds FTP	193	176	165	158	150	139	-18	-11,7
Autres revenus d'intérêts	88	79	4	5	5	5	1	12,2
Bénéfices de change	169	107	85	57	–	130	73	128,1
Revenus de participations	1	0	0	0	0	0	0	-12,1
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 256	2 285	1 457	1 701	804	888	-814	-47,8
Autres revenus financiers	334	92	104	35	1	55	19	54,6
Autres revenus	1 880	1 852	1 967	2 065	1 884	1 882	-183	-8,9
Compensations	1 192	1 255	1 325	1 293	1 322	1 185	-108	-8,3
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	157	160	163	174	165	173	-1	-0,4
Emoluments	225	243	253	246	249	260	14	5,6
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	76	78	73	76	73	78	1	1,8
Ventes	102	92	96	111	120	102	-8	-7,6
Remboursements	118	131	133	113	120	–	-113	-100,0
Fiscalité de l'épargne UE	97	114	139	115	118	71	-43	-37,8
Autres compensations	415	436	469	458	477	501	43	9,3
Revenus divers	689	598	642	771	562	696	-75	-9,7
Revenus des immeubles	365	386	398	369	364	365	-4	-1,0
Autres revenus divers	323	211	244	403	199	332	-71	-17,7
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	178	64	94	59	154	188	129	217,7

C02 Charges par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Charges ordinaires	62 680	62 336	65 109	63 880	66 673	65 993	2 113	3,3
Charges propres	12 230	12 304	13 429	12 674	13 188	12 681	7	0,1
Charges de personnel	4 923	5 060	5 476	5 409	5 557	5 450	41	0,8
Rétribution du personnel	4 023	4 111	4 213	4 337	4 446	4 409	72	1,7
Cotisations de l'employeur	804	843	1 126	922	971	945	22	2,4
Prestations de l'employeur	47	38	59	74	48	29	-45	-60,5
Autres charges de personnel	49	68	79	76	93	67	-9	-11,4
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	3 983	4 029	4 830	4 237	4 546	4 122	-115	-2,7
Charges de matériel et de marchandises	192	138	150	202	191	204	2	0,9
Charges d'exploitation	3 386	3 424	4 201	3 587	3 864	3 500	-88	-2,4
Immeubles	465	414	512	533	426	367	-166	-31,1
Loyers et fermages	160	164	169	181	190	177	-4	-2,1
Informatique	496	472	479	490	587	488	-3	-0,6
Conseil et recherche sur mandat	225	230	235	240	295	234	-6	-2,5
Charges d'exploitation de l'armée	929	968	932	887	976	947	60	6,8
Amortissement de créances	190	221	409	161	188	190	29	18,1
Autres charges d'exploitation	921	955	1 465	1 097	1 202	1 098	1	0,1
Entretien courant des routes nationales	404	467	480	447	491	418	-29	-6,5
Charges d'armement	1 163	997	970	799	833	843	44	5,5
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	95	86	95	103	120	142	39	38,1
Equipement personnel et matériel à renouveler	307	317	345	308	360	348	40	13,0
Matériel d'armement	761	594	530	388	353	353	-35	-9,1
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 162	2 218	2 153	2 229	2 252	2 266	37	1,7
Bâtiments	528	555	509	573	544	625	53	9,2
Routes nationales	1 416	1 425	1 441	1 468	1 502	1 467	-1	-0,1
Autres amortissements	218	238	203	188	206	174	-14	-7,5
Charges de transfert	46 994	47 332	48 838	49 028	51 443	51 137	2 109	4,3
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 549	8 687	8 741	8 903	9 616	9 441	538	6,0
Parts des cantons	4 466	4 477	4 579	4 520	4 918	4 959	440	9,7
Parts des assurances sociales	3 519	3 734	3 811	3 772	3 941	3 725	-47	-1,3
Redistribution des taxes d'incitation	564	477	351	611	757	757	146	23,9
Indemnités à des collectivités publiques	856	1 015	1 005	1 038	1 107	1 291	253	24,4
Contributions à de propres institutions	2 971	3 093	2 950	3 024	3 051	3 522	498	16,5
Contributions à des tiers	14 317	14 619	15 286	15 215	15 985	15 848	633	4,2
Péréquation financière	3 049	3 102	3 178	3 185	3 238	3 238	53	1,7
Organisations internationales	1 762	1 825	2 096	1 684	2 033	1 799	115	6,9
Autres contributions à des tiers	9 506	9 692	10 012	10 346	10 714	10 810	465	4,5
Contributions aux assurances sociales	15 754	15 399	16 295	16 155	16 668	16 401	246	1,5
AVS/AI/AC	12 126	11 712	11 842	12 195	12 587	12 329	134	1,1
Autres assurances sociales	3 628	3 687	4 452	3 960	4 081	4 072	112	2,8
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 160	4 101	4 177	4 303	4 621	4 200	-103	-2,4
Réévaluation de prêts et de participations	386	417	385	390	395	433	43	11,1

C02 Charges par groupe de comptes

suite

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs. %	
Charges financières	3 428	2 664	2 578	2 174	2 041	2 157	-17	-0,8
Charges d'intérêts	2 669	2 406	2 128	1 978	1 941	1 878	-101	-5,1
Emprunts	2 481	2 297	2 039	1 905	1 846	1 843	-62	-3,3
Créances comptables à court terme	6	0	–	–	9	–	–	–
Autres charges d'intérêts	182	109	89	73	87	35	-38	-52,5
Pertes de change	88	44	30	49	–	111	62	126,9
Charges de financement	116	104	90	80	100	76	-3	-4,0
Diminution des valeurs de mise en équivalence	440	–	303	–	–	53	53	–
Autres charges financières	116	110	28	67	0	39	-27	-40,9
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	27	37	264	4	1	18	14	306,6

C03 Evolution des revenus et des charges par groupe de comptes

Taux de croissance annuel moyen en %	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	2011-2015
Revenus ordinaires	3,4	-2,5	1,7	-0,4	4,0	3,7	0,6
Revenus fiscaux	4,1	-3,0	3,5	-0,2	5,9	4,2	1,1
Impôt fédéral direct	0,0	2,5	0,1	-2,1	13,3	12,0	3,0
Impôt anticipé	37,9	-35,7	41,9	3,5	-5,6	8,6	0,7
Droits de timbre	0,1	-25,2	0,3	0,2	12,9	11,4	-4,3
Taxe sur la valeur ajoutée	4,7	1,9	2,3	0,2	5,1	-0,7	0,9
Autres impôts à la consommation	-3,4	2,8	-1,7	-1,0	-0,2	-4,3	-1,1
Redevances sur la circulation	5,1	-1,3	-2,3	-1,3	3,5	0,6	-1,1
Droits de douane	-3,1	-0,2	1,5	0,9	-11,1	-1,2	0,2
Revenus fiscaux divers	-8,3	1,0	7,5	7,2	8,7	7,3	5,7
Patentes et concessions	1,5	-29,1	-15,0	-37,9	20,8	119,4	-4,8
Revenus financiers	-12,7	33,1	-33,4	7,8	-47,2	-33,9	-10,9
Revenus de participations	177,9	-70,8	-21,8	0,6	-12,6	-12,1	-32,9
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	-31,8	82,0	-36,3	16,8	-52,7	-47,8	-8,3
Autres revenus financiers	45,2	-36,6	-21,8	-22,3	-19,6	36,0	-14,9
Autres revenus	4,3	-1,5	6,2	5,0	-8,7	-8,9	0,0
Compensations	-5,3	5,3	5,6	-2,4	2,2	-8,3	-0,1
Revenus divers	26,6	-13,2	7,5	20,1	-27,1	-9,7	0,3
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	31,7	-63,8	46,3	-37,2	160,9	217,7	1,4
Charges ordinaires	5,5	-0,5	4,4	-1,9	4,4	3,3	1,3
Charges propres	1,6	0,6	9,1	-5,6	4,1	0,1	0,9
Charges de personnel	2,1	2,8	8,2	-1,2	2,7	0,8	2,6
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	-2,2	1,2	19,9	-12,3	7,3	-2,7	0,9
Charges d'armement	16,2	-14,3	-2,7	-17,6	4,2	5,5	-7,7
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	0,9	2,6	-2,9	3,5	1,0	1,7	1,2
Charges de transfert	6,7	0,7	3,2	0,4	4,9	4,3	2,1
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	11,0	1,6	0,6	1,9	8,0	6,0	2,5
Indemnités à des collectivités publiques	6,1	18,6	-1,0	3,4	6,6	24,4	10,8
Contributions à de propres institutions	4,2	4,1	-4,6	2,5	0,9	16,5	4,3
Contributions à des tiers	5,2	2,1	4,6	-0,5	5,1	4,2	2,6
Contributions aux assurances sociales	8,7	-2,3	5,8	-0,9	3,2	1,5	1,0
Réévaluation de contrib. à des investissements	-3,3	-1,4	1,9	3,0	7,4	-2,4	0,2
Réévaluation de prêts et de participations	49,0	8,0	-7,6	1,3	1,1	11,1	2,9
Charges financières	3,9	-22,3	-3,2	-15,7	-6,1	-0,8	-10,9
Charges d'intérêts	-8,1	-9,9	-11,6	-7,0	-1,9	-5,1	-8,4
Diminution des valeurs de mise en équivalence	363,9	-100,0	-	-100,0	-	-	-41,2
Autres charges financières	5,9	-19,3	-42,9	32,3	-48,8	16,0	-8,3
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	22,1	35,2	622,6	-98,3	-80,4	306,6	-9,3

C04 Structure des revenus et des charges par groupe de comptes

Part en % des revenus/charges ordinaires	Compte 2011	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015
Revenus ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenus fiscaux	91,5	91,0	92,6	92,8	94,4	93,2
Impôt fédéral direct	27,2	28,6	28,2	27,7	30,2	29,9
Impôt anticipé	9,1	6,0	8,4	8,7	7,9	9,1
Droits de timbre	4,3	3,3	3,3	3,3	3,6	3,6
Taxe sur la valeur ajoutée	32,9	34,4	34,6	34,8	35,2	33,4
Autres impôts à la consommation	11,2	11,8	11,4	11,3	10,9	10,5
Redevances sur la circulation	3,5	3,6	3,4	3,4	3,4	3,3
Droits de douane	1,6	1,6	1,6	1,6	1,4	1,6
Revenus fiscaux divers	1,6	1,6	1,7	1,9	1,9	1,9
Patentes et concessions	2,1	1,6	1,3	0,8	0,9	1,7
Revenus financiers	3,3	4,4	2,9	3,1	1,6	2,0
Revenus de participations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1,9	3,6	2,2	2,6	1,2	1,3
Autres revenus financiers	1,3	0,9	0,7	0,5	0,4	0,7
Autres revenus	2,9	2,9	3,0	3,2	2,8	2,8
Compensations	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0	1,8
Revenus divers	1,0	0,9	1,0	1,2	0,8	1,0
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3
Charges ordinaires	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Charges propres	19,5	19,7	20,6	19,8	19,8	19,2
Charges de personnel	7,9	8,1	8,4	8,5	8,3	8,3
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	6,4	6,5	7,4	6,6	6,8	6,2
Charges d'armement	1,9	1,6	1,5	1,3	1,2	1,3
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	3,4	3,6	3,3	3,5	3,4	3,4
Charges de transfert	75,0	75,9	75,0	76,8	77,2	77,5
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	13,6	13,9	13,4	13,9	14,4	14,3
Indemnités à des collectivités publiques	1,4	1,6	1,5	1,6	1,7	2,0
Contributions à de propres institutions	4,7	5,0	4,5	4,7	4,6	5,3
Contributions à des tiers	22,8	23,5	23,5	23,8	24,0	24,0
Contributions aux assurances sociales	25,1	24,7	25,0	25,3	25,0	24,9
Réévaluation de contrib. à des investissements	6,6	6,6	6,4	6,7	6,9	6,4
Réévaluation de prêts et de participations	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,7
Charges financières	5,5	4,3	4,0	3,4	3,1	3,3
Charges d'intérêts	4,3	3,9	3,3	3,1	2,9	2,8
Diminution des valeurs de mise en équivalence	0,7	–	0,5	–	–	0,1
Autres charges financières	0,5	0,4	0,2	0,3	0,1	0,3
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	0,0	0,1	0,4	0,0	0,0	0,0

C05 Revenus et charges par département 2015

	Total compte 2015	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC
mio CHF									
Revenus ordinaires	67 259	23	93	113	375	160	65 977	324	194
Revenus fiscaux	62 689	–	–	–	272	–	62 349	3	66
Impôt fédéral direct	20 125	–	–	–	–	–	20 125	–	–
Impôt anticipé	6 117	–	–	–	–	–	6 117	–	–
Droits de timbre	2 393	–	–	–	–	–	2 393	–	–
Taxe sur la valeur ajoutée	22 453	–	–	–	–	–	22 453	–	–
Autres impôts à la consommation	7 029	–	–	–	–	–	7 029	–	–
Redevances sur la circulation	2 224	–	–	–	–	–	2 224	–	–
Droits de douane	1 056	–	–	–	–	–	1 056	–	–
Revenus fiscaux divers	1 292	–	–	–	272	–	952	3	66
Patentes et concessions	1 152	–	–	–	–	–	915	204	33
Revenus financiers	1 348	–	1	1	0	0	1 330	15	1
Revenus de participations	0	–	–	–	–	–	0	0	0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	888	–	–	–	–	–	888	–	–
Autres revenus financiers	460	–	1	1	0	0	443	15	1
Autres revenus	1 882	23	92	112	104	160	1 195	102	95
Compensations	1 185	20	41	92	90	71	715	76	82
Revenus divers	696	3	51	20	14	88	481	26	13
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	188	–	–	–	–	–	188	–	–
Charges ordinaires	65 993	383	3 171	16 870	2 275	4 849	16 229	12 216	10 000
Charges propres	12 681	383	746	577	637	4 617	2 685	523	2 512
Charges de personnel	5 450	316	562	377	394	1 714	1 319	368	400
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 122	67	184	195	207	1 761	944	145	621
Charges d'armement	843	–	–	–	–	843	–	–	–
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 266	1	1	5	36	299	423	10	1 491
Charges de transfert	51 137	–	2 425	16 293	1 638	232	11 368	11 693	7 487
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	9 441	–	–	–	308	–	8 019	–	1 114
Indemnités à des collectivités publiques	1 291	–	1	39	1 143	78	–	1	30
Contributions à de propres institutions	3 522	–	0	92	25	–	–	2 546	859
Contributions à des tiers	15 848	–	2 405	201	118	143	3 349	8 453	1 178
Contributions aux assurances sociales	16 401	–	–	15 937	–	–	–	464	–
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 200	–	–	24	44	11	–	186	3 935
Réévaluation de prêts et de participations	433	–	19	–	–	–	–	43	371
Charges financières	2 157	–	–	–	0	0	2 157	–	0
Charges d'intérêts	1 878	–	–	–	–	0	1 878	–	0
Diminution des valeurs de mise en équivalence	53	–	–	–	–	–	53	–	–
Autres charges financières	226	–	–	–	0	0	226	–	0
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	18	–	–	–	–	–	18	–	–

C05 Revenus et charges par département 2014

	Total compte 2014	A+T	DFAE	DFI	DFJP	DDPS	DFF	DEFR	DETEC
mio CHF									
Revenus ordinaires	64 877	23	44	112	399	149	63 529	392	228
Revenus fiscaux	60 188	–	–	–	285	–	59 859	3	41
Impôt fédéral direct	17 975	–	–	–	–	–	17 975	–	–
Impôt anticipé	5 631	–	–	–	–	–	5 631	–	–
Droits de timbre	2 148	–	–	–	–	–	2 148	–	–
Taxe sur la valeur ajoutée	22 608	–	–	–	–	–	22 608	–	–
Autres impôts à la consommation	7 342	–	–	–	–	–	7 342	–	–
Redevances sur la circulation	2 212	–	–	–	–	–	2 212	–	–
Droits de douane	1 068	–	–	–	–	–	1 068	–	–
Revenus fiscaux divers	1 204	–	–	–	285	–	875	3	41
Patentes et concessions	525	–	–	–	–	–	259	239	27
Revenus financiers	2 040	–	0	1	0	0	2 016	19	3
Revenus de participations	0	–	–	–	–	–	0	0	0
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 701	–	–	–	–	–	1 701	–	–
Autres revenus financiers	338	–	0	1	0	0	315	19	3
Autres revenus	2 065	23	44	111	114	149	1 336	131	158
Compensations	1 293	21	43	106	103	86	765	79	90
Revenus divers	771	2	1	4	11	63	570	52	67
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	59	–	–	–	–	–	59	–	–
Charges ordinaires	63 880	370	3 016	16 626	2 030	4 782	15 779	11 377	9 900
Charges propres	12 674	370	764	574	611	4 560	2 738	522	2 534
Charges de personnel	5 409	312	560	372	385	1 703	1 329	360	389
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	4 237	58	202	197	184	1 814	981	151	650
Charges d'armement	799	–	–	–	–	799	–	–	–
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 229	1	2	5	42	243	429	11	1 495
Charges de transfert	49 028	–	2 251	16 052	1 419	222	10 863	10 856	7 366
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 903	–	–	–	329	–	7 590	–	984
Indemnités à des collectivités publiques	1 038	–	–	38	899	70	–	2	28
Contributions à de propres institutions	3 024	–	0	92	26	–	–	2 509	396
Contributions à des tiers	15 215	–	2 255	195	119	142	3 273	7 574	1 656
Contributions aux assurances sociales	16 155	–	–	15 696	–	–	–	459	–
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 303	–	–	31	45	9	–	258	3 960
Réévaluation de prêts et de participations	390	–	-4	–	–	–	–	53	341
Charges financières	2 174	–	0	–	–	0	2 173	–	0
Charges d'intérêts	1 978	–	0	–	–	0	1 978	–	0
Autres charges financières	195	–	–	–	–	0	195	–	–
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	4	–	–	–	–	–	4	–	–

D01 Détail du bilan

mio CHF	2011	2012	2013	2014	2015	Ecart p. r. à 2014 val. abs. %	
Actif	104 526	108 968	111 183	110 924	112 022	1 098	1,0
Patrimoine financier	29 526	32 543	34 459	32 904	33 574	670	2,0
Actif circulant	14 674	18 132	20 213	18 852	21 443	2 590	13,7
Liquidités et placements à court terme	5 544	9 311	11 221	9 030	10 587	1 558	17,3
Caisse	5	5	5	5	11	6	121,5
Poste	136	161	176	106	95	-11	-10,1
Banque	4 873	8 396	10 096	8 459	10 482	2 023	23,9
Placements à court terme	530	750	945	460	–	-460	-100,0
Créances	5 862	6 163	6 460	6 572	6 270	-302	-4,6
Créances fiscales et douanières	4 611	5 073	5 427	5 179	4 901	-277	-5,4
Comptes courants	1 027	863	841	939	939	0	0,0
Créances différentes	192	197	164	422	399	-22	-5,3
Autres créances	32	29	28	33	30	3	-7,7
Placements financiers à court terme	1 959	1 504	1 551	2 551	3 577	1 026	40,2
Dépôts à terme	1 800	1 400	1 475	1 840	1 000	-840	-45,7
Prêts	–	–	–	500	2 400	1 900	380,0
Valeurs de remplacement positives	153	102	76	211	177	-34	-16,2
Autres placements	6	2	0	0	0	0	0,0
Comptes de régularisation actifs	1 308	1 153	981	700	1 009	309	44,1
Intérêts	29	23	20	29	28	-1	-2,6
Disagio	294	238	208	196	156	-40	-20,3
Autres comptes de régularisation actifs	986	892	754	475	825	350	73,6
Actif immobilisé	14 852	14 411	14 245	14 051	12 131	-1 920	-13,7
Placements financiers à long terme	14 683	14 241	14 245	14 051	12 077	-1 974	-14,0
Prêts à l'assurance-chômage	6 000	5 000	4 200	2 800	200	-2 600	-92,9
Autres prêts	920	1 220	1 870	2 890	3 020	130	4,5
Fonds pour les grands projets ferroviaires	7 763	8 021	8 175	8 361	8 857	496	5,9
Créances sur fonds aff. enreg. sous cap. de tiers	170	170	–	–	54	54	–
Taxes d'incitation	170	170	–	–	54	54	–
Patrimoine administratif	75 000	76 426	76 724	78 021	78 448	428	0,5
Actif circulant	284	277	305	260	186	-75	-28,7
Stocks	284	277	305	260	186	-75	-28,7
Stocks d'achats	266	259	293	247	167	-80	-32,4
Stocks de production propre	18	18	12	13	18	5	42,0
Actif immobilisé	74 716	76 149	76 419	77 760	78 263	502	0,6
Immobilisations corporelles	52 176	52 325	52 642	53 172	53 714	542	1,0
Biens meubles	321	314	332	312	297	-15	-4,8
Installations en construction	10 096	11 616	11 439	11 927	13 252	1 325	11,1
Apports à comptes spéciaux portés à l'actif	1 709	1 362	1 321	1 419	1 633	213	15,0
Immeubles	12 752	12 505	12 426	12 581	12 573	-9	-0,1
Routes nationales	27 294	26 515	27 122	26 929	25 956	-973	-3,6
Acomptes versés sur immobilisations corporelles	4	13	3	4	4	0	-1,2
Immobilisations incorporelles	204	210	201	212	220	8	3,8
Logiciels	73	90	84	103	94	-9	-9,1
Installations en construction	128	120	117	109	114	5	4,6
Autres immobilisations incorporelles	3	–	–	–	12	12	–
Prêts	3 621	3 482	3 372	3 266	3 159	-106	-3,3
Administration générale	2	2	2	1	1	0	12,6
Relations avec l'étranger	797	843	825	803	794	-9	-1,1
Prévoyance sociale	1 865	1 783	1 720	1 625	1 500	-125	-7,7
Trafic	7 934	8 282	8 714	9 208	9 421	213	2,3
Agriculture	2 521	2 576	2 628	2 673	2 689	15	0,6
Autres secteurs économiques	1 263	1 161	1 157	1 119	1 063	-56	-5,0
Réévaluation de prêts du patrimoine administratif	-10 761	-11 164	-11 674	-12 164	-12 309	-145	-1,2

D01 Détail du bilan

suite

mio CHF	2011	2012	2013	2014	2015	Ecart p. r. à 2014	
						val. abs.	%
Participations	18 714	20 132	20 204	21 111	21 169	58	0,3
Participations importantes	18 692	20 110	20 182	21 088	21 146	58	0,3
Autres participations	890	942	952	971	1 009	38	3,9
Réévaluation de participations	-867	-920	-929	-948	-986	-38	-4,0

D01 Détail du bilan
suite

mio CHF	2011	2012	2013	2014	2015	Ecart p. r. à 2014 val. abs. %	
Passif	104 526	108 968	111 183	110 924	112 022	1 098	1,0
Capitaux de tiers à court terme	33 988	37 205	37 533	37 475	36 918	-557	-1,5
Engagements courants	14 151	15 096	15 980	16 225	16 107	-118	-0,7
Comptes courants	10 102	10 208	4 116	4 115	4 841	726	17,6
Engagements résultant de livraisons et prestations	1 467	1 580	1 350	1 385	744	-641	-46,3
Engagements fiscaux et douaniers	—	—	6 369	5 684	5 573	-111	-1,9
Fondations en gérance	73	75	62	68	53	-15	-22,2
Autres engagements courants	2 509	3 234	4 084	4 973	4 896	-78	-1,6
Engagements financiers à court terme	14 333	16 435	15 556	13 565	10 021	-3 545	-26,1
Marché monétaire	10 610	13 006	12 377	10 399	6 943	-3 456	-33,2
Caisse d'épargne du personnel fédéral	3 155	3 030	2 955	2 988	2 866	-122	-4,1
Valeurs de remplacement négatives	568	399	225	166	203	37	22,3
Autres engagements financiers à court terme	—	—	—	12	9	-4	-29,5
Comptes de régularisation passifs	5 203	5 377	5 696	6 903	10 017	3 113	45,1
Intérêts	1 885	1 841	1 659	1 511	1 456	-55	-3,6
Agio	1 932	2 603	2 763	2 995	3 524	529	17,6
Régularisation, subventions	267	271	105	108	755	647	600,4
Régularisation, impôt anticipé	863	424	783	1 929	3 746	1 817	94,2
Autres comptes de régularisation passifs	256	239	386	360	535	175	48,7
Provisions à court terme	301	297	301	781	773	-7	-0,9
Provisions, restructurations	20	20	24	26	35	9	34,6
Provisions, prestations aux employés	263	252	245	239	224	-14	-6,1
Autres provisions à court terme	18	25	32	516	514	-2	-0,4
Capitaux de tiers à long terme	97 939	96 763	97 658	96 239	95 853	-387	-0,4
Engagements financiers à long terme	82 032	80 876	80 101	79 006	77 678	-1 328	-1,7
Entreprises de la Confédération	1 880	1 370	770	300	100	-200	-66,7
Emprunts	80 049	79 290	79 105	78 443	77 275	-1 168	-1,5
Ecoles polytechniques fédérales (EPF)	94	99	104	109	124	16	14,4
Investissements cofinancés par des tiers	9	28	35	40	55	14	35,9
Autres dettes à moyen et long terme	—	89	87	114	124	10	8,9
Engagements envers des comptes spéciaux	2 133	1 754	1 610	1 691	1 881	190	11,3
Fonds d'infrastructure	2 133	1 754	1 610	1 691	1 881	190	11,3
Provisions à long terme	12 478	12 862	14 528	14 210	14 577	367	2,6
Provisions, impôt anticipé	8 200	8 700	9 200	9 200	9 700	500	5,4
Autres provisions à long terme	4 278	4 162	5 328	5 010	4 877	-133	-2,7
Engag. envers fonds aff. enreg. sous cap. de tiers	1 296	1 272	1 419	1 332	1 716	385	28,9
Taxes d'incitation	255	262	355	345	264	-81	-23,3
Fonds spéciaux enregistrés sous capitaux de tiers	90	93	185	153	653	500	327,0
Autres fonds affectés enreg. sous capitaux de tiers	952	917	878	834	799	-35	-4,2
Capital propre	-27 400	-24 999	-24 008	-22 790	-20 748	2 042	9,0
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	3 803	4 418	4 891	5 279	5 607	328	6,2
Financement spécial pour la circulation routière	2 028	2 078	2 036	1 809	1 540	-269	-14,8
Financ. spécial, mesures d'accompagnement ALEA/OMC	1 711	2 256	2 805	3 398	3 985	587	17,3
Autres fonds affectés enreg. sous capital propre	64	85	51	72	82	10	13,9
Fonds spéciaux enregistrés sous le capital propre	1 301	1 278	1 256	1 280	1 296	16	1,3
Réserves provenant d'enveloppes budgétaires	176	225	221	187	180	-8	-4,1
Réserves générales provenant d'enveloppes budg.	40	40	28	18	20	1	5,5
Réserves affectées provenant d'enveloppes budg.	137	185	193	169	160	-9	-5,1
Autre capital propre	—	0	—	—	—	—	—
Découvert du bilan	-32 681	-30 920	-30 377	-29 536	-27 832	1 705	5,8
Découvert du bilan	-32 681	-30 920	-30 377	-29 536	-27 832	1 705	5,8

D02 Prêts par unité administrative

CHF	2014			2015		
	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan
Prêts	15 429 329 610-12 163 800 786	3 265 528 824	15 467 886 563-12 308 548 128	3 159 338 436		
202 Département fédéral des affaires étrangères	388 325 318	-125 518 500	262 806 818	382 900 286	-123 997 400	258 902 886
Prêts accordés à la FIPOI	384 836 880	-125 518 500	259 318 380	379 632 396	-123 997 400	255 634 996
Prêts, Union postale universelle	2 254 555	–	2 254 555	1 878 795	–	1 878 795
Prêts pour l'équipement	1 233 883	–	1 233 883	1 389 095	–	1 389 095
420 Office fédéral des migrations	22 823 300	–	22 823 300	20 748 300	–	20 748 300
Prêts, logements pour requérants d'asile (art. 90 LAsi)	22 823 300	–	22 823 300	20 748 300	–	20 748 300
704 Secrétariat d'Etat à l'économie	1 463 290 004	-478 232 000	985 058 004	1 407 968 691	-467 413 220	940 555 470
Développement régional	800 217 829	-133 239 805	666 978 024	748 459 690	-123 796 295	624 663 395
Société suisse de crédit hôtelier, prêts pour la modernisation et le désendettement des hôtels	87 071 082	-87 071 082	–	87 071 082	-87 071 082	–
Prêts destinés à la Société suisse de crédit hôtelier (SCH)	148 625 000	-148 625 000	–	148 625 000	-148 625 000	–
Indonésie, crédit mixte	18 983 334	-7 593 334	11 390 000	15 583 333	-6 233 334	9 350 000
SOFI, fonds pour le financement d'études	18 200 555	-18 200 555	–	18 200 555	-18 200 555	–
Prêts à BG Mitte, cautionnements pour PME	8 000 000	–	8 000 000	8 000 000	–	8 000 000
Prêts, centre de sport et de vacances de Fiesch	3 815 000	–	3 815 000	3 690 000	–	3 690 000
Accord de consolidation, Pakistan III	3 589 635	-1 435 854	2 153 781	3 589 635	-1 435 854	2 153 781
Accord de consolidation, Bangladesh I	343 551	-137 420	206 131	305 378	-122 151	183 227
Prêts accordés à SIFEM	374 444 018	-81 928 950	292 515 068	374 444 018	-81 928 950	292 515 068
708 Office fédéral de l'agriculture	2 673 476 789	-2 673 476 789	–	2 688 923 071	-2 688 923 071	–
Canton de Berne	431 339 378	-431 339 378	–	431 339 626	-431 339 626	–
Canton de Lucerne	281 362 847	-281 362 847	–	282 592 918	-282 592 918	–
Canton de Saint-Gall	221 072 405	-221 072 405	–	221 072 405	-221 072 405	–
Canton de Fribourg	209 235 611	-209 235 611	–	209 238 536	-209 238 536	–
Canton de Vaud	219 787 532	-219 787 532	–	223 187 532	-223 187 532	–
Canton de Zurich	183 420 330	-183 420 330	–	183 417 402	-183 417 402	–
Canton des Grisons	171 058 100	-171 058 100	–	171 059 838	-171 059 838	–
Canton de Thurgovie	134 167 598	-134 167 598	–	134 170 524	-134 170 524	–
Canton d'Argovie	127 351 914	-127 351 914	–	128 952 051	-128 952 051	–
Canton du Valais	77 626 706	-77 626 706	–	77 633 022	-77 633 022	–
Canton du Jura	73 042 485	-73 042 485	–	75 995 072	-75 995 072	–
Canton de Schwyz	71 723 798	-71 723 798	–	71 724 393	-71 724 393	–
Canton de Soleure	85 372 832	-85 372 832	–	85 473 026	-85 473 026	–
Canton de Neuchâtel	69 641 402	-69 641 402	–	74 743 423	-74 743 423	–
Canton de Bâle-Campagne	49 168 544	-49 168 544	–	49 171 317	-49 171 317	–
Canton du Tessin	37 713 534	-37 713 534	–	37 714 844	-37 714 844	–
Canton de Schaffhouse	40 585 680	-40 585 680	–	40 586 946	-40 586 946	–
Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	37 130 045	-37 130 045	–	38 136 225	-38 136 225	–
Canton d'Obwald	30 028 485	-30 028 485	–	30 040 066	-30 040 066	–
Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	27 747 252	-27 747 252	–	27 747 935	-27 747 935	–
Canton d'Uri	19 842 318	-19 842 318	–	19 843 903	-19 843 903	–
Canton de Zoug	21 483 457	-21 483 457	–	21 504 219	-21 504 219	–
Canton de Nidwald	21 197 513	-21 197 513	–	21 197 513	-21 197 513	–
Canton de Glaris	19 503 519	-19 503 519	–	19 506 830	-19 506 830	–
Canton de Genève	12 873 507	-12 873 507	–	12 873 507	-12 873 507	–

D02 Prêts par unité administrative
suite

CHF	2014			2015		
	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan
725 Office fédéral du logement	1 602 302 165	-183 795 485	1 418 506 680	1 479 325 450	-171 631 467	1 307 693 983
Prêts hypothécaires aux coopératives d'habitation à partir de ressources de la Confédération	532 350 700	-9 170 497	523 180 203	493 189 053	-4 686 140	488 502 913
Prêts à des sociétés construisant des logements d'utilité publique	522 419 380	-8 839 358	513 580 022	540 613 100	-20 064 452	520 548 648
Avances versées au titre de l'abaissement de base, logements à louer	269 428 298	-98 223 203	171 205 095	207 223 627	-83 372 863	123 850 764
Prêts hypothécaires aux coopératives d'habitation à partir de ressources de PUBLICA	154 421 033	–	154 421 033	137 253 128	–	137 253 128
Prêts, logements à loyer ou à prix modérés au sens de la LOG	85 270 184	-53 336 408	31 933 776	78 875 626	-49 281 993	29 593 633
Créances cédées par la CCL	17 782 524	-14 226 019	3 556 505	15 787 994	-14 226 019	1 561 975
Réserves des organisations faîtières	13 905 910	–	13 905 910	–	–	–
Prêts hypothécaires accordés aux professeurs des EPF	6 724 136	–	6 724 136	6 382 922	–	6 382 922
802 Office fédéral des transports	8 030 257 937	-7 533 968 012	496 289 925	8 379 234 769	-7 931 281 709	447 953 060
CFF SA	3 606 050 571	-3 604 669 804	1 380 767	3 759 385 382	-3 758 244 018	1 141 364
Chemin de fer rhétique (RhB)	1 277 195 162	-1 132 266 644	144 928 518	1 330 501 004	-1 201 101 499	129 399 505
BLS Réseau SA	458 599 535	-458 599 535	–	498 599 534	-498 599 534	–
BLS SA	252 050 779	-213 489 830	38 560 949	246 979 194	-213 489 830	33 489 364
Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG	294 082 673	-275 534 466	18 548 207	323 777 436	-307 579 275	16 198 161
Zentralbahn (zb)	233 832 856	-232 251 542	1 581 314	258 557 578	-257 251 541	1 306 037
Chemin de fer suisse du Sud-Est (SOB)	200 318 941	-187 008 062	13 310 879	205 120 753	-193 785 580	11 335 173
Transports publics fribourgeois (TPF)	160 379 793	-150 074 015	10 305 778	142 980 128	-133 667 729	9 312 399
Regionalverkehr Bern-Solothurn (RBS)	128 541 060	-105 878 247	22 662 813	136 388 339	-116 169 765	20 218 574
Appenzeller Bahnen (AB)	102 295 714	-77 999 484	24 296 230	112 171 765	-89 724 008	22 447 757
Métro Lausanne-Ouchy SA	193 373 089	-193 373 089	–	193 373 089	-193 373 089	–
Transports Publics du Chablais SA (TPC)	72 114 534	-58 280 355	13 834 179	76 887 326	-64 284 747	12 602 579
Chemin de fer Montreux Oberland bernois (MOB)	95 223 712	-86 124 100	9 099 612	107 579 587	-99 376 982	8 202 605
Baselland Transport AG	65 292 887	-55 357 898	9 934 989	76 026 261	-67 132 981	8 893 280
Aare Seeland Mobil AG	74 595 904	-67 646 101	6 949 803	78 596 696	-72 306 721	6 289 975
Berner Oberland-Bahnen (BOB)	48 225 722	-45 600 778	2 624 944	52 421 933	-50 149 948	2 271 985
Transports de Martigny et Régions SA (TMR)	70 488 467	-64 117 576	6 370 891	73 994 036	-67 955 872	6 038 164
Chemins de fer du Jura (CJ)	46 451 019	-38 413 273	8 037 746	46 930 585	-39 378 386	7 552 199
Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB)	48 429 467	-46 187 725	2 241 742	48 094 145	-46 233 084	1 861 061
Wynental- und Suhrentalbahnhof (WSB)	25 713 632	-20 942 106	4 771 526	27 564 397	-23 299 206	4 265 191
Ferrovie Autolinee Regionali Ticinesi (FART)	19 869 826	-10 034 798	9 835 028	19 907 566	-10 789 888	9 117 678
Sihltal Zürich Uetliberg Bahn (SZU)	21 983 423	-17 904 537	4 078 886	21 627 461	-17 904 537	3 722 924
Transports Montreux-Vevay-Riviera (MVR)	29 137 815	-25 313 282	3 824 533	32 519 186	-29 341 300	3 177 886
TRAVYS SA	27 988 728	-24 850 414	3 138 314	33 481 629	-30 337 183	3 144 446
Transports Publics Neuchâtelois SA	17 302 501	-11 872 764	5 429 737	26 126 920	-20 838 641	5 288 279
BDWM Transport AG	17 718 080	-17 718 080	–	18 259 430	-18 259 430	–
Ferrovie Luganesi SA	14 995 469	-14 120 361	875 108	14 893 565	-14 120 361	773 204
Chemins de fer fédéraux autrichiens	23 724 200	-23 724 200	–	23 724 200	-23 724 200	–
Société des transports de la région Bières-Apples-Morges	24 526 237	-22 399 547	2 126 690	24 524 256	-22 794 095	1 730 161
Chemin de fer Nyon - St-Cergue - Morez (NStCM)	20 418 678	-18 524 121	1 894 557	22 737 178	-21 147 794	1 589 384
Thurbo AG	28 583 412	-28 389 414	193 998	28 565 563	-28 389 414	176 149
Städtische Verkehrsbetriebe Bern	29 959 435	-29 959 435	–	29 959 435	-29 959 435	–
Diverses ETC	168 631 609	-131 804 001	36 827 608	160 434 616	-127 033 208	33 401 408
Termi SA	100 001 700	-37 356 000	62 645 700	95 104 834	-37 356 000	57 748 834
Autres transports publics	32 161 307	-6 182 428	25 978 879	31 439 762	-6 182 428	25 257 334

D02 Prêts par unité administrative
suite

CHF	2014			2015		
	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'ac- quisition	Rééva- luation	Valeur figurant au bilan
803 Office fédéral de l'aviation civile	1 177 718 418	-1 168 810 000	8 908 418	1 041 695 387	-925 301 260	116 394 128
Prêts accordés à Swissair	1 168 810 000	-1 168 810 000	–	1 033 901 260	-925 301 260	108 600 000
Bâle: objet 2+4	635 926	–	635 926	321 110	–	321 110
Bâle: objet 21	1 503 860	–	1 503 860	1 380 276	–	1 380 276
Bâle: objet 10	1 249 671	–	1 249 671	1 141 299	–	1 141 299
Bâle: objet 1	903 680	–	903 680	811 039	–	811 039
Bâle: objet 8	943 743	–	943 743	871 865	–	871 865
Bâle: objet 3	863 248	–	863 248	791 930	–	791 930
Bâle: objet 22	649 517	–	649 517	582 931	–	582 931
Bâle: objet 7	547 113	–	547 113	497 148	–	497 148
Birrfeld	185 865	–	185 865	125 133	–	125 133
Bâle: objet 23	287 068	–	287 068	257 639	–	257 639
Berne: objet 2	202 625	–	202 625	181 852	–	181 852
Bâle: objet 11	166 735	–	166 735	151 209	–	151 209
Sion	86 544	–	86 544	58 265	–	58 265
Montricher I	137 500	–	137 500	123 000	–	123 000
Schänis I	176 974	–	176 974	173 974	–	173 974
Courtelary	62 619	–	62 619	42 311	–	42 311
Schänis II	124 000	–	124 000	122 000	–	122 000
Bâle: objet 9	81 961	–	81 961	75 226	–	75 226
Berne: objet 1	49 941	–	49 941	40 344	–	40 344
Bâle: objet 17	42 802	–	42 802	39 191	–	39 191
Bâle: objet 18	7 027	–	7 027	6 386	–	6 386
806 Office fédéral des routes	360 000	–	360 000	160 000	–	160 000
Parking Simplon Gare SA, Lausanne	360 000	–	360 000	160 000	–	160 000
810 Office fédéral de l'environnement	70 775 679	–	70 775 679	66 930 609	–	66 930 609
Crédit d'investissement en faveur de la sylviculture	70 775 679	–	70 775 679	66 930 609	–	66 930 609

D03 Participations par unité administrative

CHF	31.12.2014	31.12.2015				Part de capital (en %)
	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition/ capital nominal	Réévaluation	Variations de la valeur de mise en équivalence	Valeur figurant au bilan	
Participations	21 110 668 605	12 250 910 021	-986 250 440	9 904 261 024	21 168 920 605	
Participations importantes	21 088 162 605	11 242 233 580		9 904 261 024	21 146 494 605	
601 Administration fédérale des finances	21 088 162 605	11 242 233 580		9 904 261 024	21 146 494 605	
CFF	11 151 300 000	9 000 000 000		2 520 700 000	11 520 700 000	100,0
La Poste Suisse	5 430 000 000	1 300 000 000		3 996 000 000	5 296 000 000	100,0
RUAG Suisse SA	975 500 000	340 000 000		562 000 000	902 000 000	100,0
BLS Réseau SA	342 100 000	335 172 078		7 527 922	342 700 000	50,1
Skyguide	349 500 000	139 913 750		237 986 250	377 900 000	100,0
Swisscom	2 700 350 352	26 535 500		2 503 846 852	2 530 382 352	51,0
SIFEM SA	139 412 253	100 612 253		76 200 000	176 812 253	100,0
Autres participations	22 506 000	1 008 676 440	-986 250 440		22 426 000	
202 Département fédéral des affaires étrangères	–	573 550 832	-573 550 832		–	
Participation dans la Banque de développement du Conseil de l'Europe	–	16422 250	-16 422 250		–	1,6
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	–	305358 080	-305 358 080		–	1,6
Banque asiatique de développement (BASD)	–	37232 244	-37 232 244		–	0,8
Société financière internationale (SFI)	–	56139 572	-56 139 572		–	1,7
Banque africaine de développement (BAfD)	–	94072 973	-94 072 973		–	1,5
Banque interaméricaine de développement (BID)	–	33482 477	-33 482 477		–	0,5
Fonds européen pour l'Europe du Sud-Est (FEESE)	–	12393 653	-12 393 653		–	3,9
Société interaméricaine d'investissement (SII)	–	12104 058	-12 104 058		–	1,5
Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)	–	6345 525	-6 345 525		–	1,3
301 Secrétariat général du DFI	9600 000	9600 000	–		9600 000	
Swissmedic	9500 000	9500 000	–		9500 000	65,5
Pro Helvetia	100 000	100 000	–		100 000	100,0
316 Office fédéral de la santé publique	–	21 000	-21 000		–	
Institut Ludwig de Recherche sur le Cancer SA	–	1 000	-1 000		–	
NAGRA	–	20 000	-20 000		–	2,9
525 Défense	51 000	51 000	–		51 000	
Tätsch	51 000	51 000	–		51 000	
543 armasuisse Immobilier	10 000	49 000	-39 000		10 000	
Gasverbund Seeland AG, Lyss	–	34 000	-34 000		–	1,8
AVAG, Thoun	10 000	10 000	–		10 000	0,3
Thermobois SA, Porrentruy	–	4 000	-4 000		–	0,4
Elektrizitätswerk Altdorf	–	1 000	-1 000		–	0,0
601 Administration fédérale des finances	1 061 000	8 059 200	-6 998 200		1 061 000	
Hotel Bellevue-Palace Immobilien AG	–	6 398 200	-6 398 200		–	100,0
Refuna AG	–	600 000	-600 000		–	8,0
Sapomp Wohnbau AG	1 061 000	1 061 000	–		1 061 000	100,0
606 Administration fédérale des douanes	36 000	36 000	–		36 000	
Wohnbaugenossenschaft a l'En, Samedan	36 000	36 000	–		36 000	20,4
620 Office fédéral des constructions et de la logistique	–	1 448 917	-1 448 917		–	
71 Park St. Corp., New York	–	902 997	-902 997		–	
Kiinteistö Oy, Helsinki	–	–	–		–	
Bostadsaktiebolaget, Blaklinter	–	303 100	-303 100		–	
Lake Shore Drive Build, Chicago	–	182 750	-182 750		–	
642 Park Av. Corp., New York	–	55 470	-55 470		–	
WBG Neuhaus	–	3 600	-3 600		–	

D03 Participations par unité administrative

suite

CHF	31.12.2014	31.12.2015				Part de capital (en %)
	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition/ capital nominal	Réévaluation	Variations de la valeur de mise en équivalence	Valeur figurant au bilan	
Murifeld	–	1 000	-1 000		–	
704 Secrétariat d'Etat à l'économie	–	233 399 505	-233 399 505		–	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	–	227 399 505	-227 399 505		–	2,8
Société suisse de crédit hôtelier (SCH), parts sociales	–	6 000 000	-6 000 000		–	50,0
708 Office fédéral de l'agriculture	160 000	7 097 800	-6 937 800		160 000	
Union suisse du commerce de fromage en liquidation Identitas AG	–	6 937 800	-6 937 800		–	100,0
	160 000	160 000	–		160 000	51,0
710 Agroscope	–	1 700	-1 700		–	
ALP Posieux/parts sociales Trocknungs-genossenschaft Sensebezirk	–	1 000	-1 000		–	
ART Tänikon /part sociale coopérative Koll.	–	600	-600		–	
Getreidesammelstelle Strass-Frauenfeld	–					
ART Tänikon /part sociale Wohnbau-genossenschaft Lilienthal, Guntershausen	–	100	-100		–	
725 Office fédéral du logement	11 588 000	11 633 000	-125 000		11 508 000	
Logis Suisse Holding	3544 000	3544 000	–		3544 000	4,2
Alloggi Ticino SA	5399 000	5399 000	–		5399 000	35,5
Wohnstadt Bau- und Verwaltungsgenossenschaft	500 000	500 000	–		500 000	16,4
Wohnstadt AG (LOG)	1000 000	1000 000	–		1000 000	16,4
Coopérative romande de cautionnement immobilier (CRCI)	600 000	600 000	–		600 000	76,4
GEMIWO Gemeinnützige Mietwohn AG	100 000	100 000	–		100 000	8,3
GEMIWO Gemeinnützige Mietwohn AG (LOG)	180 000	100 000	–		100 000	8,3
GEWO ZH Ost	125 000	250 000	-125 000		125 000	2,4
Hyp.-Bürg.Gen. (HBW)	140 000	140 000	–		140 000	70,0
802 Office fédéral des transports	–	163 728 487	-163 728 487		–	
Chemin de fer rhétique (RhB)	–	25 000 000	-25 000 000		–	43,1
Zentralbahn (zb)	–	19 350 000	-19 350 000		–	16,1
BLS SA	–	17 240 608	-17 240 608		–	21,7
Matterhorn Gotthard Infrastruktur AG	–	11 050 000	-11 050 000		–	76,7
Chemin de fer Montreux Oberland bernois (MOB)	–	8 913 000	-8 913 000		–	43,1
Regionalverkehr Bern-Solothurn (RBS)	–	7 040 000	-7 040 000		–	26,4
Appenzeller Bahnen (AB)	–	6 134 400	-6 134 400		–	39,3
Berner Oberland-Bahnen (BOB)	–	4 400 000	-4 400 000		–	35,7
Forchbahn (FB)	–	4 000 000	-4 000 000		–	32,8
Aare Seeland Mobil AG (Asm)	–	3 720 000	-3 720 000		–	36,2
Transports publics fribourgeois (TPF)	–	3 700 000	-3 700 000		–	–
Transports publics fribourgeois Infrastructure TPFI	–	18 139 924	-18 139 924		–	66,5
Chemins de fer du Jura (CJ)	–	3 623 000	-3 623 000		–	33,4
Wynental- und Suhrentalbahn (WSB)	–	3 500 000	-3 500 000		–	34,4
Chemin de fer suisse du Sud-Est (SOB)	–	3 197 400	-3 197 400		–	35,8
BDWM Transport AG	–	3 136 000	-3 136 000		–	30,3
Transports de Martigny et Régions SA (TMR)	–	2 934 040	-2 934 040		–	43,2
Ferrovie Autolinee Regionali Ticinesi (FART)	–	2 900 000	-2 900 000		–	34,1
Sihltal Zürich Uetliberg Bahn (SZU)	–	2 700 300	-2 700 300		–	27,8
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG	–	2 496 675	-2 496 675		–	16,6
Baselland Transport AG (BLT)	–	2 100 000	-2 100 000		–	5,6
Frauenfeld-Wil-Bahn (FW)	–	1 695 300	-1 695 300		–	37,4
Transports Publics du Chablais SA (TPC)	–	1 586 560	-1 586 560		–	18,1
TRAVYS SA	–	1 131 580	-1 131 580		–	17,2
Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR)	–	985 000	-985 000		–	17,1
Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB)	–	975 000	-975 000		–	42,9

D03 Participations par unité administrative

suite

	31.12.2014	31.12.2015				Part de capital (en %)
	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition/ capital nominal	Rééva- luation	Variations de la valeur de mise en équivalence	Valeur figurant au bilan	
CHF						
Chemin de fer Nyon - St-Cergue - Morez (NStCM)	–	912 500	-912 500		–	28,4
Société des Forces Motrices de l'Avançon (FMA)	–	–	–		–	–
Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman (CGN)	–	–	–		–	–
Waldenburgerbahn (WB)	–	600 000	-600 000		–	24,4
Morges-Bière-Cossonay (MBC)	–	350 000	-350 000		–	34,4
Ferrovie Luganesi/Lugano Ponte Tresa (FLP)	–	120 000	-120 000		–	10,0
Matterhorn Gotthard Bahn AG	–	97 200	-97 200		–	38,9
Brien Rothorn Bahn	–	–	–		–	

D04 Dette à court et à long terme

mio CHF	2011	2012	2013	2014	2015	Ecart p. r. à 2014	
						val. abs.	%
Dette brute	110 516	112 406	111 638	108 797	103 805	-4 991	-4,6
Dette à court terme	28 484	31 530	31 537	29 791	26 128	-3 663	-12,3
Engagements courants	14 151	15 096	15 980	16 225	16 107	-118	-0,7
Comptes courants	10 102	10 208	4 116	4 115	4 841	726	17,6
Engagements résultant de livraisons et prestations	1 467	1 580	1 350	1 385	744	-641	-46,3
Engagements fiscaux et douaniers	–	–	6 369	5 684	5 573	-111	-1,9
Fondations en gérance	73	75	62	68	53	-15	-22,2
Autres engagements courants	2 509	3 234	4 084	4 973	4 896	-78	-1,6
Engagements financiers à court terme	14 333	16 435	15 556	13 565	10 021	-3 545	-26,1
Marché monétaire	10 610	13 006	12 377	10 399	6 943	-3 456	-33,2
Caisse d'épargne du personnel fédéral	3 155	3 030	2 955	2 988	2 866	-122	-4,1
Valeurs de remplacement négatives	568	399	225	166	203	37	22,3
Autres engagements financiers à court terme	–	–	–	12	9	-4	-29,5
Dette à long terme	82 032	80 876	80 101	79 006	77 678	-1 328	-1,7
Engagements financiers à long terme	82 032	80 876	80 101	79 006	77 678	-1 328	-1,7
Entreprises de la Confédération	1 880	1 370	770	300	100	-200	-66,7
Emprunts	80 049	79 290	79 105	78 443	77 275	-1 168	-1,5
Constructions des EPF cofinancées par des tiers	94	99	104	109	124	16	14,4
Investissements cofinancés par des tiers	9	28	35	40	55	14	35,9
Autres dettes à moyen et long terme	–	89	87	114	124	10	8,9

E01 Dette sur le marché monétaire et le marché des capitaux, coût moyen de la dette

	Total		Dette sur le marché monétaire		Dette sur le marché des capitaux	
	mio CHF	Coût moyen de la dette en %	mio CHF	Coût moyen de la dette en %	mio CHF	Coût moyen de la dette en %
2015	92 670	1,9	15 395	-0,4	77 275	2,4
2014	89 142	2,2	10 399	-0,1	78 743	2,5
2013	92 252	2,3	12 377	-0,1	79 875	2,7
2012	93 666	2,5	13 006	-0,2	80 660	2,9
2011	92 539	2,7	10 610	-0,3	81 929	3,2
2010	92 559	2,9	9 181	0,1	83 378	3,2
2009	94 807	3,0	6 947	0,0	87 859	3,3
2008	104 614	3,0	12 129	0,5	92 485	3,3
2007	106 125	3,2	10 391	2,2	95 734	3,3
2006	109 525	3,2	13 806	1,7	95 719	3,4
2005	112 290	3,0	16 692	0,8	95 598	3,4

Remarque: A partir de 2015, les chiffres englobent les comptes de dépôt et la Caisse d'épargne du personnel fédéral.

E02 Publication de la dette sur le marché monétaire

Échéance mio CHF	N° de valeur	Emission	Prix d'émission /intérêts	Valeur figurant au bilan 2015	Valeur de marché 2015
Total				7 042,9	7 053,5
Créances comptables à court terme				6 942,9	6 952,4
07.01.2016	3618104	08.01.2015	100,254	900,2	900,3
14.01.2016	3618144	15.10.2015	100,233	405,2	405,3
21.01.2016	3618145	22.10.2015	100,238	383,1	383,3
28.01.2016	3618146	29.10.2015	100,241	203,2	203,3
04.02.2016	3618147	05.11.2015	100,230	330,5	330,8
11.02.2016	3618148	12.11.2015	100,261	541,4	541,9
18.02.2016	3618136	20.08.2015	100,431	438,2	438,6
25.02.2016	3618150	26.11.2015	100,322	269,0	269,3
03.03.2016	3618151	03.12.2015	100,386	497,0	497,7
10.03.2016	3618152	10.12.2015	100,279	395,7	396,3
17.03.2016	3618153	17.12.2015	100,241	327,9	328,4
24.03.2016	3618154	24.12.2015	100,242	360,3	360,9
31.03.2016	3618155	31.12.2015	100,234	428,3	429,1
07.04.2016	3618143	08.10.2015	100,405	501,7	502,7
19.05.2016	3618149	19.11.2015	100,518	594,4	596,0
07.07.2016	3618130	09.07.2015	101,000	367,1	368,4
Dépôts à terme				100,0	101,2
ASRE					
13.07.2016		13.07.2011	0,84%	100,0	101,2

E03 Publication des emprunts

Echéance mio CHF	N° de valeur	Coupon	Durée	Dénonciation	Quotes-parts propres libres	Valeur figu- rant au bilan 2015	Valeur de marché 2015
Emprunts de la Confédération en CHF					4 352	77 274,7	95 126,1
12.03.2016	1563345	2,50%	2003–2016	–	190	6 713,8	6 889,4
12.10.2016	2285961	2,00%	2005–2016	–	300	2 666,8	2 737,3
05.06.2017	644842	4,25%	1997–2017	–	160	5 600,1	6 145,0
08.01.2018	1522166	3,00%	2003–2018	–	200	6 836,0	7 571,4
12.05.2019	1845425	3,00%	2004–2019	–	155	5 844,1	6 702,3
06.07.2020	2190890	2,25%	2005–2020	–	105	4 595,9	5 256,9
28.04.2021	11199981	2,00%	2010–2021	–	170	4 088,5	4 699,7
25.05.2022	12718101	2,00%	2011–2022	–	310	3 193,3	3 726,0
11.02.2023	843556	4,00%	1998–2023	–	–	4 557,7	6 133,7
11.06.2024	12718117	1,25%	2012–2024	–	200	3 143,4	3 552,4
24.07.2025	18424999	1,50%	2013–2025	–	300	2 467,4	2 855,3
28.05.2026	22439698	1,25%	2014–2026	–	300	1 087,1	1 236,9
27.06.2027	3183556	3,25%	2007–2027	–	365	1 663,9	2 299,0
08.04.2028	868037	4,00%	1998–2028	–	–	5 612,5	8 427,7
27.05.2030	22439717	0,50%	2015–2030	–	300	563,1	588,6
22.06.2031	12718102	2,25%	2011–2031	–	182	1 874,2	2 461,5
08.04.2033	1580323	3,50%	2003–2033	–	40	3 592,7	5 588,6
08.03.2036	2452496	2,50%	2006–2036	–	220	3 283,0	4 657,1
27.06.2037	12718119	1,25%	2012–2037	–	270	3 378,7	3 939,6
30.04.2042	12718116	1,50%	2012–2042	–	250	3 271,8	4 053,0
06.01.2049	975519	4,00%	1999–2049	–	285	1 363,7	2 769,6
25.06.2064	22439700	2,00%	2014–2064	–	50	1 877,3	2 835,2

E04 Charge d'intérêts nette

	Charge d'intérêts nette		Dépenses d'intérêts		Recettes d'intérêts
	en % des recettes ordinaires	mio CHF	mio CHF		mio CHF
2015	1,6	1 099	1 381		282
2014	2,6	1 657	1 887		230
2013	2,9	1 888	2 125		237
2012	2,2	1 382	1 736		353
2011	3,1	2 011	2 380		369
2010	3,9	2 474	2 834		360
2009	4,3	2 600	3 135		535
2008	4,6	2 945	3 660		715
2007	5,5	3 185	3 849		664
2006	6,4	3 515	3 993		478
2005	6,3	3 242	3 577		335
2004	5,9	2 876	3 167		292
2003	6,3	2 964	3 293		329
2002	6,9	3 274	3 764		490
2001	5,4	2 645	3 394		749
2000	5,4	2 759	3 489		730
1999	6,8	2 905	3 586		681
1998	5,2	2 281	3 345		1 063
1997	5,0	1 940	3 079		1 139
1996	4,0	1 591	2 922		1 331
1995	4,4	1 641	3 080		1 440
1994	4,9	1 793	3 079		1 287
1993	4,3	1 411	2 486		1 076
1992	4,7	1 651	2 546		895
1991	3,9	1 310	2 050		740
1990	3,6	1 180	1 832		652

E05 Instruments financiers dérivés

mio CHF	Valeur nominale		Valeur de marché		Valeur de remplacement positive		Valeur de remplacement négative	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Instruments financiers dérivés	3 727	3 315	44	-27	211	177	-166	-203
Instruments de taux d'intérêt	900	650	-152	-141	-	-	-152	-141
Swaps sur taux d'intérêt	900	650	-152	-141	-	-	-152	-141
Options	-	-	-	-	-	-	-	-
Devises	2 827	2 665	196	115	211	177	-15	-62
Contrats à terme	2 827	2 665	196	115	211	177	-15	-62
Options	-	-	-	-	-	-	-	-

F01 Rétribution du personnel, cotisations de l'employeur et effectifs*

	Total		Personnel financé par des crédits de personnel		Personnel financé par des crédits de biens et services		Personnel financé par les unités administratives GMEB		Personnel financé par les autorités, les commissions et les juges	
	Charges mio CHF	Effectif EPT	Charges mio CHF	Effectif EPT	Charges mio CHF	Effectif EPT	Charges mio CHF	Effectif EPT	Charges mio CHF	Effectif EPT
2015	5 286	34 935	4 103	28 202	151	743	954	5 908	79	82
2014	5 178	34 772	4 033	28 137	142	761	923	5 792	79	82
2013	5 033	33 892	3 934	27 528	131	672	890	5 611	78	81
2012	4 898	33 309	3 819	26 873	120	690	883	5 666	76	81
2011	4 779	33 054	3 729	26 774	119	669	857	5 531	74	80
2010	4 740	33 312	3 703	26 945	126	626	835	5 661	78	80
2009	4 675	33 056	3 684	26 865	114	581	804	5 532	73	78
2008	4 361	32 398	3 453	26 412	105	590	734	5 320	69	76
2007	4 256	32 105	3 449	26 712	102	569	638	4 750	67	74
2006	4 110	32 163	3 571	28 533	121	753	352	2 815	66	62
2005	4 111	33 290	3 591	29 639	117	889	336	2 710	67	52
2004	4 188	34 155	3 675	30 499	114	874	333	2 733	65	49
2003	4 148	34 619	3 675	31 187	106	782	306	2 616	61	34
2002	4 079	33 662	3 618	30 433	107	745	298	2 484	56	–
2001	3 890	32 498	3 455	29 421	98	695	284	2 382	52	–
2000	3 619	31 269	3 284	28 758	38	334	253	2 177	45	–

* sans les prestations de l'employeur ni les autres charges de personnel

F02 Détails relatifs aux charges de personnel

mio CHF	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget 2015	Compte 2015	Ecart p. r. au C 2014 val. abs.	%
Charges de personnel	5 060	5 476	5 409	5 557	5 450	41	0,8
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	4 940	5 345	5 267	5 401	5 300	32	0,6
Pouvoir législatif	72	74	75	78	76	0	0,3
Indemnités pour parlementaires	36	37	38	39	37	0	-1,1
Charges de personnel	35	36	37	38	38	1	2,4
Autres charges de personnel	—	—	—	—	—	—	—
Pouvoir judiciaire	138	140	143	150	146	3	2,2
Rétribution des juges fédéraux	39	40	41	41	41	0	1,0
Charges de personnel	98	99	101	107	104	3	3,1
Autres charges de personnel	1	1	2	2	1	0	-25,0
Pouvoir exécutif	4 621	4 752	4 896	4 948	4 977	82	1,7
Rétrib. Conseil fédéral et Chancellerie fédérale	4	4	4	4	4	0	0,0
Rétribution des commissions	1	1	1	1	1	0	0,0
Charges de personnel	4 494	4 616	4 758	4 790	4 841	82	1,7
Charges de personnel, personnel local du DFAE	60	64	65	74	65	—	—
Autres charges de personnel	61	67	67	80	66	-1	-0,7
Crédits globaux et crédits spéciaux	57	322	98	154	42	-55	-56,7
Crédits globaux	—	—	—	38	—	—	—
Cotisations de l'employeur, budgétisation centralisée	—	250	1	45	—	-1	-100,0
Prestations de l'employeur	57	72	97	70	42	-54	-56,3
Restructurations	53	58	56	70	59	3	5,6
Plan social	4	3	0	7	1	0	66,7
Congé de préretraite	49	55	55	64	58	3	5,2
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	120	131	142	156	151	9	6,1
Charges liées au personnel engagé pour une durée déterminée	120	131	142	156	151	9	6,1
Dépenses de personnel	5 070	5 459	5 371	5 557	5 467	96	1,8

Remarques:

- Crédits globaux: comprennent les crédits relatifs aux personnes en formation, aux personnes incapables d'exercer une activité lucrative, aux stagiaires des hautes écoles et aux mesures salariales.
- Cotisations de l'employeur, budgétisation centralisée: comptabilisées de manière centralisée par l'OPPER, ces cotisations sont, après l'adoption du budget par le Parlement, confiées aux unités administratives en vue de leur gestion décentralisée. La valeur inscrite au budget 2015 représente donc les moyens qui restent après la décentralisation.
- Prestations de l'employeur: prestations complémentaires prévues dans l'ordonnance régissant le versement des prestations en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers (RS 510.24), prestations en cas d'accident professionnel et d'invalidité professionnelle, engagements des caisses de pensions, versements liés aux dossiers non réglés de la CFP (risques de procès), rentes transitoires visées aux art. 88f et 116c OPers et rentes destinées aux magistrats et à leurs survivants, poursuite du versement du salaire et des cotisations de l'employeur.

F03 Rétribution maximale en 2015 par classe de salaire

Classes de salaire	100 % (montants maximaux), salaire annuel en CHF	Rétribution brute, par mois (1/13) en CHF	Augmentations de salaire dès le 1.1.2015 en CHF
1	2	3	4
1	61 619	4 740	
2	62 618	4 817	Evolution du salaire selon
3	63 629	4 895	l'art. 39 OPers:
4	64 639	4 972	
5	66 513	5 116	Echelons d'évaluation
6	69 608	5 354	4 = 4,0 % – 5,0 %
7	72 693	5 592	3 = 2,5 % – 3,5 %
8	75 745	5 827	2 = 1,0 % – 2,0 %
9	78 874	6 067	1 = -2,0 % – 0,0 %
10	81 988	6 307	
11	85 068	6 544	
12	88 224	6 786	
13	91 433	7 033	
14	94 734	7 287	
15	98 662	7 589	
16	102 649	7 896	
17	106 924	8 225	
18	112 016	8 617	
19	117 082	9 006	
20	122 157	9 397	
21	127 227	9 787	
22	132 313	10 178	
23	138 773	10 675	
24	147 248	11 327	
25	154 952	11 919	
26	162 683	12 514	
27	170 403	13 108	
28	178 153	13 704	
29	187 008	14 385	
30	200 658	15 435	
31	209 800	16 138	
32	218 956	16 843	
33	237 344	18 257	
34	255 951	19 689	
35	274 731	21 133	
36	293 717	22 594	
37	312 889	24 068	
38	375 779	28 906	

Remarque: l'indemnité de résidence et l'allocation pour charge d'assistance ne sont pas comprises dans la rétribution.